

La sécurité alimentaire en Algérie

Omar BESSAOUD

**Administrateur scientifique
CIHEAM-IAM Montpellier**

Étude réalisée pour le Forum des Chefs d'Entreprise, 2016/07/19, Alger (Algérie)

SOMMAIRE

1. De la sécurité alimentaire

- 1.1 Définition des notions de sécurité alimentaire, de souveraineté alimentaire et d'autosuffisance alimentaire
- 1.2 De la sécurité alimentaire en Algérie
 - 1.2.1 Des évolutions dans la consommation alimentaire des ménages
 - 1.2.2 Offre nationale et importations dans la couverture des besoins alimentaires

2. Le redressement des indicateurs fondamentaux de l'économie algérienne, développement agricole et rural et la sécurité alimentaire

- 2.1 Rente pétrolière et relance des interventions publiques dans l'agriculture
- 2.2 Du Plan National de Développement agricole à la Politique Agricole et Rurale

3. Du diagnostic du secteur agricole et des I.A.A.

- 3.1 Place de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans l'économie nationale
- 3.2 La dynamique de croissance dans les années 2000
 - 3.2.1 Une productivité agricole en hausse
 - 3.2.2 L'extension des capacités productives agricoles
 - 3.2.3 Les résultats enregistrés dans les filières agricoles

4. Dépendance alimentaire et vulnérabilité alimentaire de l'Algérie

- 4.1 Balance commerciale alimentaire
- 4.2 La couverture des besoins alimentaires par les importations
- 4.3 Le risque de vulnérabilité alimentaire de l'Algérie

5. Evolution des marchés mondiaux des produits agro-alimentaires

- 5.1 Le marché du blé et son évolution
- 5.2 Un marché du lait favorable aux pays importateurs

6. Mise en débat des quelques orientations

- 6.1 De quel potentiel naturel dispose l'Algérie ?
- 6.2 Le pari de l'agriculture saharienne
- 6.3 Le modèle entrepreneurial vs modèle familial et paysan
- 6.4 Les filières d'exportation à promouvoir
- 6.5 La question des subventions à l'agriculture et à l'alimentation
- 6.6 Une recherche agronomique à la marge

7. Des principaux défis

- 7.1 Le défi politique
- 7.2 L'enjeu économique
- 7.3 Défi social et démographique
- 7.4 Le défi lié de la protection des ressources naturelles et des risques liés au changement climatique

8. Principales recommandations

- 8.1 Deux remarques préliminaires
- 8.2 Recommandations principales

De la sécurité alimentaire

1. Sur la sécurité alimentaire

Il convient en premier lieu de revenir sur un certain nombre de définitions ou de notions de base relatives à la question alimentaire.

1.1 Définition des notions de sécurité alimentaire, de souveraineté alimentaire et d'autosuffisance alimentaire

L'alimentation est l'un des problèmes politiques le plus ancien car à toutes les époques historiques et durant toutes les civilisations humaines, les États ont cherché les moyens d'assurer la sécurité alimentaire de leur population pour maintenir la cohésion sociale et éviter les révoltes populaires. Nizam El Mulk (1018-1092), vizir de la dynastie seldjoukide et auteur du célèbre « Traité de gouvernement » n'affirmait-il pas, « *qu'à toutes les époques, à celle du paganisme et à celle de l'Islam, il n'y a pas de qualité meilleure que celle de donner du pain à ceux qui en ont besoin* »¹. Ibn-Khaldoun notait en son temps dans la « Muqqadima », que la force des Etats dynastiques tenait de l'agriculture, « *la plus ancienne occupation des hommes...qui fournit l'indispensable nourriture, irremplaçable source de vie* »². Ce penseur maghrébin classait au moyen âge l'orge, le pain, les légumes secs (fèves, pois-chiches), les oignons, l'ail « et autres comestibles » *comme des « denrées de première nécessité », « indispensables à la nourriture de l'homme »* et à la prospérité des Cités³. J-J. Rousseau, presque 10 siècles plus tard, notait dans le « *Contrat social* » que l'approvisionnement en pain était un signe d'un bon gouvernement⁴.

Il convient de rappeler que le processus historique de construction de l'Etat en tant que construction institutionnelle a été historiquement fondé sur la réduction de l'incertitude et sur la production de la sécurité –y compris alimentaire-. La régulation sociale et politique des groupes, clans, familles, classes au pouvoir dépendait de la capacité des pouvoirs politiques à assurer les approvisionnements alimentaires. Les premières Cités-Etat ont ainsi assuré les conditions d'approvisionnement à leurs populations en entretenant des silos et des réserves alimentaires, et l'histoire des sociétés humaines témoigne du rôle que de tels stocks ont pu jouer dans la puissance des Etats ou des civilisations qui se sont succédé⁵.

Le sujet des approvisionnements alimentaires est également évoqué par les textes religieux et notamment la tradition biblique. A titre d'exemple, celle-ci fait référence aux sept années « de vaches maigres », comme signe annoncé par Dieu à Moïse pour le départ des Hébreux d'Egypte. La révolte du peuple juif fait suite aux mesures restrictives prises par Pharaon dans l'approvisionnement en pain et à la pénurie alimentaire qui s'est installée. L'on peut rappeler que la « démocratie » à Rome dépendait de la capacité des empereurs à fournir « du pain et des jeux », et l'on sait qu'un blocus alimentaire de Rome par les Vandales a contribué à la chute de l'Empire romain au Vème siècle. La Révolution française de 1789 n'a-t-elle pas été précédée d'une grave crise frumentaire

¹ Nizam El Mulk (1980). Traité de gouvernement. Editions Sindbad. Paris. p 210

² Ibn-Khaldûn (1968). Al Muqqadima. Discours sur l'Histoire universelle. Editions Sindbad. T2. Paris p 826-827

³ Ibn-Khadûn, opus cité page 750. Les besoins vitaux qui fondent le modèle alimentaire des pays du Maghreb n'auront dans le fond pas trop changé au cours des siècles qui suivront.

⁴ Rousseau, JJ., Le contrat social. Chapitre IX intitulé « des signes d'un bon gouvernement- où il écrit que « *l'un est content quand l'argent circule, l'autre exige que le peuple ait du pain* ».

⁵ L'Emir Abdelkader organise l'Etat algérien avec un monopole exercé sur la production d'armes, la fabrication de la monnaie et le contrôle des réserves alimentaires (à destination humaine et animale)

privant Paris mais aussi les campagnes française du pain nourricier ? En définitive, la question agricole et alimentaire reste « *une affaire d'Etat* » (Coulomb, 1990).

Les « *émeutes de la faim* » qui jalonnent l'histoire sociale et politique des pays du Sud ne sont-elles pas aussi la conséquence des graves crises alimentaires qui se sont déclenchées ces dernières décennies ? Cette question de la sécurité alimentaire est éminemment politique au point de faire l'objet d'articles précis dans les lois fondamentales de nombreux pays- y compris les plus avancées comme les Etats-Unis, la France ou le Japon.

Si le concept de souveraineté alimentaire met en évidence la dimension politique de la sécurité alimentaire, en mettant l'accent sur le droit des Etats de se doter d'une politique agricole et alimentaire conforme à leurs intérêts nationaux, la sécurité alimentaire est définie par la nécessité d'assurer l'approvisionnement des populations en denrées alimentaires en quantité suffisante, d'en garantir l'accès dans la durée et d'en assurer de façon satisfaisante la qualité sanitaire. Pour reprendre la définition officielle de la FAO, « *la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, en tout temps, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* » (FAO, Sommet Mondiale de l'Alimentation, 1996). En effet, en plus de la production alimentaire, la disponibilité alimentaire et l'accès sont des éléments tout aussi importants de la sécurité alimentaire.

Au niveau macro-économique, la sécurité alimentaire est atteinte quand un pays a un approvisionnement alimentaire suffisant pour nourrir sa population, soit par la production nationale, le marché mondial ou par l'aide alimentaire (Breisinger et al., 2010).

La sécurité alimentaire peut être analysée au niveau méso-économique ou territorial. En effet, qui mieux que les acteurs locaux (élus, entreprises et administrations locales...) qui sont dans un rapport de proximité avec les agriculteurs ont la maîtrise des ressources de leur territoire et des besoins alimentaires de leurs populations. La démarche théorique sous-tendue par ce que l'on appelle les « *Systèmes Alimentaires Territoriaux* », est fondée sur la pertinence et le caractère innovant de l'action des autorités locales et régionales dans le renforcement de la sécurité alimentaire. Les régions oasiennes en Algérie sont exemplaires à ce titre.

La sécurité alimentaire a également une dimension micro-économique qui renvoie au niveau des ménages et de l'accès individuel à la nourriture disponible.

Si la disponibilité d'une nourriture suffisante au niveau national est une condition nécessaire, elle n'est pas mais pas suffisante pour la sécurité alimentaire. Comme A. Sen (1981) l'a montré, même si les approvisionnements alimentaires nationaux sont adéquats, il peut y avoir faim et la famine au niveau micro économique et social si les individus n'ont pas accès à la nourriture disponible. L'existence de situations de pauvreté, de chômage ou un faible pouvoir d'achat peuvent constituer un obstacle à l'accès à des aliments de base pour les populations vulnérables ou marginalisées (Cederstrom et al, 2009).

Les relations de genre sont aussi des déterminants de la sécurité alimentaire. L'accès aux ressources peut être mal réparti au sein des ménages, et des femmes- qui jouent souvent un rôle clé pour assurer la sécurité alimentaire des ménages- peuvent faire l'objet d'une discrimination dans la répartition des ressources alimentaire. Avec la féminisation croissante de l'agriculture observée dans de nombreuses régions du monde, les problèmes spécifiques rencontrés par les femmes agricultrices (insécurité dans l'accès aux droits à la terre qu'elles cultivent, aux ressources financières ou aux facteurs de production...) constituent des facteurs de risques à la sécurité alimentaire (Agarwal, 2014).

La sécurité alimentaire est fortement reliée avec l'agriculture durable ou aux modalités d'accès aux ressources naturelles. En 2012, le Comité de Sécurité Alimentaire Mondial (CSA) intégrait à la définition de la Sécurité alimentaire, les aspects liés à l'environnement des personnes ou à leur libre accès aux ressources naturelles. Selon la FAO, les techniques qui préservent la qualité des ressources naturelles (terre, eau et semences), de la biodiversité et des écosystèmes naturels améliorent les capacités productives apportant ainsi une contribution à la sécurité alimentaire.

En outre, il est important de souligner que la sécurité alimentaire ne peut pas être abordée dans une perspective purement économique ou commerciale. Des processus politiques gouvernent l'accès à la nourriture, tant aux niveaux mondial, régional, que national. Il s'agit d'affirmer ici que le droit à l'alimentation ne peut être soumis aux politiques économiques de marché ou aux intérêts privés. Les pouvoirs publics sont tenus de garantir l'accès à la nourriture aux populations qu'elles gouvernent.

Le concept de souveraineté alimentaire met en évidence cette dimension politique de la sécurité alimentaire. La souveraineté alimentaire désigne le droit des populations et de leurs États à définir leur politique agricole et alimentaire. Elle signifie que dans chaque pays du monde, la base de l'alimentation doit être si possible produite localement, et chacun doit donc avoir le droit de se protéger d'importations étrangères si la production nationale est menacée par la concurrence.

La souveraineté alimentaire ne s'oppose pas aux échanges internationaux et ne signifie ni l'autarcie, ni un repli à l'intérieur des frontières. Elle renvoie à l'idée que chaque région du monde a des produits spécifiques qu'elle peut commercialiser, que les États ont pour devoir de valoriser leurs potentiels et/ou ressources agricoles vitales pour leurs approvisionnements intérieurs, et que la sécurité alimentaire est une question politique trop importante pour la faire dépendre exclusivement des importations.

Au niveau individuel et local, la souveraineté alimentaire implique le droit pour les individus, les communautés locales et les petits agriculteurs de définir et de mettre en œuvre leurs pratiques agricoles et alimentaires, de protéger leur environnement, la biodiversité et leurs ressources naturelles.

La souveraineté alimentaire au niveau des États-nations peuvent souvent entrer en collision avec la souveraineté alimentaire au niveau individuel lorsque, par exemple, les États ou des investisseurs locaux ou étrangers dépossèdent les petits agriculteurs de leurs terres et décident de développer des projets d'agriculture non durable (Harrigan 2014).

Le concept d'autosuffisance alimentaire renvoie à la capacité ou à la nécessité de produire dans le pays tous les produits qui concourent à la satisfaction des besoins alimentaires des populations. Si l'autosuffisance peut contribuer à la sécurité alimentaire d'un pays, aucune région du monde, aucun ensemble économique, et a fortiori aucun pays, n'est en mesure de garantir l'autosuffisance alimentaire. Même l'Union Européenne qui produit et exporte massivement des produits alimentaires, n'est pas autosuffisante sur le plan alimentaire. En 2013, ses importations ont en effet représenté près du quart des importations agricoles mondiales avec un montant de 93,5 milliards d'euros, positionnant cette région du monde comme le premier importateur mondial de produits agricoles. L'UE importe en particulier, l'essentiel des protéines végétales qu'elle consomme pour l'alimentation de son bétail et sa production de lait ou de viandes.

1.2 De la sécurité alimentaire en Algérie

En Algérie, comme dans d'autres parties du monde, les questions agricoles et alimentaires sont traitées comme des actions relevant de la souveraineté de l'État ; en d'autres termes, ces questions sont considérées comme une « affaire d'Etat » et leur traitement, comme leurs modes de résolution, sont à la fois cruciales pour assurer la

pérennité et la légitimité de l'Etat. Elles sont traitées comme des questions décisives pour la stabilité sociale et politique dans chacun des pays.

L'Etat algérien a depuis l'indépendance nationale accordé à la question alimentaire une importance fondamentale.

L'objectif de sécurité alimentaire se retrouve ainsi dans tous les documents stratégiques fondateurs des politiques agricoles adoptées par le pays. Cet objectif est par exemple clairement affiché dans tous les plans et programmes agricoles du pays, depuis le premier plan quadriennal de 1970-73, dans le Plan National de Développement Agricole (PNDA) de 2001 ainsi que le Plan Quinquennal de 2010-2014. « *La nécessité d'améliorer le niveau de sécurité alimentaire par la production agricole* » figure enfin parmi les « objectifs fondamentaux » de la Loi d'Orientation Agricole de 2008 (article 2, alinéa premier).

L'examen des termes de la sécurité alimentaire en Algérie nécessite de rappeler en premier lieu les évolutions de la consommation des ménages au cours de ces dernières décennies.

1.2.1 Des évolutions dans la consommation alimentaire des ménages

Nul doute que la situation alimentaire prévalent au sein de la société algérienne a bien changé au cours de ces cinq dernières décennies.

La malnutrition et la faim appartiennent à une époque coloniale révolue. Il convient en effet, de rappeler que les formes brutales de domination exercées par la puissance coloniale au cours de la période 1830-1962, accompagnées de mesures d'expropriation foncières massives réduisant la base matérielle de la paysannerie algérienne, l'imposition d'un modèle productif agricole favorable aux cultures de rente (la vigne en particulier), et les situations de discrimination économique et d'exclusion sociale et politiques des populations algériennes ont conduit à un fort déséquilibre alimentaire et nutritionnel de la majorité des algériens⁶. Celle-ci était sous-alimentée, ne disposait « *de réserves d'aucune sorte et était...socialement et économiquement déracinée* » (Augustin Berque, 1939)⁷.

L'on évaluait il y a un peu plus d'un demi-siècle à 1 520 calories/jour la ration disponible pour un algérien, à 220 pour 1000 le taux de mortalité infantile et à 46,5 ans l'espérance de vie des algériens⁸. Si elle avait déjà atteint en moyenne 1.758 kilocalories/habitant/jour entre 1963 et 1969, l'enquête consommation de 1979-1980 conduite par l'Office National des Statistiques notait un redressement de la norme de consommation atteinte par algérien autour de 2733 calories/jour⁹. La progression est toutefois moins spectaculaire durant la période 1990-99 avec 2 944 kilocalorie/hab/jour, pour des raisons liées à une crise économique aigue, d'une forte inflation affectant les prix des biens alimentaires qui a suivi, et de la suppression de subventions à l'exception du prix du pain et du lait. La détérioration des niveaux de vie et de consommation alimentaire des ménages et la perte du pouvoir d'achat des populations dans cette période de crise sera surmonté à la faveur de l'amélioration des revenus extérieurs survenue fin des années 1990 et confirmé au cours de la décennie 2000.

⁶A la veille du déclenchement de la lutte armée, l'Algérie importe pour 45 milliards de francs de sucre, de produits laitiers, de pomme de terre, de corps gras, de blé tendre et de légumes secs. Ce qui représente 50% des importations et sans le vin, la balance commerciale agricole serait déficitaire. Sans le vin également la balance commerciale agricole serait déficitaire en dépit d'un niveau de consommation des masses algériennes dramatiquement bas (Lebeau, L., 1954 in *L'agriculture algérienne*. Editions Baconnier. Alger). Les exportations en 1960 s'élèvent à 1550 millions de nouveaux francs (NF) dont 1050 millions de vin (soit 67,7%) et les importations sont de 1100 millions de NF. *Rapport* présenté le 10 février 1959 par J. Péliissier, directeur de l'Agriculture et des forêts devant le conseil supérieur du Plan de l'Algérie sur la situation et les perspectives de l'agriculture algérienne.

⁷Berque, A (1939). *Pour le paysan et l'artisan indigène*. Ed. Minerve. Alger

⁸Chevalier, L (1947). *Le problème démographique nord-africain*. Editions PUF. Paris

⁹ONS. Enquête de consommation des ménages 1979-1980.

L'Office National des Statistiques (ONS) estime la population algérienne en l'an 2011 à 36,7 millions (M) d'habitants soit un taux d'accroissement de 20%. La répartition de cette population a aussi évolué car 24,3 millions vit en milieu urbain et 12,3 millions en milieu rural : le taux d'urbanisation passera ainsi de 58,3% en 2000 à 66,3% en 2011¹⁰. Ce changement social va s'accompagner comme on le sait dans un changement dans les comportements alimentaire.

Par quintile¹¹, la part de la population habitant en milieu urbain est plus importante et augmente avec le niveau de vie. La population du premier quintile est à 44% rurale tandis que le dernier quintile est constitué de ¾ d'urbains. Les trois premiers quintile (dépenses annuelle moyenne par tête inférieure à 85 979 DA), qui rassemblent les couches défavorisées et les couches moyennes à revenus modestes, représentent 60% de la population.

Tableau : Répartition et structure de la population par quintile selon la dispersion

| Quintiles | Urbain | % | Rural | % | Ensemble | % |
|--------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|-------------------|------------|
| Quintile 1 | 1 4 092 036 | 55,7 | 3 249 880 | 44,3 | 7 341 916 | 100 |
| Quintile 2 | 2 4 383 506 | 59,7 | 2 961 603 | 40,3 | 7 345 109 | 100 |
| Quintile 3 | 3 5 026 651 | 68,4 | 2 318 728 | 31,6 | 7 345 379 | 100 |
| Quintile 4 | 4 5 285 289 | 72,0 | 2 053 145 | 28,0 | 7 338 434 | 100 |
| Quintile 5 | 5 5 552 263 | 75,6 | 1 793 901 | 24,47 | 346 163 | 100 |
| Total | 24 339 744 | 66,3 | 12 377 256 | 33,7 | 36 717 000 | 100 |

Source : ONS

La dernière étude de l'ONS sur la consommation des ménages indique en premier lieu que les dépenses alimentaires sont évaluées à 1875 milliards de DA en 2011. Elle enregistre un coefficient multiplicateur au niveau national de 2,7 par rapport à la dernière enquête de 2000. En 2011, c'est près de 42% des dépenses des ménages algériens ont été consacrées aux besoins alimentaires alors qu'ils consacraient 44,6% de leur budget en 2000 et près de 55% en 1989.

La part des dépenses budgétaires varie cependant selon les milieux. Il convient de noter un écart entre le rural et l'urbain (de 5,8 point) ; en effet, si les ménages ruraux affectent près de 46% de leur budget aux consommations alimentaires, dans le monde urbain, cette part n'a été que de 40,1%.

Tableau : Structure des dépenses alimentaires selon la dispersion. U : 10⁹ DA

| Urbain | | Rural | | Ensemble | |
|---------|------|-------|------|----------|-----|
| valeur | % | | % | valeur | % |
| 1 281,1 | 40,1 | 594,3 | 45,9 | 1 875,3 | 100 |

Source : ONS

¹⁰ ONS, *Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages 2011, Dépenses des ménages en alimentation et boissons en 2011*. Collections Statistiques N° 195, Série S.

¹¹ Les quintiles de population sont définis comme étant des groupes de 20% de population classés par ordre croissant selon la dépense annuelle moyenne par tête. Le premier quintile correspond aux 20% de la population dont la dépense annuelle moyenne par tête est la plus faible (population la plus défavorisée). Le deuxième quintile correspond aux 20% de la population dont la dépense annuelle moyenne par tête est immédiatement supérieure à celle du premier quintile et ainsi de suite jusqu'au cinquième quintile qui correspond aux 20% de la population dont la dépense annuelle moyenne par tête est la plus élevée (population la plus aisée). Les classes de population (quintiles) selon la dépense annuelle moyenne par tête en 2011 sont définies ainsi : le 1er quintile comprend les ménages dépensant moins de 64 802 DA, le 2ème des dépenses comprises entre 64 802 et 85 979 DA, le 3ème dépenses comprises entre 85 et 111 527 DA, le 4ème entre 111 527DA et 155 747 Da et le 5ème dépenses supérieures à 155 747DA.

L'examen de la structure des dépenses annuelles par quintile révèle également une disparité des dépenses alimentaires plus grande entre les couches de la population la moins favorisée (1^{er} quintile) et celle classée comme la plus favorisée (5^{ème} quintile). Les dépenses des ménages affectées à la consommation alimentaire est de 53,7% pour le 1^{er} quintile alors qu'elle n'est que de 32,3% pour le dernier quintile.

A noter, que la population la plus défavorisée est à 44% rurale tandis que la population la plus aisée est composée de trois quart d'urbains. Les dépenses alimentaires représentent plus de la moitié (53,7%) du budget pour les populations les plus défavorisées alors qu'elles atteignent à peine le tiers (32,3%) pour la population la plus riche.

Comme le montre le tableau suivant, plus le niveau de revenu se dégrade et plus augmente la part des dépenses affectées à l'alimentation.

Tableau : Structure (en %) des dépenses annuelles en Alimentation en 2011 par quintile

| Q 1 | Q 2 | Q 3 | Q 4 | Q 5 | Ensemble |
|------|------|------|------|------|----------|
| 53,7 | 51,5 | 47,8 | 44,8 | 32,3 | 41,8 |

Source/ ONS

Par dispersion, l'augmentation est plus appréciable au niveau urbain dont la part passe de 8,6% pour la population la plus défavorisée à 35,0% pour la population la plus aisée, tandis qu'en milieu rural l'écart est plus modeste (15,6% dans le premier quintile contre 23,8% pour le 5^{ème} quintile).

Tableau : Structure de la dépense alimentaire par quintile selon la dispersion (en %)

| Quintile | Urbain | Rural | Total |
|----------|--------|-------|-------|
| Q1 | 8,6 | 15,6 | 10,8 |
| Q2 | 13,3 | 20,3 | 15,5 |
| Q3 | 18,7 | 19,2 | 18,9 |
| Q4 | 24,4 | 21,2 | 23,4 |
| Q5 | 35,0 | 23,8 | 31,4 |
| Total | 100 | 100 | 100 |

Source : ONS

L'augmentation de ces dépenses alimentaires a été toutefois plus forte dans les milieux urbains (multiplication des dépenses alimentaires de 3 fois) que dans les milieux ruraux (x de 2,5).

Cette inégalité spatiale se double d'une inégalité entre les groupes sociaux. En 2011, aux 10% des ménages les plus défavorisés ne correspond que 3,5% de la dépense totale, alors qu'aux 10% les plus aisés correspond plus du quart de la dépense (26%). Autrement dit, la population la plus aisée a une dépense 7,4 fois supérieure à celle de la population la plus défavorisée.

La structure des dépenses alimentaires selon les produits révèle que ce sont les produits céréaliers (pain, farine, semoule, pâtes alimentaires et riz) qui occupent la première place avec 17,5% des dépenses suivis des légumes frais (14,4%), et des viandes rouges (13,3%). Là également, l'analyse de la structure de ces dépenses/produits alimentaires selon les quintiles montre que plus de la moitié des dépenses (52%) consacrées aux produits céréaliers sont le fait des couches défavorisées et de revenus modestes. La part des céréales occupait la première place dans tous les quintiles sauf pour le dernier. Elle était de 22,5% dans le premier et ne représente que 14,3% dans le dernier quintile. En

revanche, que plus de la moitié des dépenses affectées aux achats de fruits et légumes frais relève des couches à revenus supérieurs¹².

Ces caractéristiques décrites par l'enquête portant sur la consommation des ménages doivent être prises en considération dans toute décision concernant la politique des subventions accordées aux produits alimentaires de base.

Évaluée en volume, les consommations annuelles par habitant seraient de 105 kg de farine, 76 kg de semoule et 6 kg de pâtes alimentaires et couscous industriel¹³. Selon d'autres sources (MADR), la consommation des céréales annuelle moyenne par habitant serait passée de 191,8 kg en 1994-2003 à 241,2 kg de céréales/an en 2004-2013.

Par ailleurs, *si dans les années 1980 l'algérien moyen consommait deux fois plus de semoule que de farine, depuis le début des années 2000, il faut relever un renversement dans la structure de la consommation céréalière : la tendance qui s'exprime est un recul de la consommation de blé dur (semoule) et une hausse de consommation de blé tendre.* Le fait urbain explique cette tendance qui se dessine. L'enquête consommation de 2011 indique en effet, que si les ménages urbains achètent des produits prêts à la consommation (pain et viennoiseries vendus par un réseau dense de boulangeries, pâtes alimentaires issues de l'industrie), les ménages ruraux privilégient les produits préparés à domicile, et donc où la semoule de couscous et les pâtes alimentaires préparées traditionnellement occupent encore la première place. L'urbanisation s'accompagne également de prise de repas plus fréquente hors domicile (multiplication des *fastfoods*, *pizzeria*...).

La consommation de lait qui était évaluée à 34 litres en 1967-68 (FAO) est passée à 61 litres en 1979-80 (ONS). Elle aurait plus que doublé en 2015 avec une consommation moyenne par habitant de 134 litres en équivalent lait, ce qui fait de l'Algérie le premier consommateur de lait et dérivées de la région Maghreb.

Les mêmes tendances peuvent être observées pour les consommations de sucre, d'huiles alimentaires, d'œufs ou de viandes blanches... la consommation moyenne nationale en huiles alimentaires est de l'ordre de 400 000 tonnes environ, soit 360 millions de litres par an et une consommation de 15 litres/habitant/an. En ce qui concerne le sucre, l'Algérie consomme 1,1 million de tonnes correspondant à une consommation de plus de 30 kg par habitant/an contre 18 à 20 kg au niveau mondial. L'Algérie consomme en moyenne 340 000 tonnes de viandes rouges (10 kg/hab/an) et 240 000 tonnes de viandes blanches (7kg/hab/an)¹⁴. La disponibilité en œufs est de 60 œufs par an et par habitant en 2014.

La consommation de pomme de terre qui était évaluée à 21,7 kg en 1966-67 (FAO) avait augmenté aux alentours de 34 kg/habitant/an en 1979-80 (ONS) et se situerait à 113 kg/habitant/an en 2015, faisant de ce produit agricole un élément structurant de la ration alimentaire de l'algérien.

En définitive, la ration alimentaire est aujourd'hui évaluée à près de 3500 calories/jour/habitant (MADRP). Les céréales et leurs dérivés fournissent 60% de l'apport calorique et 75% de l'apport protéique de la ration alimentaire nationale. Comme l'indiquent les données fournies supra, outre les blés, le lait de même que la pomme de terre occupent une place majeure dans la composition de la ration alimentaire et des équilibres nutritionnels de la population en Algérie.

Pour reprendre la comparaison avec la période coloniale, la ration alimentaire a presque doublé en termes de calories consommées par jour et par habitant. L'amélioration des

¹²La population la plus défavorisée est classé dans le premier quintile et la plus aisée dans le 5ème quintile.

¹³Programme DIVECO – Appui stratégique du secteur des céréales transformées – 2011

¹⁴Ministère du Commerce, 2016. Etude

niveaux de vie et de santé des populations ont autorisé en 2015 ont eu pour résultat de relever l'espérance de vie à 77 ans et de faire baisser la mortalité infantile à 22 pour 1000. *L'analyse des évolutions de la situation alimentaire montre clairement que l'Algérie d'aujourd'hui fait face dans le domaine alimentaire à des questions liées, non pas à la quantité mais à la qualité et à la sécurité sanitaire de l'alimentation. Elle se trouve confrontée à des pathologies découlant de modes d'alimentation proches des pays développés : maladies digestives, obésité, diabète, hypertension artérielle, maladies cardiovasculaires et cancers, sources de dépenses de santé assez considérables, soit des maladies fortement liées à des modes de consommation déséquilibrés* (M. Khiati, 2015). Ces faits historiques témoignent sans conteste, d'une part, des progrès réalisés en Algérie dans le domaine de l'accès en quantité suffisante et dans la durée des biens alimentaires, mais aussi de la nécessité d'améliorer la qualité de l'alimentation¹⁵. Les pouvoirs publics doivent accordant une attention particulière à la sécurité sanitaire des aliments consommés.

Ce dernier constat peut également être confirmé par l'indice global de la faim (Global Hunger Index) qui est défini par l'International Food Policy Research Institute¹⁶.

Le tableau suivant indique que l'Algérie se classe dans le groupe de pays à faible niveau de faim.

Tableau : Global Hunger Index- Classement pour l'indice de la faim* (104 pays)

| Pays | Classement | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 | 2015 |
|----------------|------------|------|------|------|------|------|
| Algeria | 22ème | 17.1 | 18.0 | 14.8 | 12.2 | 8.7 |
| Tunisia | 6ème | 11.5 | 14.2 | 8.9 | 6.7 | 5.6 |
| Morocco | 28ème | 18.7 | 18.8 | 15.7 | 17.7 | 9.5 |
| Egypt | 45ème | 20.5 | 18.9 | 15.1 | 13.1 | 13.5 |
| India | 80ème | na | 48.1 | 42.3 | 38.2 | 38.5 |

*- 9.9low - 10.0–19.9moderat- 20.0–34.9serious- 35.0– 49.9 alarming- 50.0 extremely alar

Source: rapport 2016. Global Hunger Index: Armed Conflict and the Challenge of Hunger_ IFPRI

Dans le Global Hunger Index, l'Algérie réalise un score de 8,7 (pays à faible risque alimentaire) sur une échelle qui compte 50 points (score qui indique une situation

¹⁵ Cf. le Global Hunger Index (GHI), Armed Conflict and the Challenge of Hunger. *International Food Policy Research Institute- Report 2016*

¹⁶ L'indice global de la faim (Global Hunger Index) a été conçu pour comparer les situations régionales et nationales dans les domaines de la faim et sensibiliser les pays aux nécessités de déclencher des mesures pour réduire la faim

extrêmement préoccupante et alarmante). Ce score place l'Algérie au 22ème rang mondial sur un total de 104 pays.

Ces bonnes performances qui concernent l'algérien moyen n'empêchent pas, à l'examen des situations de certains groupes sociaux ou de populations de certaines régions rurales, l'existence de déséquilibres alimentaires et nutritionnels. En 2011, l'on fait observer que « l'Algérie compte 5,1 % de sa population en état de sous-alimentation, ...32 % des enfants de moins de cinq ans présentent une anémie à la même date, ...15,9 % de ces mêmes enfants présentent un retard de croissance, 15,7 % une carence en vitamine A alors que 17,5 % des adultes sont en sur poids (obèses) » (FAO; 2012)¹⁷.

Les performances réalisées par l'Algérie au cours de ces dernières décennies en matière de consommation alimentaire ont été le résultat d'une amélioration des niveaux de vie des populations et d'un approvisionnement en produits alimentaires assuré à la fois par l'offre nationale mais aussi par des importations massives de produits agricoles et alimentaires.

1.2.2 Offre nationale et importations dans la couverture des besoins alimentaires

Le secteur des industries agro-alimentaires national occupera au cours des années 2000 une place de choix dans l'approvisionnement du marché national en produits alimentaires qui constituent la base du système nutritionnel algérien (farine, semoule, pâtes alimentaires, lait et produits laitiers, huiles alimentaires, tomate industrielle, sucre).

L'industrie agro-alimentaire (I.A.A.) constitue un volet sur lequel les pouvoirs publics consentiront des efforts particuliers, en associant le secteur privé dans la construction du nouvel édifice industriel.

Même si les I.A.A. affichent une forte dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs, une proximité trop faible avec l'amont agricole et un déficit dans le processus de valorisation de produits locaux, il contribue aujourd'hui à hauteur de 50 à 55% au PIB industriel (hors hydrocarbure).

Il est le premier employeur dans l'industrie (40% de l'emploi avec près de 150 000 actifs occupés) et il produit plus de 45% de la valeur ajoutée industrielle (plus de 300 milliards de DA). Ce sont les entreprises des filières « céréales », « lait », « eaux » et « boissons non alcoolisées » qui sont les filières clés du paysage des I.A.A. algériennes.

Les capacités annuelles de trituration des entreprises de la filière céréalière forte de plus de 400 unités de production sont évaluées à 110 millions de quintaux en semoule et farine représentent plus du double des besoins du marché intérieur. Les disponibilités en blés (dur et tendre) sont assurées principalement par les importations du blé tendre à une hauteur de (78%), destinées à la transformation en farine panifiable et par la production locale (55%) pour le blé dur destiné à la fabrication de la semoule avec des apports d'appoint importés. L'offre de blé (dur et tendre), induite principalement par les stocks détenus par l'OAIC (stocks intra-muros, flottants et contrats engagés), à fin décembre 2015, a permis une large disponibilité de la farine panifiable et la semoule sur l'ensemble du territoire national. En tant qu'organisme de régulation, l'OAIC a assuré un approvisionnement régulier au profit des minoteries et semouleries publiques et privées à concurrence de plus de 60% de leurs besoins. Cet office a réalisé quasiment la totalité des quantités importées en ces produits (8.054.061 tonnes), représentant 95% des importations de l'année 2015, en hausse de 16% par rapport à l'année 2014.

¹⁷Bédrani, S (2015). Conférence sur le thème de la sécurité alimentaire donnée à l'Institut National de Stratégie Globale (INESG), le 29 mars présentée en 2015

La transformation en semoule et farine est assurée localement dans sa globalité par les minoteries (263 unités) et les semouleries (135 unités) répartis au niveau national.

Pour le lait, la consommation moyenne nationale est de l'ordre de 3,5 milliards de litres/an dont 2 milliards de litres de lait cru, 500 millions de litres de lait en poudre et 1,2 milliard de litres de lait en sachets. "Il faut noter que 50% de la consommation du pays provient de l'importation et l'Algérien consomme plus de lait qu'il n'en produit (110 litres/an contre 70 l au Maroc, 98 l en Tunisie)", note une étude récente du ministère du commerce. Le réseau de production à travers le territoire national est constitué de 107 usines dont 16 unités relevant du Groupe public Giplait qui détient 40% de parts de marché. Les 60% restants appartiennent aux 91 laiteries privées.

Par ailleurs, la consommation moyenne nationale en huiles alimentaires est de l'ordre de 400 000 tonnes environ, soit 360 millions de litres par an. L'essentiel de la production est issu des huiles brutes transformées au niveau de l'usine de Cevital qui représente 75% de la production nationale. Le reste, soit 25%, est partagé entre les unités de Cogral (ex-Encg), Afia, Kouninef, Zinhor (Oum El-Bouaghi), Prolipos (Aïn M'lila).

En ce qui concerne le sucre, l'Algérie consomme 1,1 million de tonnes. Le raffinage du sucre roux est assuré également par le groupe industriel Cevital avec un potentiel de production de 1 million de tonnes /an, dont une partie est exportée vers l'étranger. Il convient de noter au passage que le sucre a très largement supplanté ces dernières années les exportations de dattes, de pomme de terre, d'huile d'olive ou de vins réunis. Ce produit issu de l'industrie nationale est devenu ainsi le premier poste dans les exportations agricoles ; il concentre la moitié des recettes d'exportation agricole du pays.

L'Algérie consomme en moyenne 340 000 tonnes de viandes rouges et 240 000 tonnes de viandes blanches. La production moyenne annuelle est de l'ordre de 300 000 tonnes de viandes rouges ovines et bovines avec des importations d'appoint de 40 000 tonnes de viandes bovines congelées soit 12% de la consommation. À cette quantité, s'ajoutent 240 000 tonnes de viandes blanches (poulet et dinde) issues totalement de la production avicole locale. L'on recense dans la filière avicole 1 950 producteurs privés qui activent dans l'élevage, l'abattage et l'importation et la Société de gestion et de participations *Proda*. Sur le registre des fruits et légumes frais, l'offre globale est de l'ordre de 9 millions de tonnes environ dont 5,5 millions de tonnes de fruits frais et 3,5 millions de tonnes de légumes. "Les légumes frais sont issus totalement de la production nationale alors que pour les fruits, des importations d'appoint sont acquises annuellement avec en moyenne 250 000 tonnes orientées essentiellement sur la banane et les pommes", révèle la dernière étude évoquée supra. Pour les produits dont les besoins locaux ne sont pas satisfaits par la production nationale, les pouvoirs publics recourent au marché international. *La disponibilité et la régularité* dans les approvisionnements de produits dits « sensibles » (semoule, farine, sucre, huiles alimentaires, café, concentré de tomate, légumes secs...) n'ont pas enregistré de perturbation – ruptures ou pénuries- durant les dernières années.

Les productions agroalimentaires jouent donc un rôle important dans l'économie et la croissance économique globale du pays. Tous les indicateurs révèlent une tendance à la croissance du secteur et à l'amélioration de sa productivité. Les acteurs des I.A.A. contribuent à l'amélioration de la sécurité alimentaire en approvisionnant régulièrement le marché national en produits de base (pain, farine, semoule, lait, sucre, tomate industrielle, viandes et huiles alimentaires).

L'accroissement du volume d'affaires, la densification du tissu des PME et TPME agro-alimentaires dans les différentes filières (près de 3000 entreprises présentes dans les filières céréales, lait, sucre, huiles, aviculture, boissons non alcoolisées, fruits

transformés, tomate industrielle...), les progrès accomplis dans le processus de mise aux normes internationales, de renforcement des compétences et d'amélioration des capacités d'exportation illustrent la dynamique réelle dans le développement de ce secteur industriel. Le dernier rapport du Conseil National Economique et Social (CNES, 2015) note que le secteur enregistre une croissance positive dans le « travail de grain » (+13,4%), l'« industrie du lait » (+9%) et la « fabrication d'aliment de bétail » (+8,5%).

2. Le redressement des indicateurs fondamentaux de l'économie algérienne, le développement agricole et rural et la sécurité alimentaire.

La sécurité alimentaire a étroitement été liée, d'une part, à la dynamique de croissance qu'a connue l'agriculture au cours de ces quinze dernières années, et d'autre part, aux importations alimentaires autorisées par le redressement des indicateurs fondamentaux de l'économie algérienne intervenue à la fin des années 1990. L'aisance financière résultant des cours internationaux élevés du pétrole (plus de 100 dollars le baril jusqu'au milieu de 2014) a permis de mettre en place un plan national de développement agricole (PNDA) ambitieux et de financer des importations massives d'aliments.

2.1 Rente pétrolière et relance des interventions publiques dans l'agriculture

Les prix du pétrole qui se redressent sur le marché mondial ont été le facteur déterminant de la relance économique et des fonctions redistributives de l'Etat. Les prix du pétrole passent en effet, d'une moyenne 17,5 dollars le baril sur la période 1990-99 à 47,6 dollars le baril dans la décennie 2000 (Rebah, 2012). Cette embellie génère des recettes en croissance continue comme le montre le tableau suivant :

Tableau 2 : Evolution des recettes des hydrocarbures. U : 10⁹ dollars

| 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 21,2 | 18,5 | 18,1 | 24,1 | 38,0 | 55,0 | 66,0 | 59,0 | 76,0 | 44,3 | 56,0 | 72,0 | 73,0 |

Source : Rebah (2012). Complété par nos soins

Les recettes d'exportation des hydrocarbures sont multipliées par quatre (4) entre la décennie 1990 et la décennie 2000. Elles passent d'une moyenne de 10 milliards de dollars en moyenne annuelle dans les années 1994-1999 à 42 milliards de dollars/an dans les années 2000-2009.

Au cours de la période 2010-2015, et au moment même où s'accroît l'effondrement des économies des pays voisins, les revenus issus du pétrole et du gaz atteignent plus de 61,5 milliards de dollars/an.

Cette progression spectaculaire de la rente pétrolière alimente en conséquence le budget de l'Etat, la fiscalité pétrolière représentant une moyenne de 40% des recettes budgétaires de l'Etat.

La matrice des programmes de la politique dite de renouveau agricole et rural (PRAR), dont les grandes ont été stabilisées en 2008, se construira au rythme de la croissance de la rente pétrolière et des dispositifs de financement qui sont créés. Outre les ressources financières affectées pour assurer les importations alimentaires et la sécurité alimentaire du pays (qui passent de 2,5 milliards à près de 10 milliards de dollars en 2012), les principales innovations de la politique agricole et rural portent sur les dispositifs commerciaux et financiers qui accompagnent l'ensemble des mesures retenues.

Les multiples Fonds mis en place ont joué un rôle décisif dans les transformations économiques et sociales du monde agricole et rural. Dans le cadre de l'appui à la production agricole, les principaux fonds mis en place par l'Etat sont le Fonds national de développement de l'investissement agricole (FNDA), le Fonds de développement rural de mise en valeur des terres par la concession (FDRRMVTC), et le Fonds de lutte contre la désertification et le Développement du pastoralisme et de la steppe (FLDDPS). Ces fonds concentrent 80% des crédits ouverts sur la période quinquennale 2010-2014.

Les populations rurales accèdent également à d'autres sources de financement pour le développement de leurs territoires : Fonds national d'aide au logement (FONAL), Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes (FNSEJ) qui soutient les micro-entreprises des jeunes agriculteurs. Les Fonds de promotion des activités de l'artisanat traditionnel (FNPAAT), du développement social (FDS), ainsi que le Fonds spécial de développement du Sud et de soutien des activités des hauts plateaux contribuent également à l'amélioration de l'emploi et du cadre de vie de ces populations. Il apparaît assez clairement que les transferts de ressources financières au monde rural opérés au cours de cette dernière décennie ont contribué à la réduction de la pauvreté rurale héritée du PAS. Ils ont contrebalancé les tendances aux déséquilibres ville-campagne observés dans les autres pays du Maghreb.

2.2. Du Plan National de Développement agricole à la Politique de Renouveau Agricole et Rural

L'agriculture est sans doute l'un des secteurs où l'action de l'Etat a été sans doute la plus vigoureuse. L'adoption du Plan National de Développement Agricole (PNDA) va amorcer au début des années 2000 la réhabilitation du secteur agricole et en faire, après le secteur des hydrocarbures, le premier secteur bénéficiant des plans de relance de l'économie nationale. Les mesures de politique agricole vont se multiplier à la faveur de fortes dépenses d'investissement en faveur du secteur agricole.

L'examen des lois des finances des années 2000 à 2015 permet de découvrir la mise en place de multiples fonds de soutiens dédiés à l'appui à la mise en valeur des terres, à l'utilisation des intrants et matériels agricoles, à la production agricole et à la transformation (en particulier des céréales et du lait), à la régulation des produits de large consommation et enfin à la consommation des produits alimentaires de base (pain, lait, légumes secs, huiles et sucre). Les ressources financières mobilisées au profit de l'agriculture et de l'alimentation s'élèveront sur la période 2000 à 2007 à plus de 400 milliards de DA, soit une moyenne annuelle globale de 50 Mds DA (MADR, 2008).

Les ressources publiques allouées au MADR entre 2000 et 2011 ont plus que quintuplé, passant au cours de cette période de 52 milliard de DA à 284 Mds, soit une progression de 446%. Sur la période quinquennale 2010-2014, le budget de l'Etat a réservé plus de 1,7 milliards de dollars en moyenne annuelle pour soutenir les investissements programmés dans le cadre de la politique agricole, et autant alloué au fonds de soutien à la compensation (soutien et garantie des prix des céréales, de lait, de la tomate industrielle et des produits agricoles de large consommation). L'Etat a, d'une part, diversifié les sources et produits financiers dédiés aux secteurs agricole et agro-alimentaire, et d'autre part, accordé des bonifications aux prêts agricoles (crédit « *R'fig* », « *Tahaddi* », « *Fédératifs* » afin d'encourager l'investissement agricole.

Le renforcement du cadre légal a été assuré par l'adoption par l'Assemblée Populaire Nationale de deux lois importantes : la loi d'orientation agricole n°08-16 du 03 août 2008 et de la loi n° 10-03 du 18 août 2010 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat.

Une politique de renouveau agricole et rural (PRAR) annoncée lors de la Consultation nationale de l'agriculture (Biskra, février 2009) va s'enrichir d'une série de mesures structurant la politique agricole à l'œuvre lors du précédent quinquennat 2010-2014. Les mesures prises visent l'extension de la surface agricole utile par des actions de mise en valeur, une meilleure utilisation et valorisation des potentialités naturelles (diffusion de la technique d'irrigation localisée) et l'adaptation des systèmes de production aux conditions des milieux physiques et climatiques.

L'intensification et la diversification de la production agricole sont organisées autour d'un plan de développement des filières de production (céréales, pomme de terre, lait, oléiculture, viandes rouges et viandes blanches). Des « *contrats de performance* » (2009-2013) engagent la responsabilité de chaque Direction des Services Agricoles (DSA) de Wilaya dans la réalisation des objectifs d'amélioration des niveaux de rendement et de production agricoles. Les productions de céréales font l'objet d'une politique des prix à l'achat par l'office national interprofessionnel des céréales (OAIC). Les blés durs (BD) sont achetés au producteur domestique à 45 000 DA la tonne (620 \$/t), les blés tendres (BT) à 35 000 DA la tonne (480 \$/t) et les orges à 25 000 DA la tonne (soit près de 350 \$/t). Ces prix de cession à l'OAIC sont bien entendu très supérieurs aux cours internationaux des céréales. D'autres mesures de soutien pour accroître l'offre de céréales sont prises dans le cadre du Plan de développement de la filière céréales (soutien aux intrants, au crédit, à l'irrigation d'appoint,...). Les produits céréaliers sont par ailleurs cédés aux transformateurs et aux minotiers à des prix inférieurs aux prix de cession aux producteurs (310 \$/t pour les BD et 180\$/t pour les BT).

Concernant la filière lait, un programme de réhabilitation de la production a été conduit par l'Etat. Ce programme intègre la promotion d'investissements à la ferme, de l'insémination artificielle, de soutien à la création de mini-laiteries. Mis en place en 2008, le dispositif de soutien à cette filière, comprend également des primes à l'intégration de lait cru accordées tout au long de la filière (production, collecte et transformation). Des subventions sont accordées à la production de l'alimentation des vaches laitières (luzerne, maïs fourrager, ensilage...) en vue d'encourager les opérateurs à développer ce maillon faible de la filière que constitue l'alimentation animale.

Les produits agricoles de large consommation (pomme de terre, ail, oignon, viandes) bénéficient du système de régulation des produits agricole de large consommation (SYRPALAC) mis en place au cours de l'année 2008¹⁸.

L'embellie financière du pays permet de financer le second pilier de la politique agricole (Développement Rural) qui s'est également fixé pour objectifs « l'amélioration de la sécurité alimentaire et le développement équilibré et harmonieux des territoires ruraux ». (Discours du MADR à la 37^{ème} session de la Conférence de la FAO (Juin 2011). Ce second pilier qui recouvre la notion de « renouveau rural » s'adresse aux ménages vivant dans les espaces ruraux soit près de 40% de la population algérienne (14 millions de ruraux). Des projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) sont mis en œuvre autour de quatre axes : la modernisation ou/et la réhabilitation des villages, la diversification des activités économiques et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, la protection et la valorisation des ressources naturelles (steppe, oasis, montagnes), la protection et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel des territoires ruraux.

¹⁸ L'Etat rachète aux producteurs les productions dans les périodes de hausse de l'offre et de chute des prix, paye le stockage au secteur privé qui a bénéficié dans le cadre de Plan National de Développement Agricole – 2001-2008- de subventions pour développer les chambres froides dans le pays. Le secteur privé est invité à libérer ces productions en stock dans les conjonctures de hausse des prix et de raréfaction de l'offre sur les marchés.

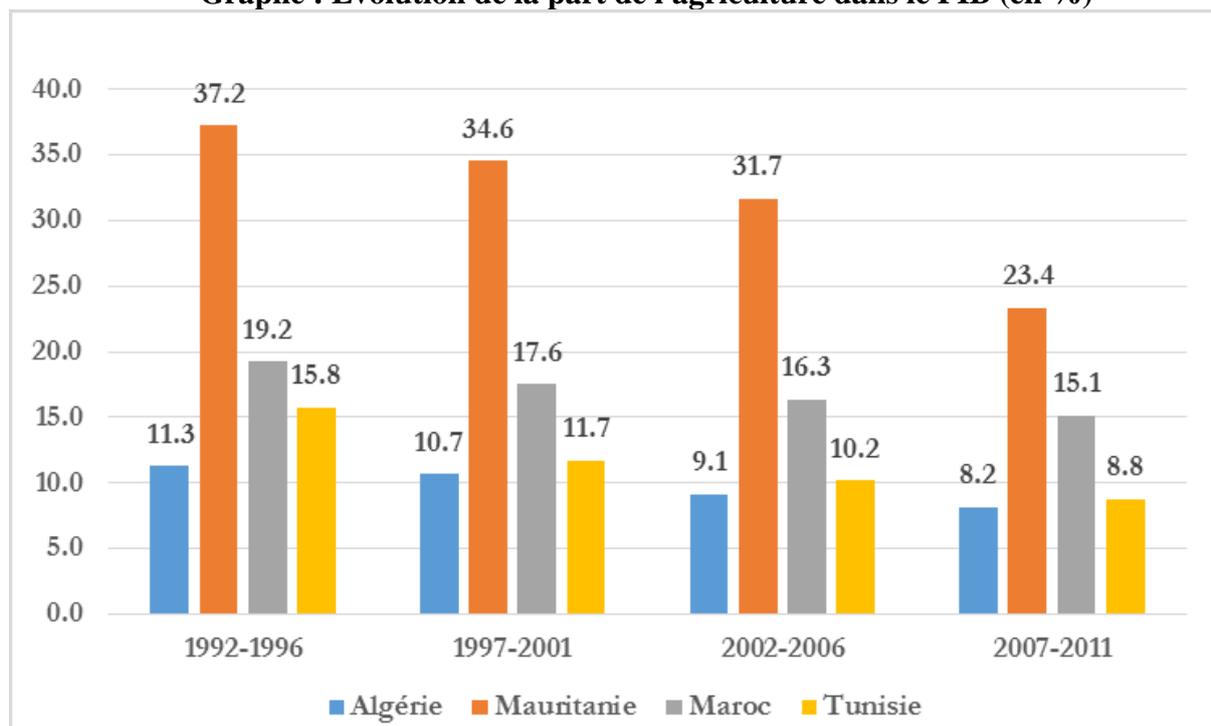
3. Du diagnostic du secteur agricole et des I.A.A.

Avant de présenter les évolutions qui ont caractérisé le secteur de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, il convient de rappeler la place qu'ils occupent dans l'économie nationale.

3.1 Place de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans l'économie nationale

Dans le cas de l'Algérie, et pour la période 1992-1996 et la période 2007-2011, la part de l'agriculture dans le PIB est passée de 11,3 à 8,2%, soit une réduction en termes relatifs de la part des richesses agricoles dans l'économie nationale.

Graphes : Evolution de la part de l'agriculture dans le PIB (en %)



Source : WDI

Les secteurs de l'agriculture et des industries agro-alimentaires ont connu les évolutions suivantes au cours de 15 dernières années (2000-2014)

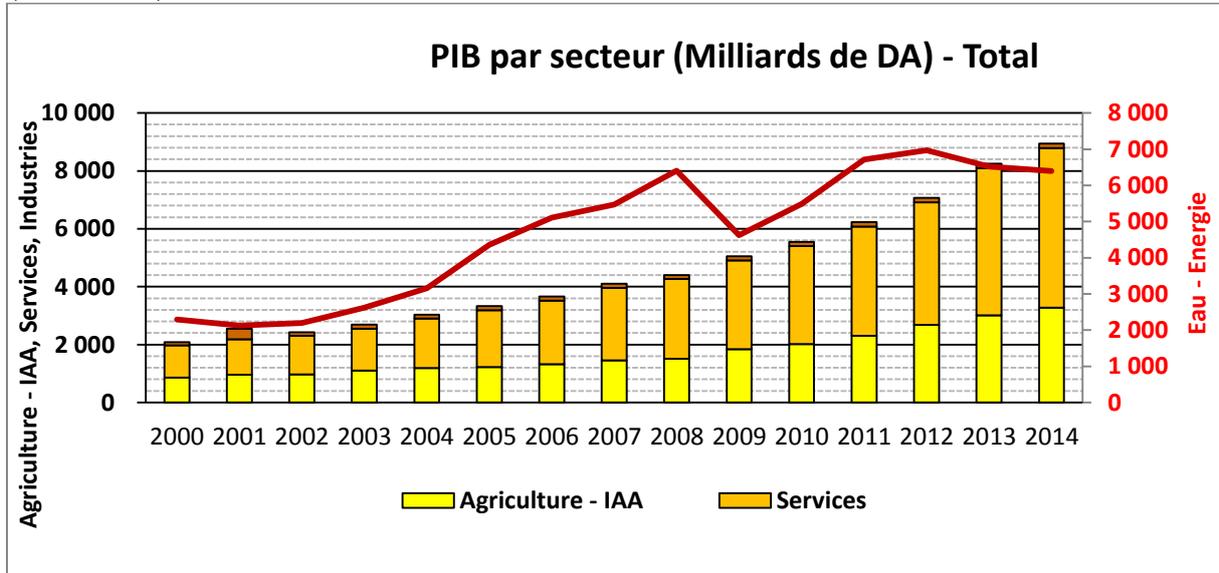
Tableau : Evolution du PIB Agriculture et Industries agro-alimentaire (2000-2014). U : 10⁶DA

| Secteur | 2000 | | 2005 | | 2010 | | 2014 | |
|-------------------------|------------------|------------|------------------|------------|-------------------|------------|-------------------|------------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| Agriculture | 426 020 | 8,3 | 715 461 | 8,1 | 1 269 838 | 9,2 | 2 168 427 | 11,2 |
| Agro-alimentaire | 434 328 | 8,5 | 503 414 | 5,6 | 746 426 | 5,4 | 1 079 318 | 5,6 |
| Autres | 425 7082 | 83,2 | 7 654 1134 | 86,3 | 11 830 619 | 85,4 | 16 162 879 | 83,2 |
| Total | 5 116 430 | 100 | 8 873 009 | 100 | 13 846 883 | 100 | 19 410 624 | 100 |

Source : ONS

Ces deux secteurs ont eu tendance à stabiliser leur part dans la formation du PIB. La production intérieure brute agricole (PIBA) passe de 8,3% en 2000 à 9,2% en 2010 et à 11,2% en 2014, hausse imputée à un accroissement des productions maraichères et animales. Le produit intérieur brut du secteur agro-alimentaire s'est stabilisé ainsi autour de 5,6% du PIB.

Graphe : Evolution du PIB agricole et des Industries Agro-Alimentaire (2000-2014)

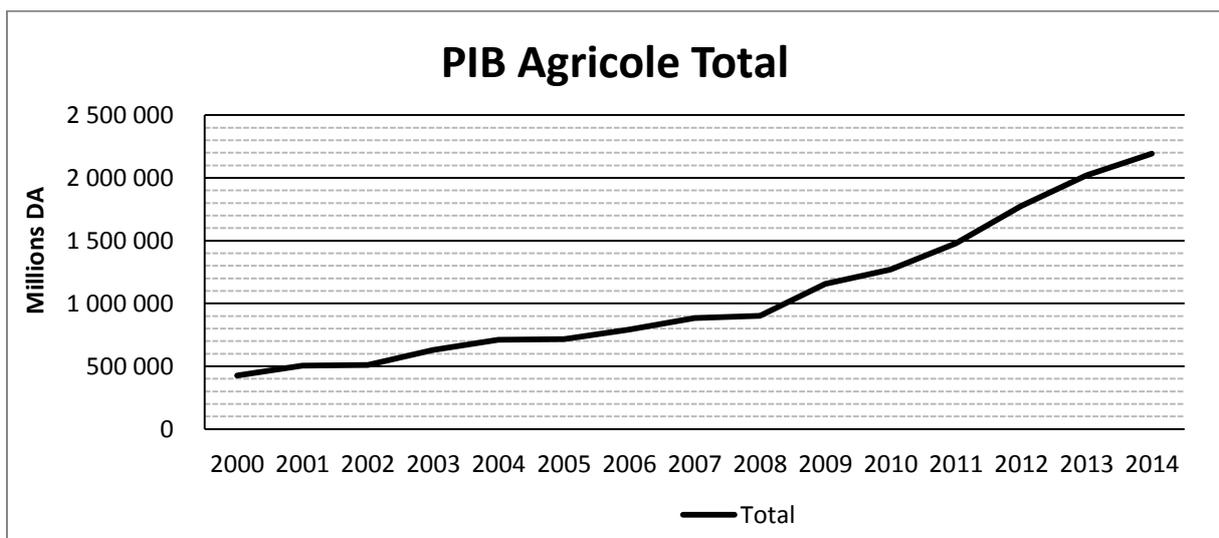


Source : base de données DSASI-MADR

Le graphe suivant illustre assez parfaitement l'évolution du PIB agricole entre 2000 et 2014.

Celui-ci est passé de 425 585,7 millions de D.A en 2000 à 902 126,7 millions de D.A en 2008 à 2 191 907,3 millions de D.A en 2014.

Graphe : Evolution du PIB agricole entre 2000 et 2014 en valeur



Source : base de données DSASI-MADR

Au-delà de la part du secteur dans la formation du PIB, le secteur agricole a été le moteur de la croissance économique du pays puisqu'il a connu entre 2004-2014 un taux de croissance annuelle de 7,06% alors que pendant la même période ce taux n'a été que de 2,72% pour l'ensemble de l'économie. Le taux de croissance annuelle du secteur agricole a été nettement supérieur à celui de l'ensemble de l'économie pendant la dernière décennie. Cette évolution peut être illustrée par le tableau suivant :

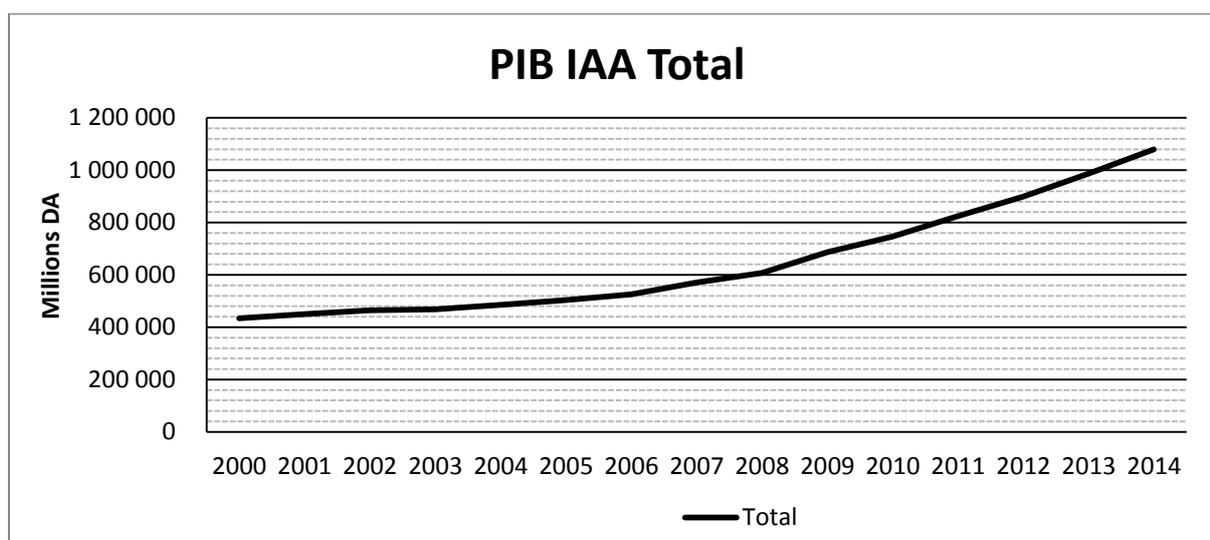
Tableau : Taux de croissance du PIB et de la valeur ajoutée agricole (VAA) entre 2004 et 2014 (en %)

| Agriculture | Total | | Par habitant | |
|-------------|-------|------|--------------|-----|
| | PIB | VAA | PIB | VAA |
| | 2.72 | 7.06 | 0.96 | 5.3 |

Source : Source : ONUDI, WDI

Le PIB des IAA est passé de 434 328,5 millions de D.A en 2000 à 607 760,4 millions de D.A en 2008 pour atteindre 1 079 318,4 millions de D.A en 2014 (graphe)

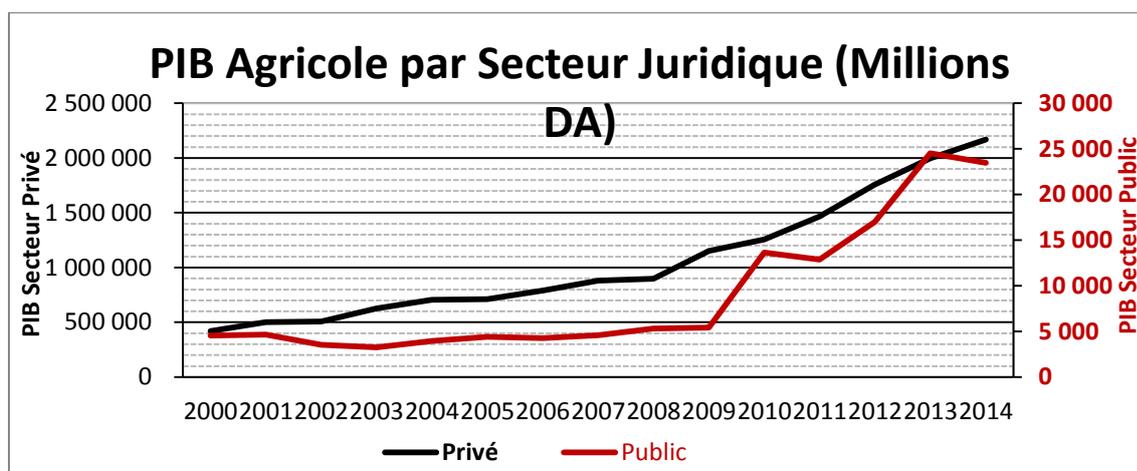
Graphe : Evolution du PIB des IAA (2000 à 2014). U : Millions de DA



Source : base de données DSASI-MADR

La dynamique de croissance du secteur privé agricole a été plus forte que celle du secteur public (EAC-EAI-Fermes pilotes). Le PIBA du secteur privé est passé de 421 020 millions de DA en 2000 à 2 168 427 millions de D.A en 2014 alors que dans la même période celui du secteur relevant du domaine privé de l'Etat enregistré une augmentation de 4 563 millions de D.A en 2000 à 23 480 millions de DA. Ce dernier secteur représente moins de 2% du PIBA alors qu'il représentait au début des années 1960 plus du quart de la PIBA.

Graphes : Evolution de la PIBA par secteur juridique entre 2000 et 2014 (en 10⁶ D.A)

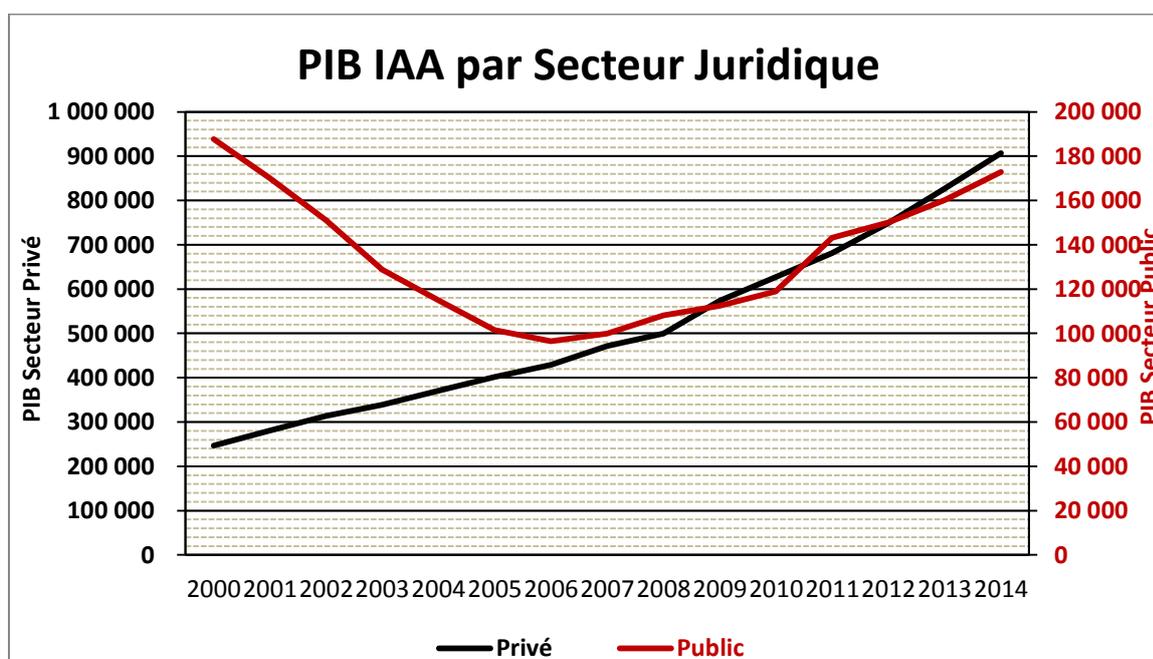


Source : base de données DSASI-MADR

Le secteur des industries agro-alimentaires a connu une progression inédite au cours de ces 20 dernières années avec une part de plus en plus occupée dans la production agroalimentaire par le secteur privé.

Le secteur privé des IAA qui ne représentait que 262 607,9 millions de D.A en 2000 contribue en 2008 pour 499 556,9 millions de D.A et 906 475,4 en 2014. Le secteur public des IAA ne contribue en 2014 que pour 172 843 millions de D.A (soit à peine 20% du PIB des IAA).

Graphes: Evolution du PIB des IAA par secteur juridique : en 10⁶ DA



Source : base de données DSASI-MADR

La valeur ajoutée agro industrielle qui génère l'équivalent de 19% de la valeur ajoutée agricole, représente près de la moitié (46%) de la valeur ajoutée du secteur industriel hors hydrocarbures.

Tableau: Croissance de l'agro-industrie dans l'économie et par rapport aux valeurs ajoutées sectorielles entre 2004 et 2014 (en %)

| Total (PIB) | Industries hors hydrocarbures | Agriculture |
|-------------|-------------------------------|-------------|
| 1.60% | 45.70% | 19.50% |

Source : ONUDI, WDI

En termes d'emploi, le secteur agricole a connu une croissance modeste. La population active occupée (tout statut confondu, chefs d'entreprises, aides familiaux, salariés permanents ou temporaires) qui comptait 873 000 personnes en 2000 compte moins de 900 000 personnes en 2014, comme le montre le tableau suivant :

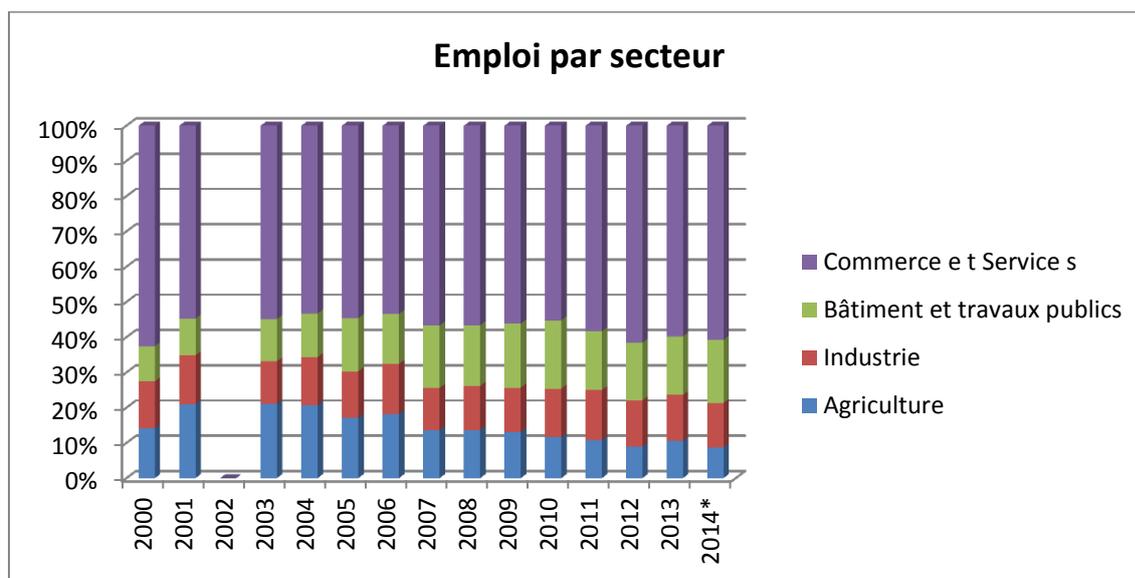
Tableau : Emploi par secteur d'activité économique (2000-2014)

Source : Base de données DSASI-MADR

Le secteur économique des services, et dans une moindre importance celui des bâtiments et travaux publics, auront connu au cours des années 2000-2014 une progression continue.

| secteurs | 2000 | | 2005 | | 2010 | | 2014 | |
|--------------------------------|----------|------|----------|------|----------|------|----------|------|
| | Effectif | % | Effectif | % | Effectif | % | Effectif | % |
| Agriculture | 873 | 14,1 | 1381 | 17,2 | 1034 | 11,7 | 899 | 8,8 |
| Industrie | 826 | 13,4 | 1059 | 13,2 | 1337 | 13,7 | 1290 | 12,6 |
| Bât. et Travaux publics | 617 | 10,0 | 1212 | 15,1 | 1886 | 19,4 | 1826 | 17,8 |
| Commerces et services | 3864 | 62,5 | 4393 | 54,6 | 5377 | 55,2 | 6449 | 60,8 |
| Total | 6180 | 100 | 8044 | 100 | 9736 | 100 | 10 239 | 100 |

Graphe : Evolution de l'emploi par secteur d'activité (2000-2014)

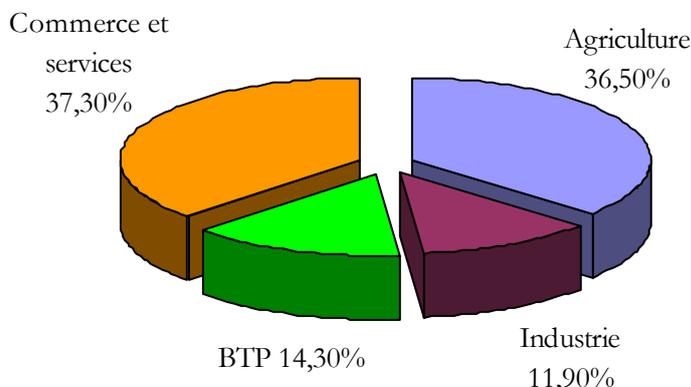


Source : base de données DSASI-MADR * provisoire

L'emploi agricole qui représentait entre 15% et 17% de l'emploi au milieu des années 2000 représente 8,8% de l'emploi total en 2014.

Il faut noter que même si les secteurs des services ou des travaux publics offre des opportunités d'emplois dans les communes rurales du pays, l'agriculture reste le principal pourvoyeur d'emplois pour la population en âge de travailler.

Graphe: Répartition de la population rurale occupée par secteur d'activités (2007)



Source : ONS

Une crise de l'emploi affecte aujourd'hui le secteur agricole. Celui-ci est en déficit de main d'œuvre qualifiée et jeune à employer dans les nouvelles exploitations patronales et entrepreneuriales qui se déploient dans le secteur agricole. Les raisons de cette situation de crise sont multiples : bas niveaux de rémunération, des contrats de travail ne prévoyant ni protection sociale, ni couverture médicale, un cadre de vie dans les campagnes souvent médiocre, une pénibilité du travail agricole. Toutes ces raisons conjuguées font aujourd'hui obstacle à l'emploi de jeunes ruraux, de plus en plus instruits et réticents à accepter les conditions de travail souvent précaires qui sont leur sont offerts. Aussi, les chefs d'exploitation qui bénéficient de ressources financières ont recours croissant à la

mécanisation ou au travail des femmes, sinon de migrants étrangers (sahéliens en particulier) dans les nouvelles exploitations agricoles du Sud.

3.2 La dynamique de croissance dans les années 2000

Le secteur agricole a enregistré des performances au cours de la dernière période, en particulier depuis la mise en œuvre du programme national de développement agricole (PNDA).

3.2.1. Une productivité agricole en hausse

Entre 1991 à 2000 et la période 2008-2013, comparé aux autres pays du Maghreb ou à des pays comme l’Égypte ou le Liban, l’Algérie a enregistré le plus fort taux de croissance de la production (de 2,9%/an à 9,2%/an), de même que plus un fort taux de croissance de la productivité totale des facteurs (de 1,6%/an à 6,6%/an).

Entre 1991-2000 et la période 2008-2013, c’est également en Algérie que l’on a noté les taux de croissance de la production la plus forte (de 2,9%/an à 9,2%/an), de même qu’un taux de croissance de la productivité totale des facteurs élevé (de 1,6%/an à 6,6%/an)-suivi du Maroc (6,3% pour le taux de croissance de la production en 2008-2013 et 5,2% pour la croissance de la productivité totale des facteurs).

Tableau : Croissance annuelle moyenne de la production agricole et la productivité totale des facteurs (PTF) et les niveaux de productivité de la terre et du travail (1990-2013)

Source : rapport IFPRI. 2016

| Années | Productivité de la terre | | | | Productivité du travail | | | | Taux de croissance de la production (%) | | | Taux de croissance de la productivité totale des facteurs (%) | | |
|----------------|--------------------------|-----------|------------|------------|-------------------------|--------------|--------------|--------------|---|------------|------------|---|------------|------------|
| | 1990 | 2000 | 2007 | 2013 | 1990 | 2000 | 2007 | 2013 | 1991–2000 | 2001–2007 | 2008–2013 | 1991–2000 | 2001–2007 | 2008–2013 |
| Algérie | 74 | 94 | 123 | 208 | 1,438 | 1,334 | 1,581 | 2,541 | 2.9 | 4.3 | 9.2 | 1.6 | 2.1 | 6.6 |
| Maroc | 167 | 170 | 225 | 320 | 1,557 | 1,551 | 2,190 | 3,346 | 0.3 | 3.7 | 6.3 | -0.6 | 3.3 | 5.2 |
| Tunisie | 282 | 303 | 366 | 402 | 3,771 | 3,783 | 4,492 | 4,939 | 1.7 | 3.2 | 2.0 | -0.2 | 1.9 | 1.6 |
| Egypte | 4,179 | 5,234 | 6,304 | 6,603 | 1,719 | 2,780 | 3,487 | 3,800 | 4.5 | 3.8 | 1.1 | 2.1 | 1.9 | -0.4 |
| Liban | 1,762 | 2,082 | 1,845 | 1,658 | 16,654 | 30,209 | 36,751 | 45,014 | 1.5 | 0.1 | -0.5 | 1.0 | 0.2 | -1.6 |

La productivité par travailleur agricole est passée de 1 334 dollars par travailleur agricole en 2000 à 2 541 dollars en 2013 en Algérie, soit un accroissement de près de moitié (47,5%).

Entre ces deux dates, la productivité de la terre a progressé de 94 dollars/ha à 208 dollars/ha – + 54%- et le taux de croissance de la productivité totale des facteurs a été multiplié par plus de 4 fois en se hissant d’un taux de 1,6% à 6,6% (IFPRI, 2016)¹⁹. La productivité totale des facteurs s’est améliorée par l’usage des intrants, des machines, la mise en valeur des terres par l’irrigation, l’introduction de semences améliorées, par la mise à niveau d’exploitations agricoles, par le programme de renforcement des capacités et d’assistance technique (PRCHAT) et l’entrée dans le secteur agricole de nouvelles compétences -investisseurs privés et jeunes entrepreneurs. La mise en œuvre du PRAR (2008) et du Plan Maroc Vert à la même date (2008) explique ces performances des agricultures dans les deux pays. Les volumes d’investissement auront été multipliés en Algérie par 3,5 entre 1995 et 2013 comme le montre le tableau suivant :

¹⁹La productivité totale des facteurs (PTF) est le rapport de la production agricole totale (produits végétaux et animaux) aux intrants totaux de production (terre, travail, capital et matériaux). Cette mesure de l’efficacité des systèmes agricoles en termes de production par unité d’entrée totale permet des comparaisons dans le temps et entre pays et régions.

Tableau : Dépenses publiques pour l'agriculture en Algérie

| dépenses (en \$ constants de 2005)- 1000 ⁶ \$ us | | | dépenses (en \$ PPA de 2005) 1000 ⁶ \$ us | | | Dépenses par habitant agricole en \$ constants de 2005) | | | Dépenses par habitant agricole (en \$ PPA de 2005) | | | Ratio des dépenses au PIB agricole (%) | | | Part de l'agriculture dans les dépenses totales (%) | | |
|---|------|------|--|------|------|---|-------|-------|--|-------|--------|--|------|-------|---|------|------|
| | 1995 | 2013 | 1980 | 1995 | 2013 | 1980 | 1995 | 2013 | 1980 | 1995 | 2013 | 1980 | 1995 | 2013 | 1980 | 1995 | 2013 |
| - | 0.51 | 1.81 | - | 1.81 | 6.40 | - | 17.46 | 47.84 | - | 61.87 | 169.49 | - | 7.70 | 18.63 | - | 2.42 | 3.68 |

Source: Rapport IFPRI 2016- Food policy indicators

Les dépenses publiques pour l'agriculture ont représenté 18,63% du PIBA en 2013 contre 7,70% en 1995 et la part de l'agriculture dans les dépenses totales de l'Etat ont été améliorées de 1,26 point entre ces deux dates (passant de 2,42 % du PIB en 1995 à 3,68% en 2013. La part relative des dépenses publiques que l'Algérie a consacré au secteur agricole est supérieure autres pays du Maghreb ou même l'Egypte.

Si la part des dépenses agricoles rapportées au PIB agricole enregistre un taux en Algérie supérieur aux pays voisins (18,6%), le ratio des dépenses rapporté aux dépenses totales (3,7%) est inférieur au taux des pays du Maghreb comme le montre le tableau suivant :

Tableau : Dépenses publiques pour l'agriculture en Afrique du Nord

| Indicators/country | Tunisia | Morocco* | Algeria | Mauretania | Egypt* |
|--------------------|---------|----------|---------|------------|--------|
| | | | | | |

Source: IFPRI: Food policy indicators. * Ag. Public expenditures for Egypt and Morocco from 1995

Les progrès réalisés dans le secteur agricole peuvent être identifiés en premier lieu dans l'extension des capacités productives.

| Statistics on Public Expenditures for Economic Development | | | | | |
|--|-------|-------|-------|----|-------|
| Ag. public expenditure (billions 2005 PPP\$), 2013 | 1.04 | 1.18 | 6.4 | na | 4.86 |
| Per capita ag. expenditures (2005 PPP\$), 2013 | 49.39 | 43.82 | 47.84 | Na | 79.46 |
| Ratio of ag. expenditures to ag. GDP %, 2013 | 5.37 | 8.14 | 18.6 | Na | 8.43 |
| Share of agriculture in total expenditures (%), 2013 | 4.71 | 4.21 | 3.7 | Na | 4.39 |

productives agricoles

Cette extension des terres cultivables et de l'irrigation agricole explique en premier lieu les performances de production et de rendements enregistrés de manière plus spectaculaire depuis les années 2000, période d'occurrence des investissements consentis au profit du secteur de l'agriculture.

Entre 1994 et 2011, la superficie agricole utile (SAU) est passée d'un peu plus de 8 M d'ha à 8,4 millions d'ha.

3.2.
2
L'e
xte
nsi
on
des
cap
acit
és

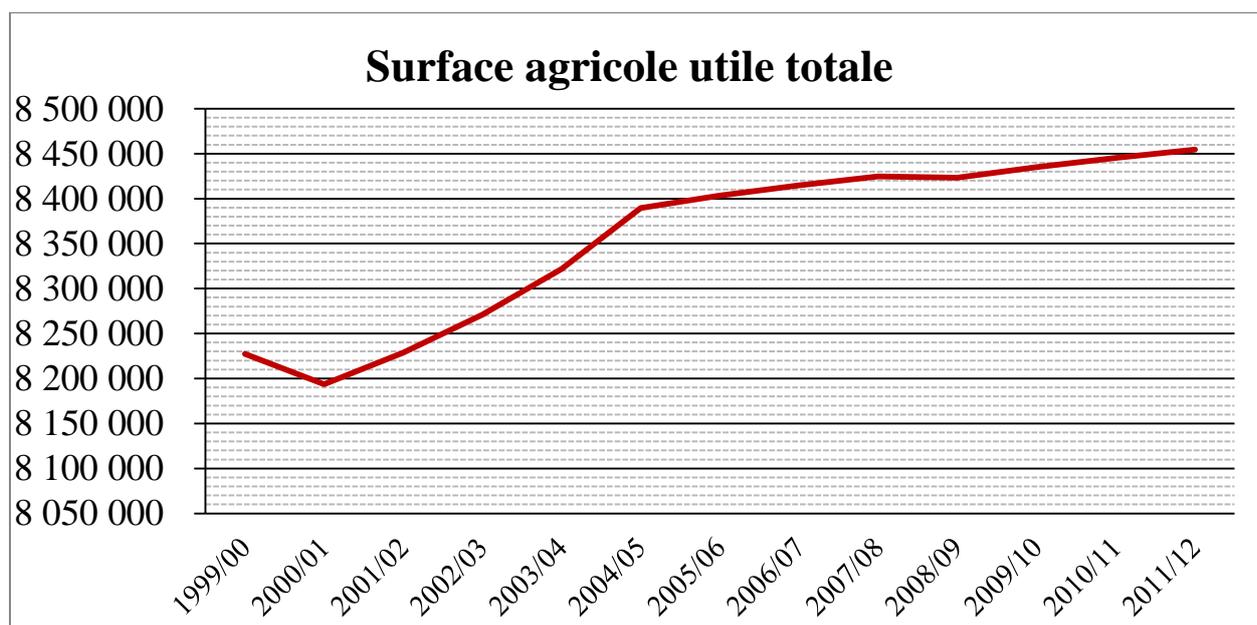
Tableau : Evolution de la SAU en Algérie entre 1994 et 2011

| année | 1994 | 2001 | 2003 | 2005 | 2007 | 2009 | 2011 |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| SAU (ha) | 8 042 000 | 8 193 740 | 8 270 930 | 8 389 640 | 8 414 670 | 8 424 760 | 8 445 490 |
| Ecart cumulé (ha) | | 151 740 | 228 930 | 347 640 | 372 670 | 382 760 | 403 490 |

Source : base de données DSASI-MADR

Le graphe suivant illustre une évolution de la SAU enregistrée entre 1999 et 2011 : l'on aurait gagné en moyenne entre ces deux dates, plus 400 000 ha de SAU.

Graphe : Evolution de la SAU de 1999 à 2011. U : hectares



Source : base de données DSASI-MADR

La modernisation agricole dans de nombreuses régions agricoles se réalise essentiellement par la levée du facteur limitant principal: le déficit hydrique. Les nouvelles techniques d'exhaure des eaux superficielles ou des nappes profondes (groupes moto pompes ou forages) ont autorisé une exploitation inédite des ressources en eau. Cette exploitation des surfaces irriguées mobilisant les eaux souterraines du Sud est le résultat à la fois d'investissements étatiques et d'actions privées. A noter que plus de la moitié des soutiens dédiés à l'investissement public a été affectée au développement de l'irrigation agricole (Omari et al, 2012).

La mise en valeur des terres conjuguées à une mobilisation croissante du potentiel en eau a permis d'accroître les cultures en irrigué ; celles-ci ont presque doublé entre 2001 et 2011. Selon les statistiques du MADR, les superficies irriguées seraient passées de 512 740 ha en 2001 (6,2% de la SAU) à 987 005 ha en 2011 (11,7% de la SAU du pays).

Tableau : Evolution de la SAU irriguée entre 2001 et 2011

| Année | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|--------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| SAU irriguée | 512 740 | 605 130 | 673 340 | 758 320 | 803 880 | 834 780 | 834 780 | 855 720 | 884 337 | 985 220 | 987 005 |

| | | | | | | | | | | | |
|-------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|-------|-------|-------|
| (ha) | | | | | | | | | | | |
| % de la SAU | 6,26 | 7,35 | 8,14 | 9,11 | 9,58 | 9,93 | 9,92 | 10,16 | 10,50 | 11,68 | 11,69 |

Source : base de données DSASI-MADR

L'on avance le chiffre de 1,2 millions d'ha de terres irriguées en 2016, soit plus de 14% de la SAU. L'on aurait ainsi multiplié par 2,3 les surfaces irriguées du pays au cours de ces 15 dernières années.

Ce sont à la fois, les programmes d'accession à la propriété foncière agricole (APFA)²⁰ promu dès l'année 1983, les aménagements de périmètres irrigués conduits par la Générale des Concessions créé à la suite de la loi sur les concessions²¹, et plus récemment la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage (circulaire interministérielle du 23 février 2011) qui ont favorisé l'extension de ces terres cultivables, localisées en particulier dans le sud du pays. L'Etat a très largement contribué à aménager de nouveaux périmètres agricoles par des forages, des pistes et l'installation de réseaux électriques. Des bilans officiels évoquent plus de 350 000 ha de terres agricoles mis en valeur dans le Sud au cours de cette dernière décennie (MADR, 2014).

En une dizaine d'années (2005 à 2014), le paysage agraire et la carte des cultures du territoire agricole national ont été transformé par le développement de l'agriculture saharienne. Des wilayas du sud sont devenues les principales pourvoyeuses du pays en produits maraîchers et fruitiers²². Les wilayas de Biskra et d'El Oued, au sud-est du pays mobilisent à elles seules de près de 17% de la SAU irriguée en Algérie. Les terres utilisées dans ces régions Sud sont irriguées à concurrence de 65,72% contre moins de 12% à l'échelle nationale.

La superficie attribuée au titre de l'APFA est évaluée à 810 000 ha attribués à 126 162 bénéficiaires dont plus de 88% possèdent un arrêté de cession²³. Les terres réellement mises en valeur se situent bien en deçà de cette superficie. A titre d'exemple, dix ans après la promulgation de la loi sur l'APFA, soit en 2002, selon le Commissariat de Développement de l'Agriculture des Régions Sahariennes (CDARS), 274 215 ha avaient été attribuées, mais seulement 14 950 ha avaient fait l'objet d'une mise en valeur, soit 16,8% de la surface totale attribuée (CDARS, 2002).

²⁰ Loi n°83-18 relative à la propriété foncière agricole (APFA)

²¹ Décret exécutif n°97-483, fixant les modalités, charges et conditions de la concession de parcelles de terre du domaine privé de l'Etat. Des aides sont accordés par l'Etat dans la mobilisation de l'eau, l'alimentation en énergie électrique, le désenclavement des périmètres (voies d'accès), la mise en valeur des terres au dinar symbolique pendant la durée impartie au concessionnaire pour achever le programme de mise en valeur projeté.

²² Oued Souf concentre aujourd'hui 40% de la production nationale de pomme de terre.

²³ Il faut remarquer que les bilans communiqués par le MADR ne renseignent pas sur les surfaces réellement mises en valeur. Il y a par ailleurs confusion entre terres relevant de l'APFA et terres mises en valeur par la concession. Ces ambiguïtés expliquent les écarts enregistrés sur les évolutions de la SAU.

Tableau : Superficies attribuées, superficies mises en valeur (APFA). Bilan en 2002

Source : CDARS, 2002

La procédure de l'APFA est désormais circonscrite aux wilayas sahariennes suite à l'instruction interministérielle n°162 du 19 février 2013.

| Wilaya | Sup. totale attribuée (Ha) | Sup. mise en valeur (Ha) | Nbre Exploitations mises en valeur | Sup. moy. Par exploitation (Ha) |
|----------|----------------------------|--------------------------|------------------------------------|---------------------------------|
| Adrar | 112 074 | 7 494 | 4 415 | 1,7 |
| Ouargla | 30 932 | 9 145 | 5 411 | 1,7 |
| Ghardaïa | 18 000 | 4 545 | 2 255 | 2,0 |
| Biskra | 73 371 | 11 260 | 2 446 | 4,6 |
| El Oued | 39 838 | 13 728 | 5 641 | 2,4 |
| Total | 274 215 | 46 172 | 20 168 | 2,3 |

La mise en valeur par la concession agricole sur les terres du domaine privé de l'Etat a permis à ce jour, la création 776 périmètres d'une superficie totale de 755 435 ha au profit de 66 221 concessionnaires (MADR, 2015). Là également les écarts entre les superficies attribuées et les superficies réellement mises en valeur sont importantes.

Cette extension des surfaces cultivables résulte non seulement de la multiplication des forages dans les zones du grand Sud algérien, mais aussi d'un investissement inédit dans la réalisation d'infrastructures hydrauliques.

Plus de 30 milliards de dollars ont été investis dans le secteur de l'hydraulique agricole. Si l'Algérie ne comptait en 1990 que 44 barrages dotés d'une capacité de stockage de 3,3 milliards de m³, en 2010, 68 barrages contribuent à relever les capacités à 7,3 milliards de m³, et en 2015, c'est près de 100 barrages (98 exactement) qui ont été réalisés²⁴. Ces derniers seront dotés d'une capacité de plus de 9 milliards de m³. Le secteur agricole est avec les ménages, le principal utilisateur des eaux de barrages mobilisées. Si le potentiel mobilisable d'eau renouvelable est évalué à plus de 12 milliards de m³, le volume d'eau réellement mobilisé par l'ensemble des secteurs utilisateurs atteint plus de 6 milliards de m³.

Tableau : Utilisation de l'eau douce par secteur d'activité : Unité : Millions M³

| Désignations/Années | 2009 | 2010 | 2011 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Volume des ressources renouvelables | 12 707 | 12 707 | 12 707 |
| Volume total d'eau douce utilisée | 6 013 | 6 187 | 6 227 |
| Ménages | 1 980 | 2 100 | 2 115 |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 3 560 | 3 600 | 3 620 |
| Industries manufacturières | 296 | 310 | 315 |
| Industrie électrique | 115 | 115 | 115 |
| Autres agents économiques | 62 | 62 | 62 |

Source : base de données DSASI-MADR

Les ressources en eau douce renouvelables utilisées par l'agriculture sont passées de 3 560 millions de m³ en 2009 à 3 620 millions de m³ en 2011, soit un accroissement de 60 millions de m³ en 3 ans. L'agriculture accapare à elle seule près de 60% des ressources en eau superficielles

²⁴ En exploitant les nouvelles capacités de stockage atteintes à la suite à la construction de barrages hydrauliques, le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche aspire à porter la surface des surfaces irriguées à 2,5 millions d'hectares pour 2019. Elle serait en 2015 de l'ordre de 1,2 million d'hectares, assignée essentiellement aux maraichages et à l'arboriculture (MADR, Plan Filaha 2019).

mobilisées. Pour les ressources en eaux souterraines évaluées à 5,5 milliards de m³ ; l'agriculture en est le principal usager à concurrence de 80%.

Quelles sont les performances enregistrées au niveau des filières stratégiques ?

3.2.3 Les résultats enregistrés dans les filières agricoles

Au-delà des taux de croissance du secteur agricole favorisant comme nous l'avons souligné supra les évolutions positives de la croissance annuelle du PIB, il faut signaler que les performances qui ont été réalisées dans les différentes filières agricoles (céréales, lait, pomme de terre, fruits, dattes, viandes...), découlent également de l'intérêt croissant d'acteurs économiques privés pour le secteur de l'agriculture. Ce secteur a été rendu plus attractif par la politique de soutien aux investissements accordés par l'Etat, par des prix de marché rémunérateurs (en particulier pour les fruits, les légumes et les viandes) et une profitabilité élevée²⁵.

Selon les statistiques nationales (MADR), la production céréalière serait passée d'une moyenne de 3 millions de tonnes sur la période 2005-2008 à près de 5 millions de tonnes sur la période 2009-2015, le lait de 1 milliards de litres à 4 milliards de litres en 2015, la pomme de terre de 2 millions de tonnes à 4 millions de tonnes et les viandes rouges de 300 000 à 400 000 tonnes, toujours sur les mêmes périodes.

Le tableau suivant traduit les progrès réalisés pour toutes les productions entre la campagne 1999-2000 et la campagne 2011-2012.

Tableau : Evolution de la production agricole. U : quintaux

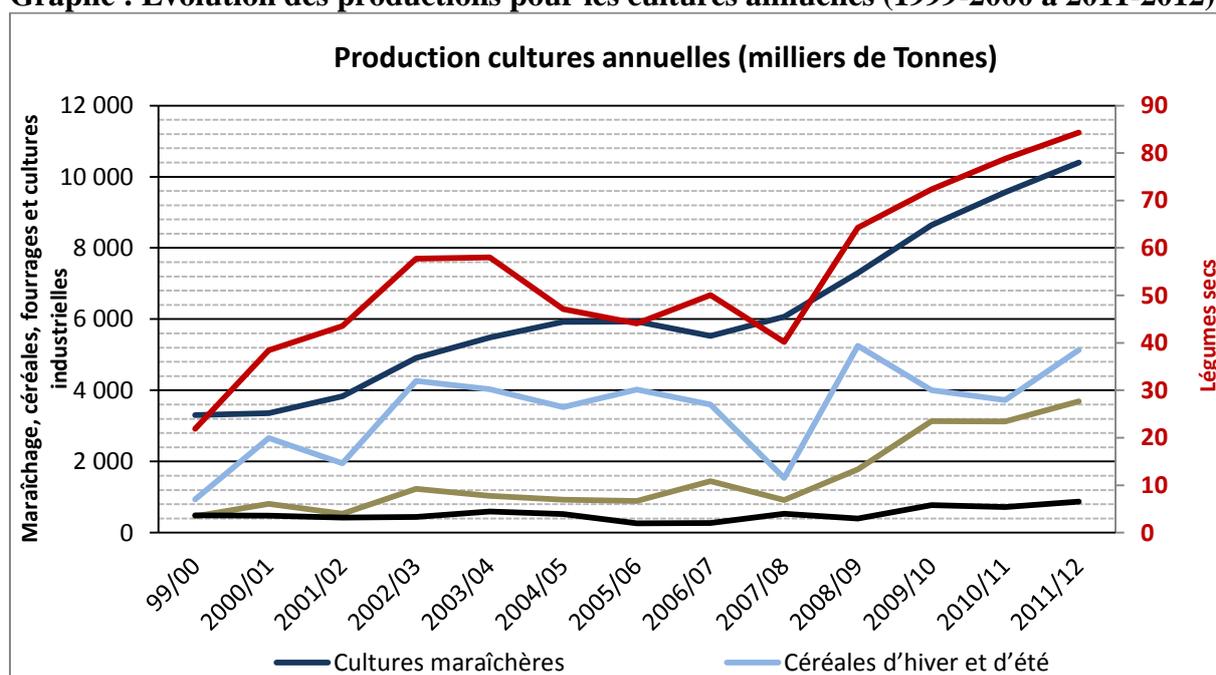
| | 99/2000 | 2001/2002 | 2011/2012 |
|--|------------|------------|-------------|
| <i>Céréales d'hiver et d'été</i> | 9 342 080 | 19 529 250 | 51 371 533 |
| <i>Légumes secs</i> | 218 640 | 435 340 | 842 900 |
| <i>Cultures maraîchères</i> | 33 081 560 | 38 374 160 | 104 023 180 |
| <i>Cultures industrielles</i> | 4 910 340 | 4 290 500 | 8 758 680 |
| <i>Fourrages naturels et artificiels</i> | 4571300 | 5361690 | 36 862 670* |
| <i>Agrumes</i> | 4 326 350 | 5 194 590 | 10 878 320 |
| <i>Vignes à vin (hl)</i> | 243 400 | 245 470 | 106 573 |
| <i>Olives</i> | 2 171 120 | 1 919 260 | 3 938 400 |
| <i>Dattes</i> | 3 656 160 | 4 184 270 | 7 893 570 |
| <i>Figues (fraîches)</i> | 543 260 | 606 940 | 1 100 580 |
| <i>Fruits (noyaux et pépins)</i> | 3 823 150 | 4 898 780 | 13 588 145 |

Source : base de données DSASI-MADR

²⁵L'imperfection qui caractérise les marchés des produits agricoles dans des conditions où l'offre est structurellement inférieure à la demande est à l'origine de la formation de véritables prix de monopole. Ces prix ne profitent hélas pas toujours aux producteurs directs. Aujourd'hui, ce sont les conditions de production les plus difficiles qui déterminent en partie les prix de marché des fruits et légumes. Les multiples intermédiaires intervenant sur des marchés informels prospèrent sur ces situations de rareté de l'offre et accentuent par des comportements spéculatifs la tendance à la hausse des prix.

Toutes les productions relevant des cultures annuelles ont augmenté comme le montre le graphe suivant :

Graphe : Evolution des productions pour les cultures annuelles (1999-2000 à 2011-2012)

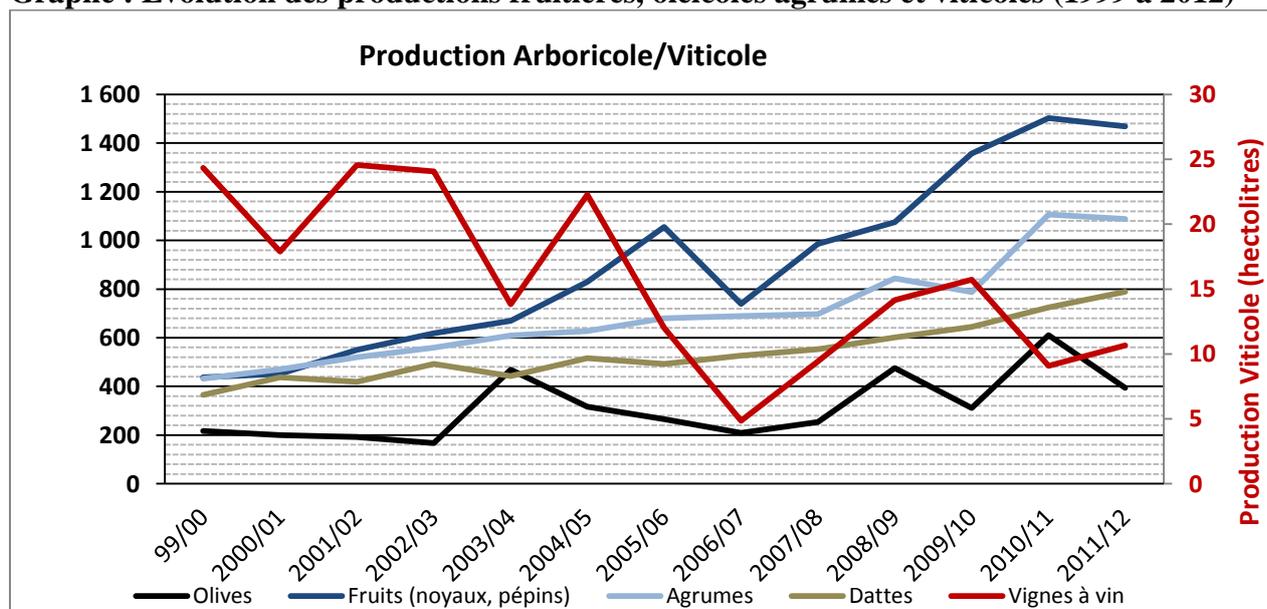


Source : base de données DSASI-MADR

Les tendances sont à la hausse pour toutes les productions annuelles : à titre d'exemple, entre 1999 et 2012, l'on note une hausse de 74% pour la production de légumes secs et de 68% pour les maraîchages.

La même évolution peut être identifiée pour les cultures arboricoles. A l'exception de la filière viti-vinicole qui marque une tendance à la baisse, les hausses enregistrées entre la campagne 1999-2000 et la campagne 2011-2012 sont de 60% pour les agrumes et de 71 % pour les fruits (à noyaux et à pépins), et de près de 45% pour les olives.

Graphe : Evolution des productions fruitières, oléicoles agrumes et viticoles (1999 à 2012)



Source : base de données DSASI-MADR

Les productions de dattes ont également augmenté à la faveur des programmes mis en œuvre ces 15 dernières années.

La superficie plantée dépasse actuellement 162 000 ha et ne cesse d'augmenter depuis 2001. La production de dattes connaît, par conséquent, une augmentation substantielle avec une moyenne au cours de la décennie 2001- 2011 de 585 000 tonnes annuellement contre une production moyenne de l'ordre de 307 000 tonnes entre 1990 et 2000 soit + 47,5%. En 2011, la production a été de près de 725 000 tonnes dont 48% de Deglet Nour, variété principalement destinée à l'exportation.

Selon les statistiques agricoles, la production de viandes rouges connaît une augmentation presque continue depuis 2000 avec une nette progression de 2008 à 2011. La production moyenne de cette décennie a augmenté de 60% par rapport à 2000. Avec l'amélioration de la production, la disponibilité des viandes blanches a nettement augmenté passant de 5,33 kg/habitant/an en 2000 à 8,33 kg/habitant/an en 2010.

La production nationale en œufs satisfait totalement les besoins nationaux et ce depuis la période 1985 – 89. La production en œufs a suivi cette dynamique par une courbe nettement ascendante depuis au moins 10 ans pour dépasser 4,2 milliards d'unités en 2011, équivalent de 283 675 tonnes. L'augmentation de la production a permis d'améliorer la disponibilité du produit qui est passée de 49 unité/habitant/an en 2000 à 114 unités/habitant/an. La disponibilité en œufs rendu possible par le développement de la filière a largement contribué à améliorer l'accès à une source de protéines bon marché, en particulier pour les groupes sociaux les plus modestes.

Tableau : Evolution de la disponibilité des œufs per capita en Algérie

| Année | 1980 | 1990 | 2000 | 2010 |
|-------|------|------|------|------|
| | 21 | 120 | 49 | 114 |

Source : base de données DSASI-MADR

Examinons à présent, les évolutions sur les 15 dernières années, des productions de 3 filières stratégiques (céréales, lait et pomme de terre) pour l'Algérie.

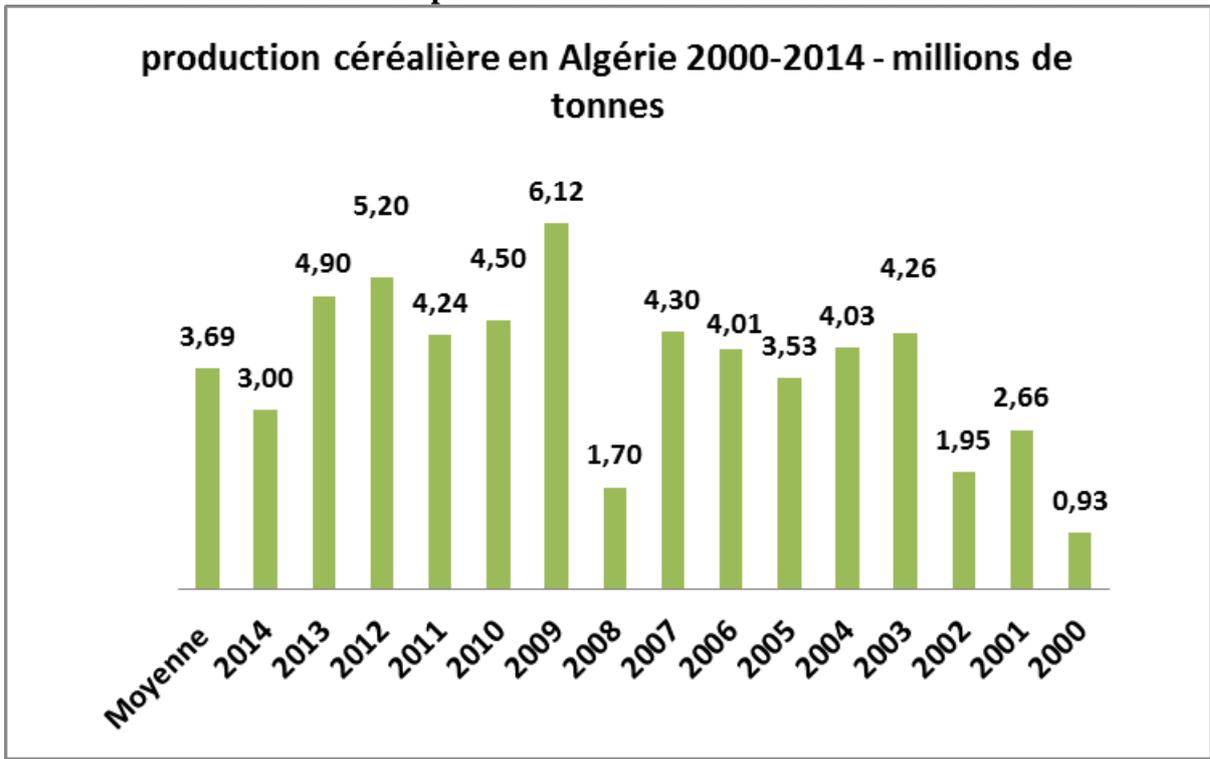
La filière céréales

Au sein de la filière céréales, qui est la base de l'alimentation de la population algérienne, les performances réalisées sont réelles. Rappelons que cette culture est pratiquée par plus de 700.000 exploitants agricoles (plus de la moitié que compte le pays) sur une superficie moyenne de plus de 3 millions ha (75% de la superficie agricole utile si l'on ajoute la jachère qui lui est associée)²⁶.

Les résultats de ces dernières années sont significatifs, la production céréalière étant passée d'une moyenne de 3 millions de tonnes sur la période 2005-2008 à 5 millions de tonnes sur la période 2009-2012. Rappelons toutefois que même si la filière céréales est replacée au centre de la politique agricole et bénéficie de programmes d'intensification, l'on se heurte toujours à un obstacle majeur : le risque climatique. Ce sont encore en dernier ressort, les pluies et leur bonne répartition qui font les bonnes ou les mauvaises récoltes. L'Algérie avait récolté 45 millions de quintaux en 1996 et moins de 17 millions l'année suivante et encore moins l'année 2000 (10 millions de quintaux). Il a eu une production céréalière record en 2009 avec plus de 62 millions de quintaux, après une récolte de 17 millions de quintaux en 2008, année également marquée par une sécheresse sévère. Les recherches confirment la forte corrélation existant entre la pluviométrie et les productions et les rendements de céréales, notamment dans les zones arides et semi-arides.

²⁶ Près de 600.000 agriculteurs pratiquent la céréaliculture en Algérie, dont 372.400 recensés au niveau des Chambres de l'agriculture comme des professionnels de la filière sur une superficie qui a atteint 3,2 millions hectares.

Tableau : Evolution de la production céréalière de 2000 à 2014. U : 10⁶ tonnes

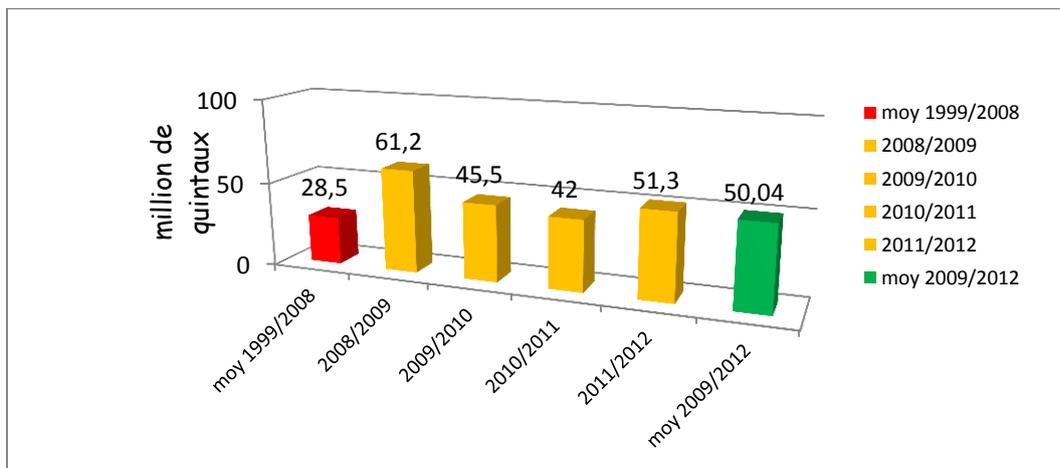


Source : OAIC (2013)

La production moyenne de céréales réalisée au cours de ces 15 dernières années (2000-2014) a été de près de 3,7 millions de tonnes, et la progression est encore plus spectaculaire si l'on se réfère aux données des précédentes décennies.

Il faut rappeler que la production de céréales était de 1,86 de tonnes en moyenne annuelle au cours du plan triennal 1967-69, de 1,92 millions de tonnes lors du premier plan quadriennal 1970-73, et de 1,89 millions de tonnes durant le plan quinquennal 1984-1989. La production moyenne de céréales aurait doublé depuis début des années 1990. La production moyenne de céréales est évaluée 2,25 millions de tonnes au cours de la décennie 1990/99, et à un peu plus de 2,8 millions de tonnes sur la période 1999-2008. Enfin, sur la période 2009-2012, la production moyenne de céréales réalisée est évaluée à 5,0 millions de tonnes (cf graphe).

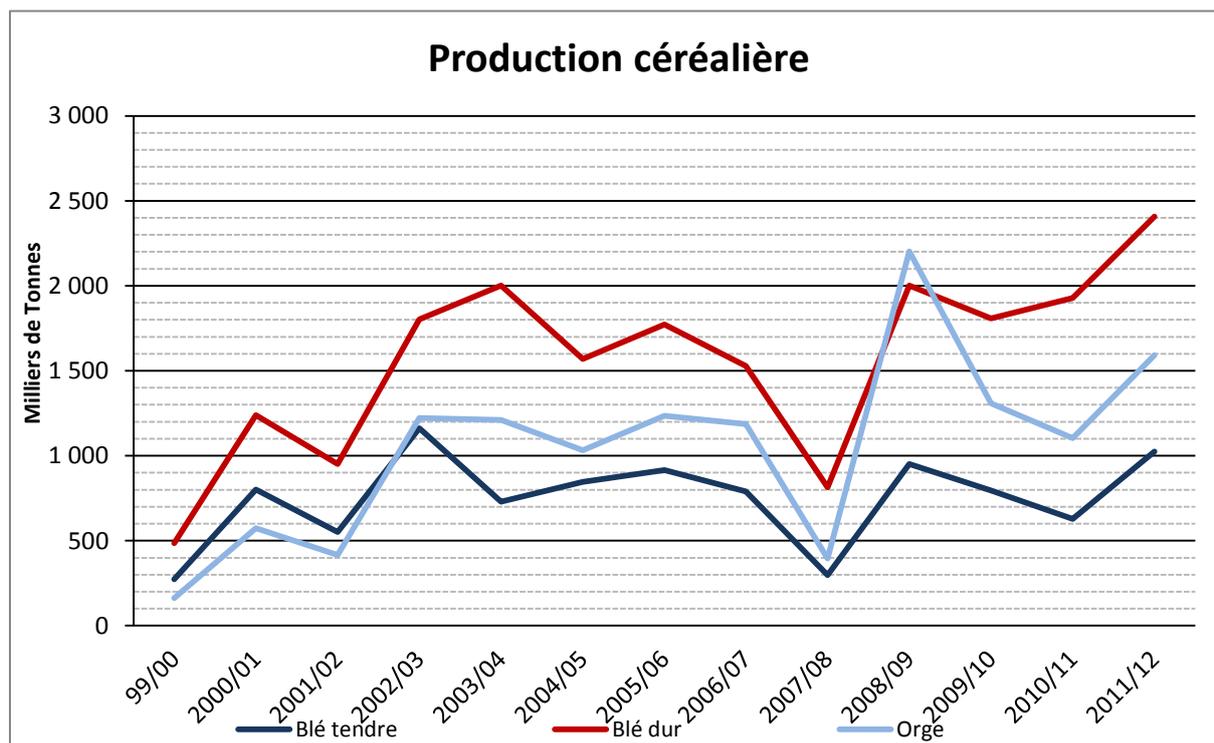
Graphe : Evolution de la production de céréales en Algérie (de 1999-2008 à 2011-2012)



Source : OAIC : 2013

La production céréalière de l'Algérie s'est établie à 5,2 millions de tonnes en 2011-2012, à 4,2 millions de tonnes lors de la campagne agricole 2010-2011, contre à 4,5 millions de tonnes 2009-2010, et cela après avoir atteint un record historique en 2008-2009 avec 6,1 millions de tonnes²⁷. L'examen des évolutions de la production selon les espèces (blé dur, blé tendre et orge) sur la période 1999-2012 montre que les hausses sont plus significatives pour les blés durs et les orges. L'on observe, qu'à l'exception de la campagne agricole 2008-2009, où ce sont les orges qui ont représenté 42% de la production céréalière, c'est le blé dur qui est la production dominante. Il représente en 1999-2000, comme en 2011-2012 la moitié de la production céréalière. Le blé tendre qui représentait près de 30% de la production céréalière en 2000, ne représente plus que 20% en 2012.

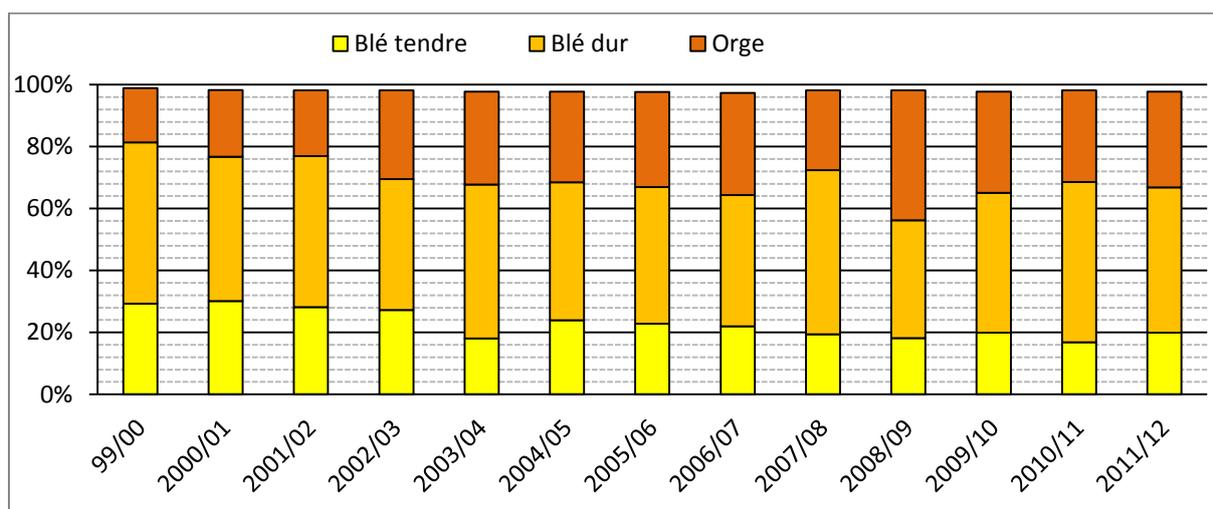
Graphes : Production de céréales selon les espèces- 1999 à 2012



Le graphe suivant illustre plus clairement la part relative occupée par les différentes céréales produites.

²⁷ L'Algérie a réalisé une production céréalière record de 61,2 millions de quintaux durant la saison 2008-2009, couvrant totalement ses besoins en blé dur, dégageant un excédent en orge et réduisant ses importations en blé tendre.

Graph: parts relatives des différentes céréales dans les productions



Source : Base de données. DSASI-MADR

Outre les conditions agro-climatiques et/ou les vocations construites historiquement au sein de régions d'Algérie (nord-constantinois, hautes plaines de Sétif, plateaux de l'ouest oranais), la place occupée par les blés durs s'explique également par les politiques différenciées de soutien des prix.

Le prix d'achat aux producteurs de blé dur qui était en 2007 à 2 100 DA/quintal, passera au cours de la campagne 2008 à 4 500 DA/quintal. Le prix de cession du blé tendre à l'office des céréales (OAIC) passera de 1 950 DA le quintal à 3 500 DA le quintal, et celui de l'orge de 1 500 DA le quintal à 2 500 DA le quintal²⁸.

Les mesures d'appui à l'intensification prises par l'Etat en vue de développer la filière céréaliculture ont également permis d'améliorer la production de céréales ces dernières années, notamment la production des blés durs qui ont bénéficié de prix plus rémunérateurs comme cela été évoqué plus haut.

Production de blé dur (2102-2013) – U : millions de quintaux

| Années | 2002 | 2005 | 2009 | 2011 | 2013 | Moyenne 2009-2013 |
|-------------------|------|------|------|------|------|-------------------|
| Production | 9,5 | 15,6 | 23,3 | 19,2 | 23,3 | 21,6 |

Source : INRA-Observatoire des filières (2013)

Production de blé tendre (2102-2013) – U : millions de quintaux

| Années | 2002 | 2005 | 2009 | 2011 | 2013 | Moyenne 2009-2013 |
|-------------------|------|------|------|------|------|-------------------|
| Production | 5,5 | 8,4 | 11,0 | 6,2 | 9,6 | 9,0 |

Source : INRA-Observatoire des filières (2013)

²⁸ L'Etat va vendre le blé dur, destiné à la transformation et à la consommation directe à 2 280DA/quintal. Le blé tendre achetée au producteur à un prix de 3500 DA/quintal sera cédée à 1 285DA au consommateur local. L'orge dont les nouveaux prix sont arrêtés à 2500DA/quintal, sera vendue à la consommation par l'Etat à un prix de 1550DA/quintal.

L'augmentation des rendements a été retenue comme une priorité pour les pouvoirs publics. Les soutiens accordés aux céréaliers produisant dans les zones à haut potentiel contribuent à la progression des rendements. Ils progressent aussi à la faveur de l'usage de l'irrigation d'appoint. Les surfaces concernées par l'irrigation d'appoint sont en effet passées de 60 240 ha en 1999-2000 à 95 536 ha en 2004 ; elles se stabilisent à 81 861 ha en 2006 et atteignent 90 428 ha en 2009 (MADR, 2015)²⁹.

Les pouvoirs publics ont dans le même temps promu d'autres mesures d'appui : octroi aux céréaliculteurs de « crédits fournisseurs » pour l'acquisition de semences, d'engrais et de produits phytosanitaires. Ils ont mis en place le crédit de campagne sans intérêts (*Rfig*), assuré aux utilisateurs de produits phytosanitaires une exonération de la TVA, soutenu le prix des engrais à concurrence de 20%, et ouvert un guichet unique impliquant l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales, la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural et la Caisse Nationale de Mutualité Agricole pour l'accès aux ressources financières. Les agriculteurs ont, en outre, été incités à recourir de plus en plus aux semences certifiées et réglementaires.

En termes de fertilisation, lors de la campagne céréalière 2011-2012, les agriculteurs ont acheté auprès des coopératives de céréales et de légumes secs (CCLS), 526.000 q d'engrais phosphatés et 123.000 quintaux d'engrais azotés. Quant aux superficies fertilisées, elles avaient atteint près de 500.000 ha (OAIC, 2012).

Les pratiques intensificatrices promues par les mesures d'appui technique et financier ont permis d'améliorer les rendements des cultures céréalières. Ces rendements seraient passés d'un rendement moyen de 10,2 quintaux à l'hectare en 2002 à 18,1 quintaux à l'hectare en 2013. Comparés aux années 1990 (8 quintaux à l'hectare), les rendements atteints au cours des années 2009-2013 auraient ainsi presque doublé !

Tableau : Rendements de céréales (2102-2013)- (quintaux/ha)

| Années | 2002 | 2005 | 2009 | 2011 | 2013 | Moyenne 2009/2013 |
|------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------------|
| Rendement | 10,6 | 15,0 | 16,5 | 14,4 | 18,1 | 15,4 |

Source : DSASI, séries B

En dépit de ces prix rémunérateurs, il convient enfin de faire remarquer que la production collectée n'est pas satisfaisante. Même si les quantités collectées ont considérablement augmenté par rapport aux décennies précédentes, les taux de collectes n'ont jamais atteint les 50% de la production annoncée.

En 2006-2007, alors que la production s'est élevée à 43 millions de quintaux, la collecte de l'OAIC n'a été que de 7 millions de quintaux (Boukella, 2008). La production céréalière collectée lors de la campagne record de 2009-2010 (61,2 millions de quintaux) n'a pas dépassé les 22 millions de quintaux, soit moins de 30% de la production. Un peu plus de 14 millions de quintaux ont été collectés en 2011 sur les 42 millions récoltés, soit le tiers de la production. Le niveau de collecte réalisé durant la campagne 2012 n'a été que de 20.305.070 quintaux sur une récolte évaluée à 52.000.000 quintaux soit un taux de collecte de 38%. En 2013-2014 le taux de collecte a atteint 46% et chute légèrement à 42,7% en 2014-2015 (OAIC, 2015).

En parallèle, les capacités de stockage se sont avérées insuffisantes, ce qui a demandé un effort supplémentaire pour doter les wilayas à vocation céréalière de l'infrastructure nécessaire. Le

²⁹ Le plan « Filaha 2019 » arrêté par le MADR prévoit de mettre 1 million d'hectares de terres agricoles sous irrigation d'ici à 2019 dont 600.000 ha dans la filière céréales. Sur une superficie totale emblavée de 3,3 millions ha, les terres potentielles constituant des pôles céréaliers se déploient sur 1,2 million ha. Les zones à haute potentialité sont définies comme celles où la pluviométrie est supérieure à 450 mm.

programme quinquennal 2010-2014 avait planifié des investissements en infrastructures avec la réalisation de 46 silos dont 7 silos stratégiques au profit de l'Office Agricole Interprofessionnel des Céréales (OAIC). Ces réalisations permettent d'accroître les capacités de stockage de 8,2 millions de quintaux en 2012, qui s'ajoutent à celles déjà existantes estimées à plus de 50 millions de quintaux.

La filière lait

Les résultats enregistrés indiquent une augmentation progressive de la production annuelle plus forte au cours des années 2000. En 2012, la production de lait cru a dépassé le seuil de 3 milliards de litres, et amorce avec l'achèvement du plan quinquennal 2010-2014, le seuil des 4 milliards de litres.

C'est au cours du plan quinquennal 2010 – 2014 que le MADR a mis en œuvre des dispositifs réglementaires, financiers et techniques pour le développement du capital productif, l'augmentation des taux de collecte du lait cru et son taux d'intégration dans les laiteries. Le soutien de l'Etat s'adresse à chacun des segments de la filière en proposant des aides financières à titre de subventions, de crédits bonifiés et de primes. Ainsi, le soutien touche la production, la collecte et l'intégration du lait cru, de même que la mise à niveau à la ferme, la production de fourrages, l'insémination, l'acquisition de génisses...etc.

Les mesures d'appui ont exercé un impact sur le développement de la filière. A titre d'exemple, une première évaluation de la mise en œuvre de la circulaire interministérielle n°108 encourageant les installations dans l'agriculture révèle qu'une majorité d'investisseurs privés ont choisi des exploitations agricoles à orientation élevage, et cela quel que soit la taille de l'exploitation. Ces installations concernent environ 49% des porteurs de projets chez les moins de 10 ha et 64% chez ceux de plus de 10 ha.

Tableau 1 : Répartition des projets d'investissement agricoles (2012 – 2013)

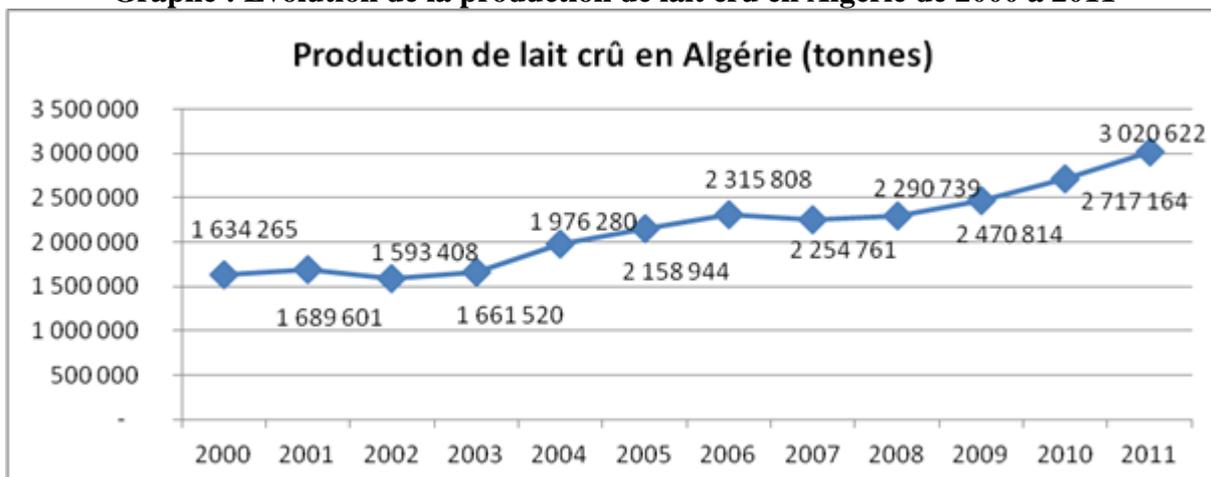
| Type d'exploitations | Gros élevages | Petit élevage | Agriculture | Infrastructures de froid | Infrastructure de transformation et de conditionnement |
|----------------------|---------------|---------------|-------------|--------------------------|--|
| Moins de 10ha | 49% | 37% | 12% | 2% | - |
| Plus de 10ha | 64% | 19% | 13% | - | 4% |

Source : MADR-BNEDER (CIM n°108)

En matière d'encadrement technique, la filière est appuyée par l'Institut Technique d'Elevage et des Viandes-ITELV- (appui technique aux éleveurs, formation et vulgarisation), le Centre Nationale d'Insémination Artificielle (chargé des opérations d'insémination artificielle et de transfert embryonnaire) et l'Institut Technique des Grandes Cultures-ITGC- (appui en matière de cultures fourragères). L'ensemble de ces mesures seraient à l'origine d'une croissance de la production de lait cru avec un taux compris entre 6% et 7% en moyenne par an depuis 2000.

La production de lait cru serait passée de 1634 265 tonnes en 2000 à 2 158 944 tonnes en 2005 pour atteindre 3 020 622 tonnes en 2011 comme l'illustre le graphe suivant.

Grphe : Evolution de la production de lait cru en Algérie de 2000 à 2011



Les accroissements obtenus au niveau de la production sont liés à l'évolution de l'affectif du cheptel de bovins laitier. L'effectif passe d'une moyenne de 745 126 vaches au cours de la décennie 1990-99 à plus de 1 millions de vaches laitières. Les vaches sélectionnées (à haut rendement) représentent cependant à peine le quart du troupeau laitier

Tableau : Evolution de l'effectif des vaches. U : têtes

| Années | Vaches |
|----------------|------------------|
| 2000 | 997 037 |
| 2001 | 1 007 230 |
| 2002 | 1 006 830 |
| 2003 | 1 012 908 |
| 2004 | 1 039 280 |
| 2005 | 1 017 950 |
| 2006 | 1 041 600 |
| 2007 | 1 058 750 |
| 2008 | 1 054 556 |
| 2009 | 1 087 691 |
| moyenne | 1 032 383 |

Source : base de données DSASI- MADR

Les progrès réalisés par la filière sont accompagnés d'une hausse des importations d'aliments pour animaux et de vaches laitières à haut rendement.

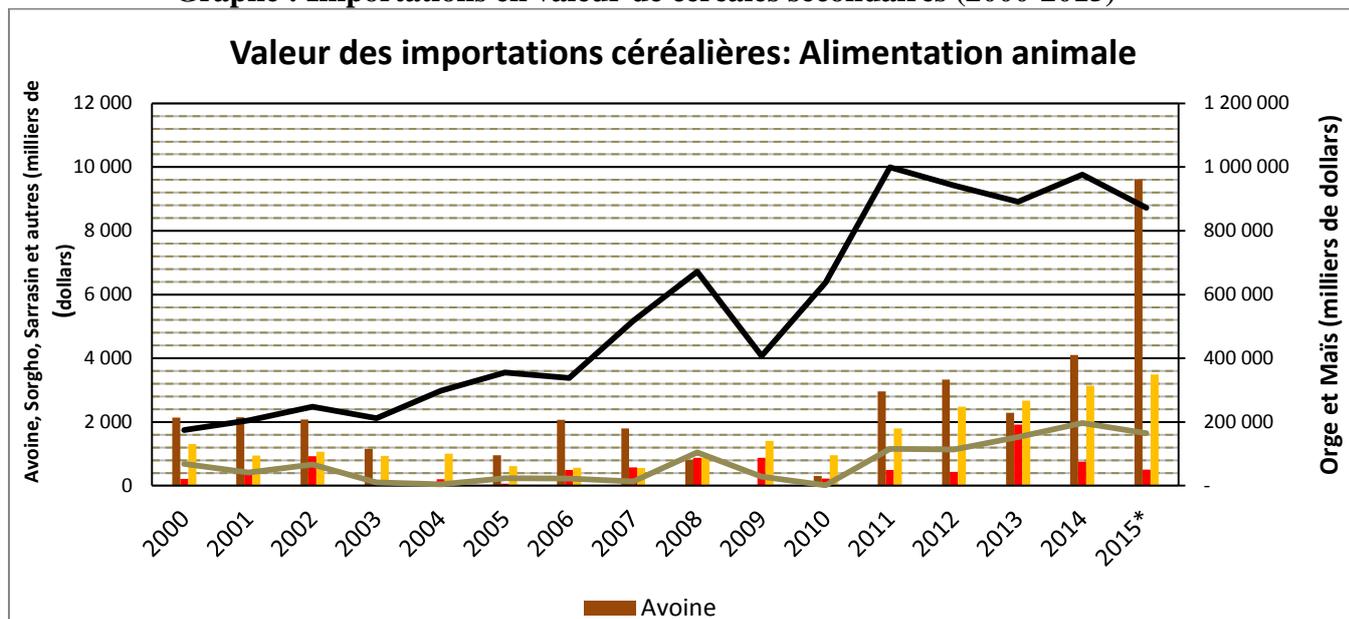
Tableau : Evolution des importations des matières premières pour l'alimentation animale

| Année | 1990 | 2000 | 2010 |
|-----------------------------------|---------|-----------|-----------|
| Maïs (tonnes) | 987 686 | 1 435 957 | 2 283 718 |
| Tourteaux de soja (tonnes) | 380 000 | 339 000 | 814 338 |

Source : ITELV

Le graphe suivant retrace l'évolution des importations en valeur des importations céréalières à destination animale au cours de ces quinze dernières années. Les importations de maïs et orge sont passées de 175 millions de dollars en 2000 à plus de 976 millions de dollars en 2014.

Graphe : Importations en valeur de céréales secondaires (2000-2015)



Source : Base de données DSASI- MADR

La politique de développement de l'élevage laitier moderne impulsé par l'Etat s'est appuyé sur des programmes d'importation de génisses pleines qui vont contribué à l'accroissement de l'effectif de vaches laitières à haut rendement. Entre l'année entre 2000 et 2011, plus de 150 000 vaches laitières ont été importées. Les politiques d'aide publique ont été décisives dans le développement de la filière. Ces aides comprennent des primes incitatives accordées à la production de lait cru, à la collecte, la livraison aux laiteries et à son intégration dans la production du lait pasteurisé³⁰.

La filière lait compte aujourd'hui près de 200 laiteries et près de 30.000 éleveurs liés par des contrats avec les transformateurs, qui gèrent la subvention de l'Etat accordée à chaque maillon de la filière.

Il faut enfin évoquer un système d'encouragement à la production de luzerne et de maïs fourrager afin de réduire la dépense en aliments et favoriser le développement de l'élevage. Les principaux obstacles au développement de la filière sont aujourd'hui clairement identifiés. Ils concernent essentiellement la faible productivité des troupeaux laitiers (moins 2000 litres par vache/an) et un développement insuffisant des productions de fourrages verts³¹.

La filière pomme de terre

Les superficies maraîchères ont connu un accroissement constant sur toute la période 2000-2012. Ces surfaces sont passées de 72 690 ha en 2000 à 138 666 ha en 2012 soit un accroissement de 94,7% sur la période considérée. En 2013, la surface cultivée en pomme de terre avait augmenté pour atteindre selon l'Observatoire des filières (INRA), 161 156 ha. Cette spéculation qui progresse d'année en année à un taux proche de 10%, occupe en moyenne le tiers des surfaces consacrées aux cultures maraîchères.

³⁰ Pour la production de lait cru les primes sont de 4 DA pour le transformateur, 7 DA pour le collecteur et 12 DA pour l'éleveur. A l'automne 2010, les laiteries qui ne travaillaient qu'avec du lait cru ont vu la prime d'intégration augmenter de 4 dinars à 7,50 DA. En août 2015 ces primes ont été relevées. Le relèvement du prix de référence du litre de lait cru de vache à été fixé à 50 dinars, à savoir 36 dinars le prix de cession du lait cru aux laiteries et 14 dinars de subvention de l'Etat, contre respectivement 34 DA et 12 DA auparavant, en plus de la vente directe aux éleveurs de bovins des aliments de bétail ont été favorablement accueillis par les éleveurs et les opérateurs de la filière. Des soutiens sont accordés à l'insémination artificielle, à l'ensilage sans évoquer les bonifications pour le crédit.

³¹ Il faut aussi évoquer l'absence de gestion génétique des troupeaux, le déficit dans le respect des règles d'alimentation, de suivi sanitaire...

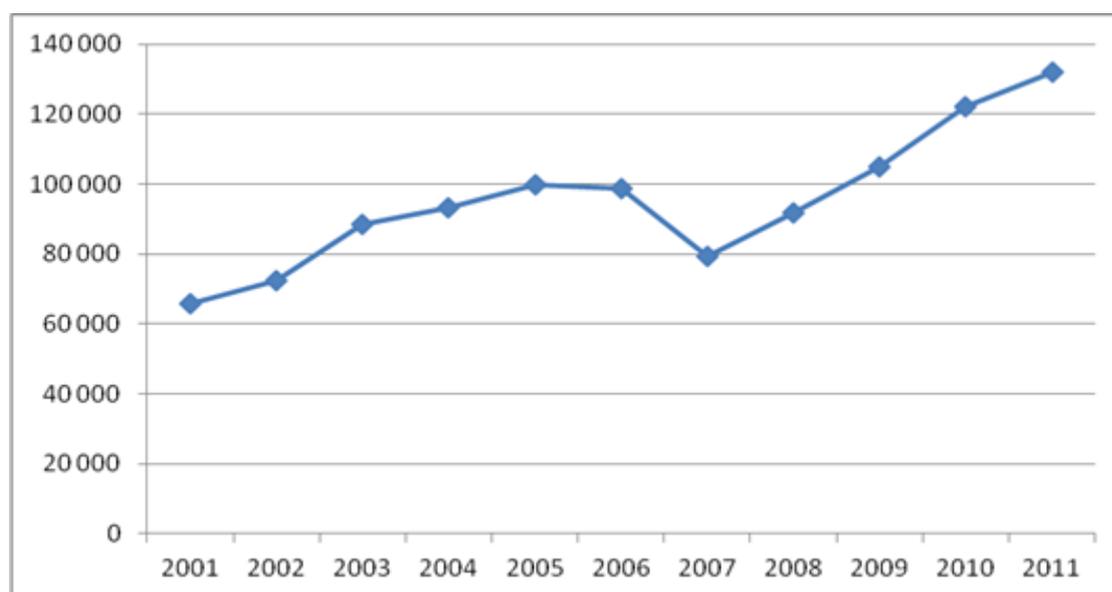
**Tableau : Evolution des superficies maraichères et de la pomme de terre
(Campagnes 2000-2012). U : ha**

| 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| 274 930 | 277 400 | 290 690 | 320 100 | 345 558 | 363 030 | 372 096 | 354 093 | 363 549 | 393 594 | 429 417 | 449 258 | 468 262 |
| 72 690 | 65 790 | 72 560 | 88 660 | 93 144 | 99 717 | 98 825 | 79 339 | 91 841 | 105 121 | 121 996 | 131 903 | 138 666 |

Source : base de données DSASI-MADR

Les évolutions entre les années 2000 et 2011 peuvent être illustrées par le graphique suivant ;

Graphique : Evolution de la superficie (ha) cultivée en pomme de terre en Algérie (2000- 2011)



Source : Observatoire des filières

La pomme de terre connaît des niveaux de productions de plus en plus élevés et dépasse actuellement le seuil des 4 millions de tonnes.

Tableau : Production de pomme de terre (2002-2013)- U : quintaux

| Années | 2002 | 2005 | 2009 | 2011 | 2013 | Moyenne 2009/2013 |
|-------------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------------|
| Production | 13 334 650 | 21 565 499 | 26 360 570 | 38 621 936 | 48 865 380 | 37 809 151,8 |

Source : INRA- Observatoire des filières

La production de la pomme de terre a donc connu une remarquable évolution au cours de ces dernières années avec un accroissement de 183,54% (année de référence 2002).

Cet essor de la production a été suivi d'une amélioration des rendements qui sont passés de 180 q/ha en 2002 à plus 300 q/ha en 2013.

Tableau : Rendements de pomme de terre (2002-2013)- Quintaux/ha

| Années | 2002 | 2005 | 2009 | 2011 | 2013 | Moyenne 2009/2013 |
|------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------------------|
| Rendement | 183,8 | 216,3 | 250,8 | 292,8 | 303,2 | 230,8 |

Source : Observatoire des filières

Les principales difficultés évoquées actuellement ont trait à la dépendance vis-à-vis des importations de la « semence élite » (1200 à 1500 tonnes importés selon les années). L'observatoire des filières note également que ce sont les variétés potagères (70%) dont la « spunta » qui sont le plus utilisées, variétés sensibles aux maladies et au stockage prolongé » (INRA-2015).

Les progrès de la production agricole au cours de ces quinze dernières années affichés par les statistiques officielles n'ont pas empêchés de faire de l'Algérie un pays structurellement importateur net de produits alimentaires. Ils n'ont pas été en mesure de réduire sa dépendance alimentaire vis-à-vis des marchés mondiaux.

4. Dépendance alimentaire et vulnérabilité alimentaire de l'Algérie

L'expansion démographique enregistrée sur une courte période historique couplée à une amélioration des pouvoirs d'achat de la population ont masqué en partie les progrès enregistrés. En effet, la population algérienne a été multipliée environ par 4 en un demi-siècle. Un seul chiffre pour illustrer cette révolution démographique : entre 2000 et 2016 la population a augmenté de 11 millions, ce qui correspond à la population algérienne recensée à l'indépendance. Le tableau suivant illustre assez parfaitement cette forte expansion démographique au cours de ces deux derniers siècles³².

Tableau : Evolution de la population algérienne (1820-2016)

| Années | 1820 | 1913 | 1950 | 1962 | 1970 | 1980 | 1990 | 2000 | 2001 | 2010 | 2016 |
|-------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Population | 2,7 | 5,9 | 8,8 | 11,6 | 14,5 | 19,3 | 25,9 | 31,1 | 31,6 | 36,0 | 40,4 |

Source : OCDE-Statistiques historiques- ONS (Algérie)

La population algérienne a également été affectée par une très forte urbanisation. Un basculement historique s'est opéré au tournant de ce XXème siècle : la population rurale n'est plus majoritaire à la fin des années 1990, et c'est la ville et les agglomérations urbaines qui désormais dominent. En effet, alors que moins du tiers de la population algérienne était rurale au milieu des années 1960, aujourd'hui le rapport rural-urbain s'est définitivement inversé au profit de l'urbanisation qui concentre près des deux tiers de la population. Au cours de la dernière décennie 2000-2010, le taux d'urbanisation qui était de 58,3% en 2000 est passé 66,3% en 2011 (ONS).

Tableau : Evolution urbaine (1954-2008). En %

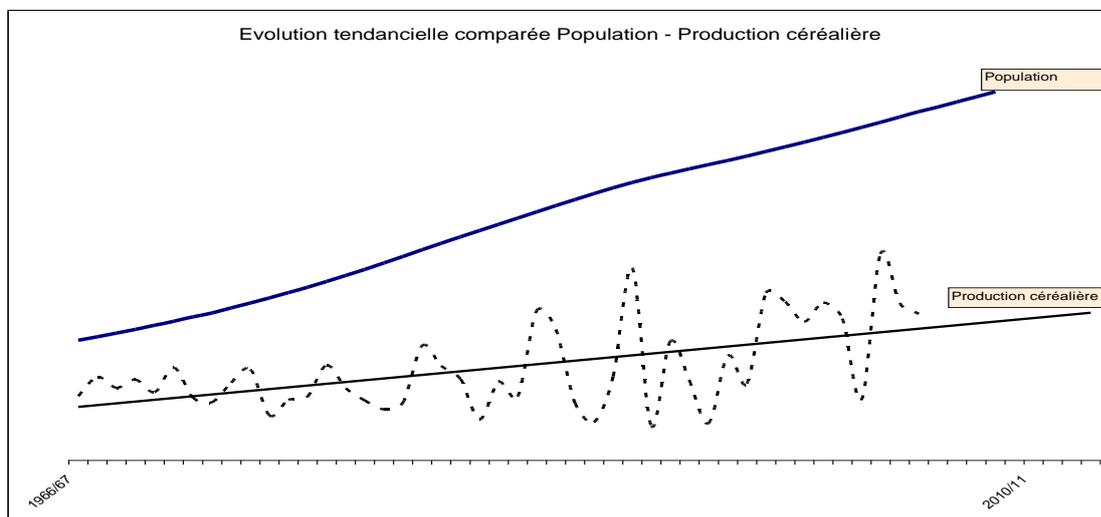
| Recensement | Taux d'urbanisation |
|-------------|---------------------|
| 1954 | 25,05 |
| 1966 | 31,43 |
| 1977 | 39,45 |
| 1987 | 49,54 |
| 2008 | 65,94 |

Source : ONS

³² Le taux de croissance annuel de la population qui était de 1,48% en 2000 a augmenté en 2015 pour se situer à 2,15%.

Ce facteur démographique conjugué à l'amélioration des revenus salariaux et non salariaux des ménages aide à comprendre les raisons du fort accroissement de la consommation alimentaire qui a été décrite supra mais aussi de la demande additionnelle d'importation. Cette demande additionnelle accentue l'écart constaté dans les évolutions tendancielle de la population et de la production nationale. Cet écart peut être illustré en particulier par le cas des céréales au cours de ces 50 dernières années.

Graphique : Evolution tendancielle de la population et de la production de céréales 1967-2011



Sources : ONS, MADR, FAO.

En termes absolus, la production céréalière depuis l'indépendance a pratiquement doublé (95,4%)³³. Les rendements à l'hectare ont plus que doublé, passant d'environ 0,6 tonne/ha en moyenne (valeur médiane) durant la première décennie de la période à environ 1,4 tonne/ha pour la dernière décennie. Mais rattrapée par la trappe malthusienne, l'Algérie a dû recourir à l'importation pour combler le déficit, la population ayant quadruplé au cours de la même période passant d'un peu moins de 10 millions à près de 38 millions d'habitants.

Ce processus de croissance de la population conjugué à l'amélioration des consommations alimentaires ont exercé des effets majeurs sur la balance commerciale alimentaire.

4.1. Balance commerciale alimentaire

En valeur, les importations alimentaires sont passées de 1 milliard de dollars en moyenne dans les années 1970 à 2 milliards dans les années 1980, 3,4 milliards dans les années 2000-2009 et bondissent à plus de 9 milliards en moyenne au cours de ces dernières années 2010-2015. La volatilité des prix amorcée suite à la crise alimentaire de 2008 explique en partie l'emballement de la facture au cours de la dernière période. La facture alimentaire qui avait atteint près de 10 milliards de dollars en 2011 a atteint un niveau historique record avec plus de 11 milliards de dollars en 2014, et redescend au-dessous du seuil de 10 milliards de dollars en 2015, baisse due plus à une dépression des prix mondiaux qu'aux volumes importés.

Tableau : Facture alimentaire (2000-2015). En Milliards de dollars US

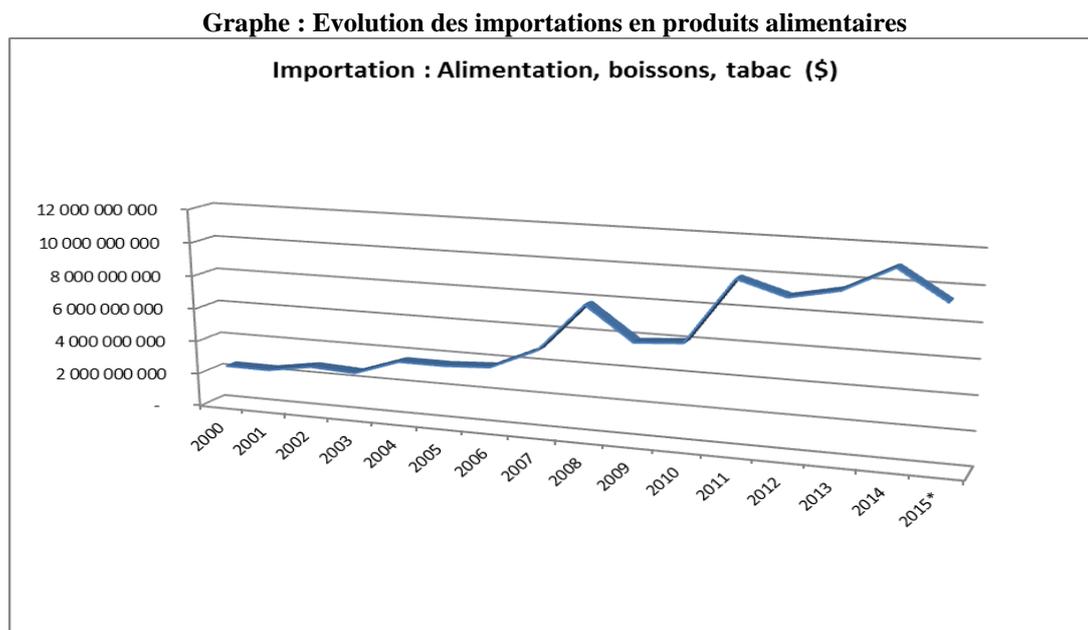
| 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 2,5 | 2,4 | 2,8 | 2,7 | 3,6 | 3,6 | 3,8 | 5,0 | 7,8 | 5,9 | 6,0 | 9,8 | 9,0 | 9,5 | 11,0 | 9,3 |

Source : Base de données DSASI-MADR³⁴

³³ Etant donné les fortes fluctuations de la production liée aux aléas climatiques, l'estimation de la progression de la production et des rendements a été calculée sur la base de la médiane qui, contrairement à la moyenne arithmétique, permet de réduire l'effet des valeurs extrêmes. Ainsi, la comparaison est faite entre les médianes de la décennie de début de période et celle de la fin de période.

³⁴ Selon d'autres sources et notamment celles issues du Centre nationale d'information et de statistiques douanières (CNIS), l'Algérie a importé pour 12,7 milliards en 2014, 11,3 milliards de dollars en 2013 et 10,7 en 2011.

Les données ci-dessus peuvent être illustrées par le graphe suivant où l'on observe bien la tendance à la hausse des importations.



Au cours de l'année 2014, en référence aux données de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Algérie a alloué une « allocation devises-alimentation » par habitant de 308 dollars US³⁵. Cette allocation est supérieure à la dépense alimentaire en devises/habitant/an affecté au Maroc (189 dollars par habitant), en Tunisie (270 dollars par habitant) ou en Egypte (190 dollars par habitant), ou même d'un pays pétrolier comme le Venezuela (286 dollars par habitant). Cette « allocation devises-alimentation » par habitant est toutefois bien inférieure aux pays arabes tels que le Royaume d'Arabie Saoudite (806 dollars par habitant), le Kuwait (1378 dollars par habitant) ou les Emirats Arabes Unis (2000 dollars par habitant).

Les dépenses d'importation alimentaires par pays (2014)

Source : OMC. Statistiques 2015 sur le commerce international

Le coefficient de cette « allocation devises-alimentation » dans les dépenses alimentaires annuelles/an et par habitant a été multiplié par 3,5 en moyenne entre les années 2000 et 2011. Selon les données disponibles entre ces deux dates, la part des produits des dépenses de consommation en devises serait passée de 78 dollars/habit/an à 267 dollars par habitant et par an³⁶. L'allocation devises-alimentation qui représentait 26,5% de la dépense alimentaire annuelle moyenne par habitant en 2000, occupait en 2011 plus du tiers (33,6%) de cette même dépense³⁷.

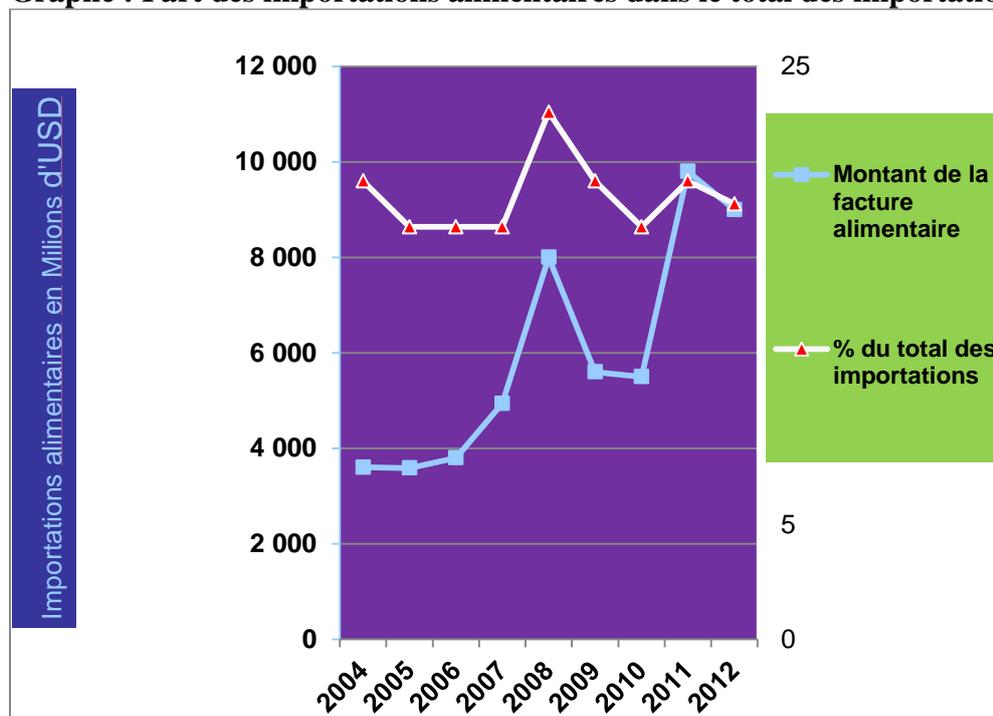
La facture alimentaire représente entre 18% (2004-2005-2007) et 28% (2008) des importations totales du pays. Sur toute la période (2004-2012), elle oscille autour de 20% des importations totales.

³⁵ Organisation mondiale du commerce- Statistiques du commerce international 2015

³⁶ Enquêtes consommation des ménages de 2000 et 2011 et statistiques du commerce extérieur de l'Algérie

³⁷ Selon l'enquête ONS consommation des ménages de l'année 2000, la dépense totale affectée à l'alimentaire était de 682,6 milliards de DA pour une population de 30,6 millions d'habitants. Au taux de change moyen de l'année 2000 (75,2 DA/\$), le calcul donne une dépense moyenne par habitant de 294 dollars. Les importations alimentaires ont été de 2,4 Mds USD, soit une allocation de 78 dollars/habit/an. En 2011, la dépense alimentaire totale par habitant et par an était estimée à 1875 Milliards de DA pour une population de 36,7 millions d'habitants, ce qui correspond à 793 dollars/habit/an (taux de change moyen de 72,9 DA/\$). Les importations alimentaires se sont élevées à 9,8 Mds USD soit 267 dollars par habitant alloué pour l'année 2011.

Grphe : Part des importations alimentaires dans le total des importations (en valeur)



Source : Base de données DSASI-MADR

Si les produits agricoles et alimentaires constituent près de 20% du total des importations du pays, les céréales et le lait représentent les premiers postes d'importations alimentaires. Ils représentent en moyenne plus de la moitié de la facture alimentaire.

| Pays | Population (U: 10 ⁶ millions) | Exportations U : 10 ⁹ \$us | Importations U : 10 ⁹ \$us | Solde commercial U : 10 ⁹ \$us | Dépenses \$/hab./an |
|---------------------|--|---------------------------------------|---------------------------------------|---|---------------------|
| Algérie | 38,9 | | 12,0 | | 308 |
| Maroc | 33,9 | 4,6 | 6,4 | -1,8 | 189 |
| Tunisie | 11,1 | 1,7 | 2,9 | -1,2 | 270 |
| Egypte | 89,5 | 5,0 | 17,2 | -12,0 | 190 |
| Arabie Saoudite | 30,9 | | 25,0 | | 806 |
| Emirats Arabes Unis | 9,0 | | 18,0 | | 2000 |
| Kuwait | 3,7 | | 5,1 | | 1378 |
| Liban | 5,6 | | 3,4 | | 607 |
| Union Européenne | 506,8 | 670,0 | 675,0 | -5,0 | 9,8 |
| Etats-Unis | 316,9 | 182,2 | 156,9 | +25,3 | 49,5 |
| Japon | 126 | 10,5 | 82,0 | -72,0 | 650 |
| Chine | 1369 | 74,4 | 170,0 | -96,0 | 124 |
| Inde | 1295 | 43,5 | 27,3 | +16,2 | 21 |
| Venezuela | 30,7 | | 8,8 | | 286 |
| Suisse | 8,4 | 10 | 14 | -4,0 | 1666 |

Tableau : Importations de céréales (U : dollars 10⁹)

| 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 1,0 | 1,0 | 1,3 | 1,1 | 1,4 | 1,4 | 1,3 | 1,9 | 4,0 | 2,3 | 1,9 | 4,0 | 3,2 | 3,3 | 3,6 | 3,5 |

Source ; Base de données DSASI-MADR

Les importations de blé dur correspondent à près du quart (24%) de la facture globale des céréales importées.

Les importations de lait connaissent aussi de leur côté une hausse croissante. Elles se situent autour d'une moyenne annuelle de 676 millions de dollars dans la décennie 2000-2010, et augmentent à plus de 1,2 milliards de dollars dans les années 2010-2015.

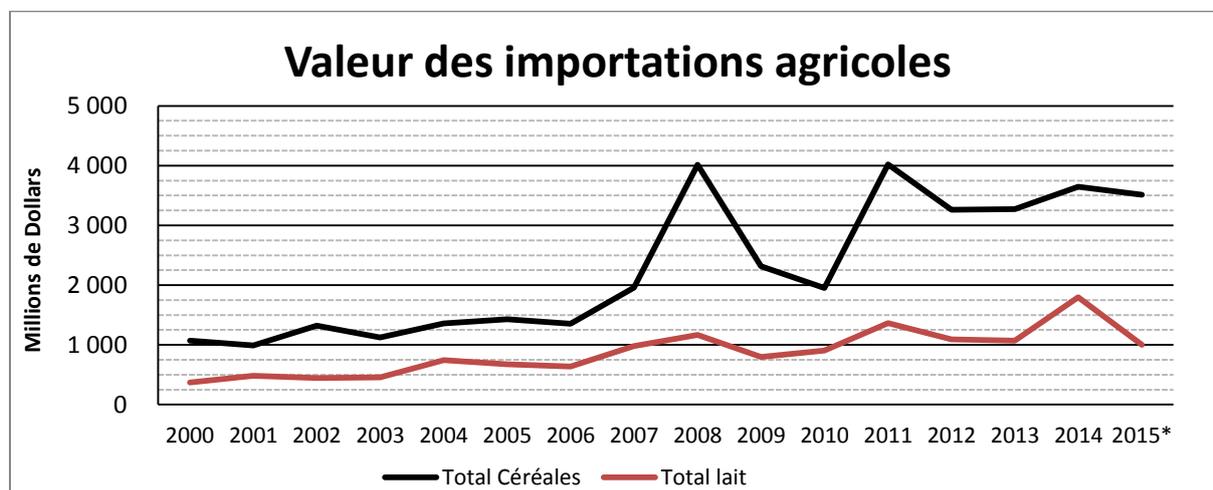
Tableau : Importations de lait (U : million de dollars)

| 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 374 | 484 | 448 | 455 | 745 | 674 | 640 | 979 | 1166 | 800 | 903 | 1364 | 1094 | 1073 | 1799 | 1002 |

Source : base de données DSASI-MADR

Les évolutions des importations en valeur pour ces deux produits stratégiques (Céréales et Lait) peuvent saisis dans le graphe suivant ;

Graphe : Valeur des importations des céréales et du lait



4.2 La couverture des besoins alimentaires par les importations

L'Algérie est l'un des plus grands pays consommateurs de céréales au monde et figure de ce fait parmi les plus grands pays importateurs de blés au monde. Elle fait partie, depuis le milieu de la décennie 2000 d'un cercle restreint composé de 6 pays dont les importations sont supérieures à 5 millions de tonnes /an³⁸. Elle est le troisième importateur du monde de blé tendre et le premier importateur mondial de blé dur (50% des échanges mondiaux). En tant qu'acteur majeur du commerce mondial des grains, il arrive parfois que ses interventions, par des achats massifs (de 500 000 à plus de 800 000 tonnes), favorisent paradoxalement un maintien sinon une remontée des cours mondiaux. Elle est le deuxième importateur mondial de poudre de lait après la Chine, et représente, au cours des 5 dernières années, un opérateur tout à fait essentiel sur le marché des produits laitiers avec environ 17% du marché.

Le taux de dépendance des importations des céréales est estimé pour la décennie 2004-2013 en moyenne à 69,2% (FAO STAT).

³⁸ La valeur des importations de blé de consommation humaine a augmenté en 2015 en passant à 2,39 milliards de dollars, contre 2,37 milliards de dollars en 2014, et pour un volume de 8,5 millions de tonnes en 2015, contre 7,41 millions de tonnes en 2014.

La demande d'importation de blé a été multipliée par 10 en Algérie entre les années 1966-69 (698 500 tonnes) et 2000-2005 (6 796 000 tonnes), pour se situer autour de 8 millions de tonnes en 2010-2015³⁹. Toutes céréales confondues, le pays a importé 12,3 millions de tonnes de céréales en 2014 pour une facture de 3,54 milliards de dollars (+ 12 %). La couverture des besoins nationaux en blé (blé dur et blé tendre) a été ainsi assurée principalement par les importations, à hauteur de 78% pour le blé tendre et de près de 45% pour le blé dur. L'Algérie qui importait 1 million de tonnes de maïs dans les années 1980, en importe aujourd'hui quatre fois plus (4 millions de tonnes).

Tableau : Evolution des importations de céréales (2010-2015). U : millions de tonnes

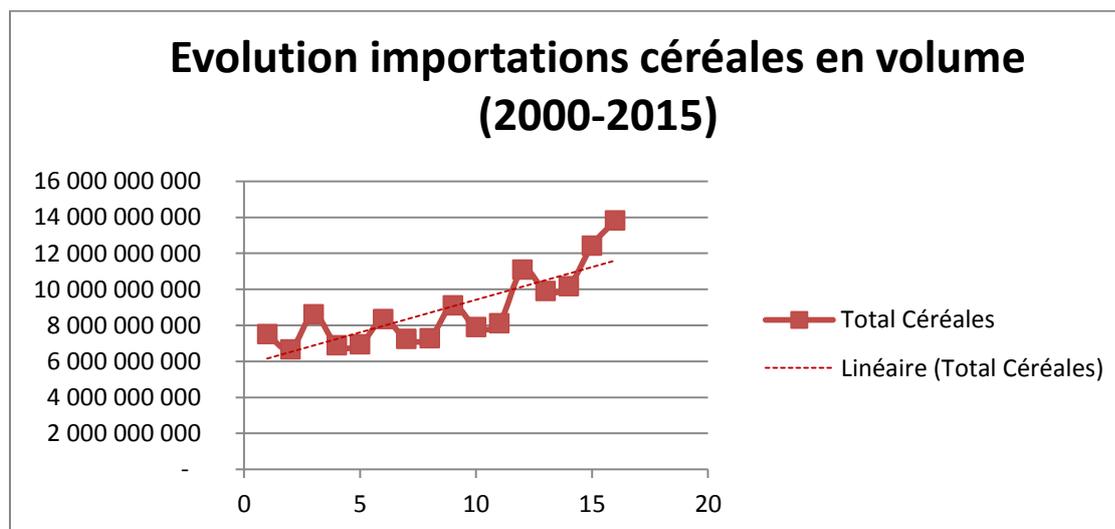
| 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 7,5 | 6,6 | 8,6 | 6,8 | 6,9 | 8,3 | 7,2 | 7,3 | 9,1 | 7,9 | 8,1 | 11,1 | 9,9 | 10,2 | 12,4 | 13,8 |

Source : DSASI-MADR

L'on observe au cours période de la période 2010-2015, une hausse continue où les niveaux des importations dépassent le seuil de 10 millions de tonnes, avec une part croissante aux importations de blé tendre.

Cette tendance à la hausse des importations en volume est illustrée par le graphe suivant :

Graphe : Evolution des importations des céréales en volumes. 2000-2015



Source : DSASI-MADR

En 2015, le total des importations du blé dur a atteint 1,7 millions de tonnes, 6,7 millions de tonnes en blé tendre, 750 025 tonnes pour l'orge, et 4,16 millions de tonnes pour le maïs. *L'Algérie étant déficitaire plus spécialement en blé tendre, ce dernier représente 50% des importations en quantité et 47% en valeur.* Vient en deuxième position le maïs qui représente 31% de la quantité totale importée en céréales et 25% de la valeur totale.

³⁹ Celle-ci a augmenté de plus de 3 fois entre 1965 et 2014. Les importations ont été de 6,2 M de quintaux en 67-69, 7,8 M en 1970-73 et de 26,0 en 1984-89, de 65 M de quintaux en 2002, 54 M en 2007, 80 M en 2011 et plus de 13 M de tonnes en 2015 (8,4 M de tonnes en blé et 4,9 M de tonnes en céréales secondaires).

Selon le Centre Nationale d'Information Statistique des douanes algériennes les augmentations des quantités importées des céréales résultent d'une stratégie de reconstruction des stocks stratégiques de blés conduite par l'OAIC, et ceci à la faveur des hausses de la production mondiale et d'une baisse de leurs prix sur les marchés mondiaux.

La filière lait présente la même configuration que la filière céréales. Chaque année, l'Algérie importe également 60% de sa consommation de lait, et la croissance annuelle moyenne du marché algérien des produits laitiers est estimée à 20% ces cinq dernières années. L'Algérie est le deuxième importateur mondial de lait et les importations de poudre de lait oscillent autour d'une moyenne de 326 000 tonnes au cours de ces cinq dernières années (2011- 2015).

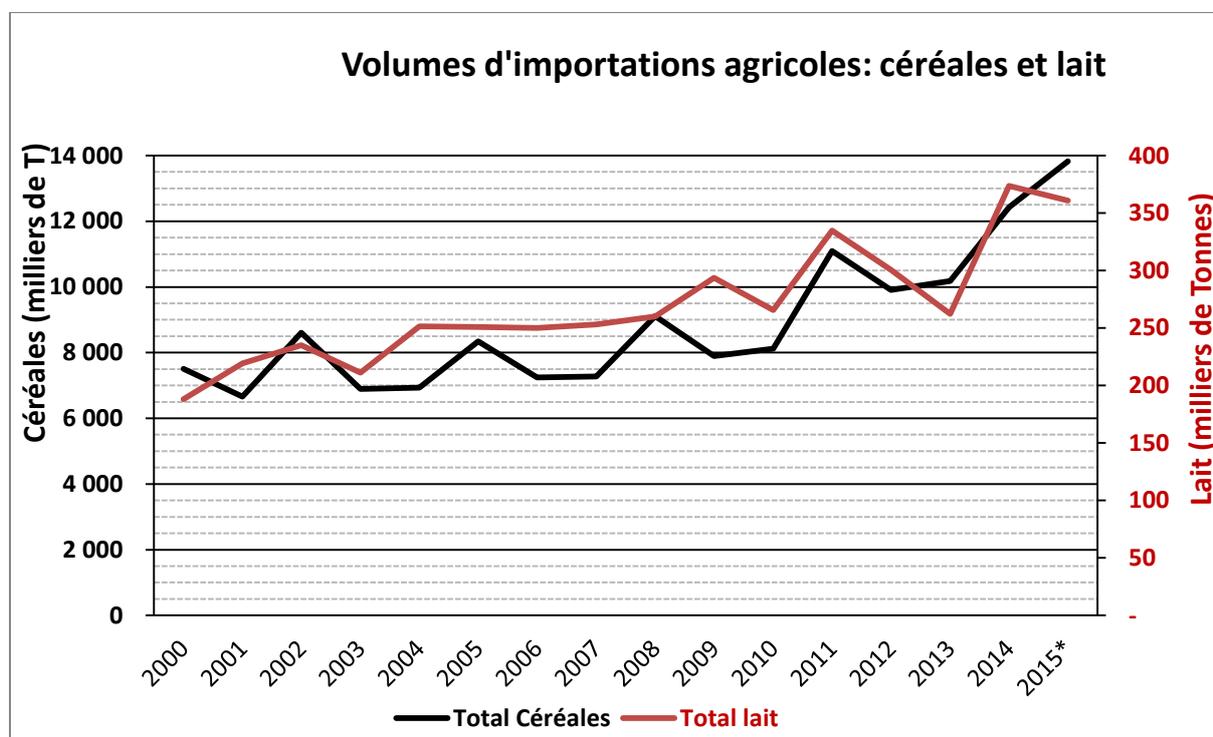
Tableau : Evolution des importations de lait 2000-2015. U : 10³ tonnes

| 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 188 | 219 | 235 | 211 | 252 | 251 | 250 | 253 | 260 | 294 | 265 | 335 | 300 | 262 | 374 | 361 |

Source : Base de données DSASI-MADR

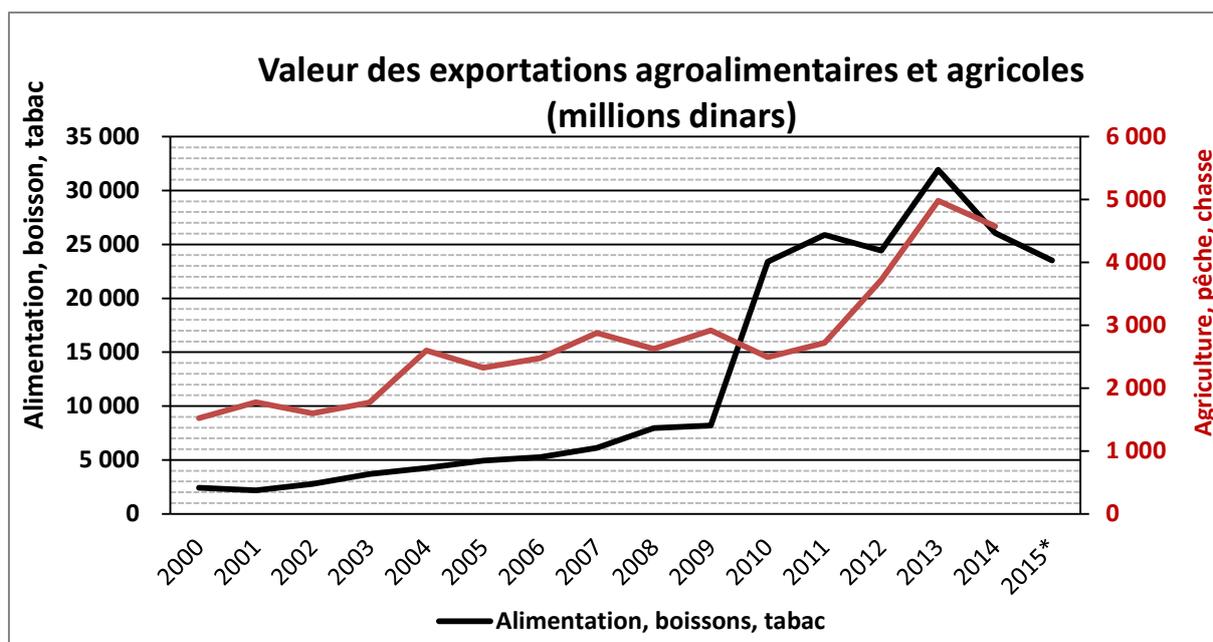
Le graphe suivant retrace les évolutions de ces deux produits stratégiques sur les 15 dernières années.

Graphe : Evolution des importations de céréales et de lait en volume- 2000-2015



Les taux de couverture des besoins par la production nationale en céréales varient selon les années. Ils culmineront à 40% en 2009 à la faveur de la production record (+ de 60 millions de quintaux).

Graphes : Valeur des exportations agroalimentaires en valeur- 2000-2015



En effet, alors que les importations de l'Algérie ont connu une augmentation inédite au cours de cette dernière période et atteignent des niveaux historiques en 2011 et 2015 (plus de 10 milliards de dollars), les exportations agricoles peinent à atteindre les 500 000 dollars, soit en moyenne 0,5% des exportations totales du pays.

4.3 Le risque de vulnérabilité alimentaire de l'Algérie

Deux remarques préliminaires sont à faire avant d'aborder la question de la vulnérabilité alimentaire de l'Algérie.

Il convient de faire observer en premier lieu, que ce n'est pas parce que l'on importe des produits alimentaires que l'on peut parler d'échec agricole en Algérie. L'on a évoqué supra, les progrès, certes insuffisants mais réels, de l'agriculture algérienne.

Rappelons que l'Europe, grande puissance économique, assurait la sécurité alimentaire de ses populations, en important de 1850 à 1950 de ses colonies (dont l'Algérie pour la France) une part très élevée de sa consommation. L'Union Européenne (UE des 28) est en 2014, le premier importateur mondial et accapare avec 675 milliards de dollars d'achat de produits alimentaires 36% des importations mondiale. Concentrant par ailleurs près de 38% des exportations mondiales de produits agricoles, l'U.E est en 2014, le premier exportateur mondial avec 670 milliards de dollars, et l'on ne peut ainsi parler d'échec agricole ou d'insécurité alimentaire. Le Japon -4ème importateur mondial après l'Europe, la Chine et les Etats Unis- importe près de 83 milliards en 2014 (96 milliards en 2011), la Suisse (14 milliards de dollars d'importation), le Royaume d'Arabie Saoudite (25 milliards) et les Emirats Arabes Unis (18 milliards de dollars) figurent également parmi les grands importateurs de produits agricoles dans le monde. L'on ne peut parler d'insécurité alimentaire pour ces pays, compte tenu de leur puissance économique ou de leurs capacités financières à se procurer les rations alimentaires pour leurs populations. A signaler au passage que la Suisse, pays d'un peu plus de 8,4 millions d'habitants, d'un plus d'un million d'ha et de 1,5 millions de bovins dont (plus de 700 000 vaches laitières), qui importe 13,9 milliards exporte autant que le Japon (10 milliards de dollars contre 10,6 milliards de dollars pour le Japon)⁴⁰. Le Japon (4.6% des importations mondiales) est aujourd'hui le principal importateur mondial sans pour autant être classé comme pays exposé à une insécurité alimentaire. Les

⁴⁰ Toutes ces données sont issues du dernier rapport (2015) de l'OMC sur le commerce international

importations de ce pays représentent 90 % de ses besoins de blé et de soja, 100 % de son maïs et près de 50 % de ses besoins carnés⁴¹. Le taux d'autosuffisance pour ces produits est globalement passé de 70 % après-guerre à environ 40 % aujourd'hui, principalement sous l'effet de l'évolution des habitudes alimentaires, faisant plus de place aux protéines animales.

En second lieu, ce n'est pas parce que l'on exporte des produits agricoles que l'agriculture est une réussite et que la sécurité alimentaire est assurée. Les exportations agricoles de l'Égypte qui contribuent pour près du quart du total des exportations n'empêchent pas ce pays d'être classé dans les pays à forte vulnérabilité alimentaire. L'Égypte a en effet exporté en 2014, plus de 5 milliards de dollars en ce qui représente près de 20 % de ses exportations totales mais a importé plus de 17,2 milliards de dollars (soit un déficit de sa balance commerciale agricole de plus de 12 milliards de dollars). L'Inde est le 7ème exportateur mondial des produits agricoles avec 43 milliards de dollars) et sa balance agricole est bénéficiaire de 16 milliards de dollars en 2014. Les indices de la faim dans ces deux pays sont médiocres (voir supra le tableau du Global Hunger Index- IFRI 2016).

Les approvisionnements du marché national en recourant aux marchés mondiaux conditionnent, ont non seulement garanti la sécurité alimentaire et l'équilibre nutritionnel des populations, mais aussi entretenu l'activité de l'industrie agroalimentaire nationale qui reste elle aussi étroitement dépendante de ces marchés pour ses approvisionnement en matières premières. L'Algérie disposant de capacités financières pour acheter la ration alimentaire de sa population et subventionner les produits de base consommés assure jusqu'à ce jour la sécurité alimentaire de la population.

Le pourrait-elle à l'avenir si les capacités financières dont elle dispose encore viendraient à se tarir ?

Quel degré d'autonomie alimentaire devra-t-elle acquérir pour se prémunir des risques d'une vulnérabilité alimentaire ? Telles sont les termes dans lesquels se pose la question stratégique de la sécurité alimentaire en Algérie.

Ce qui peut être considéré à l'évidence comme un risque au plan de la sécurité alimentaire plaçant l'Algérie dans une situation de vulnérabilité réelle, c'est le maintien d'une situation de dépendance exclusive de recettes issues des hydrocarbures pour s'approvisionner sur les marchés mondiaux pour des produits qui constituent la base alimentaire des populations (blés, lait, sucre et huiles).

Si l'on maintient ce modèle de croissance fondé sur la mono-exportation du pétrole et du gaz, la capacité à honorer la facture alimentaire- et donc la capacité de financer la ration alimentaire des algériens- continuera à dépendre étroitement d'un marché mondial des hydrocarbures dont les règles de fonctionnement sont dictées par d'autres acteurs qui le dominent, et/ou de facteurs exogènes (croissance mondiale, géopolitique de l'énergie...,) sur lesquels le pays n'a pas aucune prise.

Cette dernière observation illustre concrètement la vulnérabilité alimentaire de l'Algérie.

Il convient cependant de noter en définitive que la sécurité alimentaire ne résulte pas des seules performances du secteur agricole car, quel que soient les efforts consentis, le pays ne sera jamais en mesure d'acquérir une autonomie alimentaire sur tout le groupe de produits alimentaire qui

⁴¹ Le Pays du Soleil Levant est toutefois autosuffisant en riz, en faisant usage de politiques d'appui à la filière riz et, en vertu d'accords de commerce internationaux, il se doit d'acheter 700 000 tonnes de céréales chaque année. Ses stocks nationaux représentent aujourd'hui 3 mois de consommation pour le riz, 2,5 mois pour le blé, 22 jours pour le maïs et 7 jours pour le soja.

constituent l'essentiel de sa ration alimentaire de base (blés, laits, sucre et huiles alimentaires). Elle est en mesure de le réaliser potentiellement dans le moyen terme sur deux produits (le lait et le blé dur), si les moyens nécessaires sont assurés ; la réalisation d'une autonomie reste hors de la portée du pays compte tenu des conditions agro climatiques et de la rareté des ressources disponibles.

La sécurité alimentaire est aussi la traduction d'indicateurs de performances de l'économie globale. En d'autres termes, elle est la résultante de structures productives nationales diversifiées mobilisant des technologies à hautes qualifications, d'entreprises économiques et de services créant des richesses durables et d'un potentiel de ressources (financières, matérielles et humaines) rationnellement exploitées. *L'investissement* dans des secteurs productifs aptes à recourir aux compétences techniques, à des élites scientifiques et à des cadres gestionnaires de l'économie nationale, *le perfectionnement des institutions économiques, la qualité des structures politiques et des administrations* sont autant de facteurs qui contribuent à la sécurité alimentaire des pays.

L'aisance financière résultant du redressement des cours des hydrocarbures au cours de ces quinze dernières années (1999 à 2013) avaient permis d'une part, de relancer le secteur agricole, d'améliorer sa base productive et la productivité globale des facteurs, et d'autre part, de financer une partie de la ration alimentaire et de la rendre accessible - via le système des subventions - aux populations, voire de l'améliorer.

Le contexte économique national n'est toutefois plus le même depuis l'année 2014 et les fondamentaux de notre économie se sont fortement dégradés.

Sur le plan économique, « *les fondamentaux* » ne cessent de se dégrader depuis le milieu de l'année 2014. Le Produit intérieur brut nominal de l'Algérie (PIB) devrait s'établir à 166 milliards de dollars (Mds USD) en 2016, contre 172,3 Mds USD en 2015⁴². En 2015, la croissance du PIB avait été affectée par une chute de moitié du cours du pétrole (de 100 dollars le baril en 2014 à 59 dollars en 2015)⁴³. La baisse des recettes budgétaires de l'Etat (alimentées en grande partie par la fiscalité pétrolière) a contribué à accentuer un déficit des comptes qui a atteint 15,9 % du PIB en 2015. La balance commerciale avait également en 2015, été négative (-13,7 Mds USD) et cela pour la deuxième année consécutive ; le taux de couverture des importations par les exportations a été réduit de 73% contre 107% en 2014. Le déficit de la balance des paiements a été également de 27 Mds USD en 2015, et les réserves de change de l'Algérie, qui avaient atteint un plafond record de près de 200 Mds US en 2013 (194 Mds US), ont connu une baisse drastique à 142,6 Mds US en 2015. A fin 2014, les avoirs du Fonds de Régulation de Recettes (FRR), constitué depuis le début des années 2000, s'étaient établis, après prélèvements à 4 408,4 Mds de DA (54,7 Mds USD), contre 5 563,5 Mds de DA (70 Mds USD) à fin 2013⁴⁴. La chute des recettes extérieures a conduit les pouvoirs publics à procéder à des ajustements de la politique monétaire qui ont eu pour effet une dévaluation du dinar qui a elle-même nourri une inflation proche des 5%. La hausse des biens alimentaires entretient également cette inflation⁴⁵. Enfin, le taux de chômage a repris en 2015 une

⁴²Prévisions du FMI publiées dans son rapport 2016 sur «*Les perspectives de croissance dans la région Moyen Orient-Afrique du Nord-Afghanistan-Pakistan (MOANAP)* ».

⁴³Les prix du baril de pétrole qui plafonnaient en moyenne à 110 dollars en 2014 oscillent en 2016 autour de 47 dollars, soit une chute de 60%.

⁴⁴Le Fonds de régulation des recettes (FRR), alimenté par le différentiel entre les prix réels du pétrole et le prix de référence (37 dollars) pour le calcul de la fiscalité pétrolière, est en chute libre. Fortement sollicité pour combler le déficit de 2013 et surtout 2014, il a baissé, selon la Banque d'Algérie, de 33 % entre juin 2014 et juin 2015, à seulement 3 441,3 milliards de dinars. Ce montant ne pourra combler au rythme actuel qu'une année et demie de déficits.

⁴⁵ Selon le rapport de conjoncture du CNES (2015), « la hausse des prix à la consommation est quant à elle tirée essentiellement (à 61 %) par le groupe « alimentation et boissons sans alcool ». C'est en particulier le cas pour les produits agricoles frais, qui représentent 72 % de l'inflation alimentaire et 43,92 % de l'inflation globale. Les prix de la pomme de terre sont notamment responsables de 19,1 % de l'inflation globale et 31,31 % de l'inflation alimentaire ».

ligne ascendante avec 11,2% en 2015, contre 9,7% en 2014 ; celui-ci a affecté particulièrement les jeunes (9,9%) et les femmes (16%) (ONS).

Les signaux faibles de cette dégradation enregistrés dès l'année 2014 risquent de s'amplifier en 2016, et *c'est en tenant compte de ce cadre macro-économique et financier fortement contraint qu'il convient de repenser la politique agricole et alimentaire et le modèle de croissance qui en constitue le socle actuel.*

La sécurité alimentaire dépend non seulement de ressources financières croissantes pouvant être affectées au développement du secteur agricole et agroalimentaire, mais aussi de recettes extérieures procurant les denrées indispensables à l'équilibre alimentaire des populations.

La crise ouverte en 1986, suite à la chute drastique des prix du pétrole sur les marchés mondiaux dans un contexte de crise de l'endettement extérieur avait révélé la forte vulnérabilité alimentaire du pays. Même si les marchés mondiaux sont aujourd'hui favorables aux pays importateurs, la volatilité des prix mondiaux révélée par la crise de 2008 fait peser de grandes incertitudes sur les montants de la facture alimentaire à allouer pour assurer la sécurité alimentaire.

Comme cela a été rappelé supra, l'Algérie est le premier importateur mondial de blé dur, le troisième importateur du monde de blé tendre et le deuxième importateur après la Chine de lait.

Les conjonctures prévalant sur ces marchés mondiaux est donc essentielle dans la réalisation de la stratégie nationale de sécurité alimentaire. Quelles sont les principales tendances caractérisant ces marchés et quelles en sont les caractéristiques, particulièrement pour les deux produits de base que sont le blé et le lait ?

5. Evolution des marchés mondiaux des produits agro-alimentaires

Hormis les années 2007-2008, les cours mondiaux des céréales et des produits laitiers ont été ces dernières années relativement favorables aux pays importateurs.

5.1. Le marché du blé et son évolution

De 220 millions de tonnes (MT) dans les années 1960, la production mondiale de blé dépasse désormais largement ces dernières années les 700 MT par an. Elle a été multipliée par 3,5 entre 1960 et 2015 et a progressé au rythme de plus de 2% par an. La hausse de la production mondiale sur la dernière décennie (de 700 MT en 2006 à 770 MT en 2015) est telle, qu'elle permet, malgré l'augmentation des utilisations, un accroissement considérable des stocks mondiaux (de l'ordre de 40 %), stocks qui contrarient aujourd'hui la tendance à la volatilité des prix mondiaux.

L'analyse de l'évolution du bilan mondial du blé au cours de ces cinquante dernières années révèle quatre faits majeurs.

- Le premier concerne la demande mondiale, c'est-à-dire la consommation et/ou la demande d'importation qui évolue dans le sens de la hausse sous l'effet de *facteurs structurels* (démographie et pouvoir d'achat des pays potentiellement importateurs).
- Le deuxième élément renvoie aux *conditions climatiques* qui impactent la production et indirectement les volumes échangeables sur les marchés : selon les experts et rapports du conseil international du blé (CIC), le marché mondial du blé est très fortement « *climato-sensible* ».

- En troisième lieu, *l'état des stocks de clôture à l'échelle mondiale* est un autre indicateur stratégique dans la détermination des cours mondiaux. Leur niveau et leur évolution à la baisse ou à la hausse exercent une influence déterminante sur les prix mondiaux.
- *Enfin, la financiarisation croissante des marchés du blé (et des autres céréales)* constituent un autre élément déterminant du bilan mondial du blé. Les politiques de libéralisation activées par l'adhésion aux règles internationales de commerce (OMC), ont souvent conduit à l'adoption de mesures de dérèglementation et d'abandon des outils de régulation des marchés au profit des marchés virtuels et de bourses de matières premières⁴⁶. L'intervention massive des spéculateurs sur les marchés à terme depuis la crise financière et alimentaire de 2007-2008, qui achètent à terme sans intention de prendre livraison des produits, a largement induit une volatilité des prix (forte hausse puis forte baisse). Les marchés agricoles du blé qui se sont financiarisés sont devenus des marchés plus complexes : sensibles aux variations climatiques, ce sont en définitive des marchés cycliques où les anticipations de moyen ou de long terme sont aléatoires. Outre qu'aucun pays ne dispose de stocks stratégiques en capacité de dominer les marchés comme ce fut le cas dans le passé par les Etats-Unis, ces mêmes marchés ne sont plus régulés par des « régimes d'intervention publique » (cas de l'Union Européenne) permettant de réduire les risques et de prévenir les chocs économiques et commerciaux.

A court terme, toutes les institutions spécialisées notent pour l'année 2016-2017 des perspectives de production favorable aux pays importateurs⁴⁷.

Les prévisions actuelles de la FAO pour 2016 indiquent une production mondiale de céréales de près de 2 526 millions de tonnes, soit un niveau quasiment égal à celui de 2015.

Graphique : Evolution de la production céréalière, utilisation et stocks (2006-2017)



Source : FAO

⁴⁶ Les politiques agricoles et de commercialisation des pays producteurs ont favorisé une transition vers une gestion des marchés réels au profit d'une gestion virtuelle par les bourses des matières premières. Les marchés à terme sont des marchés virtuels qui attirent les spéculateurs face à des « hedgers » (opérateurs qui se couvrent contre une baisse ou une hausse des prix). Il s'échange chaque année l'équivalent de 46 fois la production mondiale de blé sur le marché financier de Chicago.

⁴⁷ FAO (2016). *Perspectives de l'alimentation, les marchés en bref. Juin 2016. Conseil International du blé. Bulletin du 26 mai 2016*

Face à une offre abondante, les situations macro-économiques caractérisées par un ralentissement de la croissance dans les grands ensembles économiques (Union Européenne, Chine, Etats-Unis...pays exportateurs de pétrole) freinera la demande mondiale, ce qui contribuera à maintenir des cours à des niveaux favorables aux pays importateurs.

Le marché du blé occupe une place de choix (la première) dans les échanges de céréales. Le blé produit dans le monde en 2015 et 2016 franchi le seuil de 700 millions de tonnes (Mt).

Tableau : Evolution de la production céréalière, utilisation et stocks (2006-2016)

| Marché mondial du blé | | | | | | |
|---|----------------|----------------|----------------|------------------------------|-----------------------------|---|
| | 2012/13 | 2013/14 | 2014/15 | 2015/16 estimation | 2016/17 prévision | |
| | | | | | précédente (07 avr 2016) | dernière (05 mai 2016) |
| (. millions de tonnes) | | | | | | |
| Production¹ | 655.1 | 710.8 | 729.5 | 732.9 | 712.7 | 716.9 |
| Disponibilités² | 850.6 | 882.5 | 910.8 | 931.9 | 917.2 | 920.2 |
| Utilisation | 683.4 | 692.1 | 711.3 | 723.4 | 722.8 | 724.1 |
| Commerce³ | 143.0 | 156.5 | 155.6 | 153.0 | 153.0 | 154.0 |
| Stocks de clôture⁴ | 171.7 | 181.4 | 199.0 | 203.3 | 193.7 | 195.2 |
| (. pour cent) | | | | | | |
| Rapport stocks mondiaux- utilisation | 24.8 | 25.5 | 27.5 | 28.1 | 26.0 | 26.2 |
| Rapport stocks des princi- paux exportateurs- utiliza- tion totale⁵ | 14.1 | 14.1 | 16.6 | 18.2 | 17.2 | 18.2 |

Source : FAO

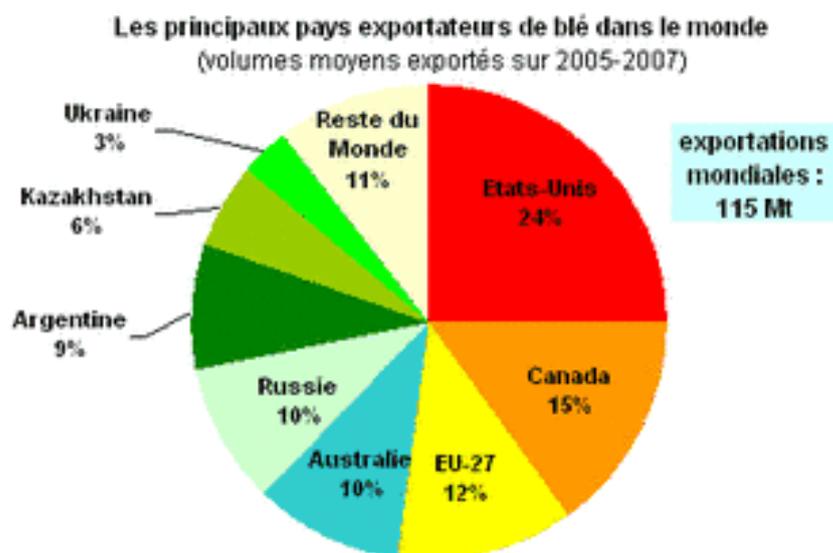
Même si les prévisions de récoltes de céréales pour la prochaine campagne 2016-2017 prévoient un léger repli du blé (moins de 4 millions de tonnes), la production reste sur un trend positif. L'augmentation tendancielle de la production mondiale résulte en partie de l'accroissement des surfaces mondiales emblavées (216,4 millions d'ha en moyenne sur 2006-2008 et 221,7 millions d'ha sur 2013-2015, soit + 2,5 %), et des rendements (2,91 tonnes/ha et 3,25 tonnes/ha respectivement, soit une amélioration de 12 %).

Les projections pour 2016/17 suggèrent une nouvelle campagne de disponibilités mondiales de céréales volumineuses. La hausse de la production mondiale sur la décennie est telle, qu'elle permet, malgré l'augmentation des utilisations, un accroissement considérable des stocks mondiaux, de l'ordre de 40 %. *Les stocks disponibles, qui sont une variable décisive dans la formation des prix mondiaux, sont à des niveaux record proches des stocks historiques atteints il y a 30 ans (1986).*

Pour le blé, l'on produisait autour d'une moyenne de 100-120 millions de tonnes à la fin des années 40. L'on produit 5 fois plus dans les années 80 et plus de 6 fois plus aujourd'hui et les rendements mondiaux passent de 11,5 quintaux/ha à 28 quintaux/ha. De 220 millions de tonnes dans les années 1960, la production mondiale dépasse désormais largement les 700 millions de tonnes par an. Elle a été multiplié de 2,5 entre 1960 et 2007 progressant au rythme de 2,1% par an imputable à la hausse des rendements (techniques culturales, sélection génétique) et rendements mondiaux passent de 11,5 quintaux/ha à 28 quintaux/ha.

Les bassins de productions sont : l'UE, la Chine, l'Inde, les Etats-Unis et la Russie (2/3 de l'offre). Suivent le Canada, le Pakistan, l'Australie, la Turquie, l'Argentine, l'Iran, l'Ukraine et le Kazakhstan. Le marché mondial du blé est le monopole de 8 pays exportateurs réalisant chaque année environ 86% des exportations mondiales. Le graphe suivant indique les parts de marché occupés par les principaux pays exportateurs de blé dans le monde.

Graphe : Les principaux pays exportateurs de blé dans le monde (2005-2007)



L'on échangeait autour de 20 millions de tonnes de blé sur les marchés mondiaux. L'on échange autour de 100 millions de tonnes dans les années 80 (2 fois plus que dans les années 60), 115 millions de tonnes en moyenne sur la période 2005-2007 et plus de 150 millions de tonnes en 2015. Si l'offre de blé sur le marché mondial se concentre sur un nombre relativement faible de pays exportateurs, la demande émane d'un nombre de pays beaucoup plus large. On distingue néanmoins une quinzaine de pays important chacun au moins 2 millions de tonnes par an et représentant environ la moitié des importations mondiales de blé. Parmi eux on distingue 6 importateurs majeurs dont les volumes d'importation dépassent les 5 millions de tonnes annuels : l'Egypte, L'Union européenne, le Brésil, le Japon l'Algérie et l'Indonésie.

Les importations algériennes des céréales continuent à suivre le même rythme avec une moyenne qui tourne au cours de ces quatre (04) dernières années (2012-2015) autour de 11,4 millions de tonnes avec un maxima qui a été enregistré en 2015 avec 13,4 millions de tonnes et un minima enregistré en 2012 avec 9,7 millions de tonnes. En *blé dur*, le principal fournisseur de l'Algérie en 2014 est le Mexique (782 562 tonnes) devant le Canada (722 950 t). Par contre en 2015, le Canada intervient pour 770 230 tonnes, et le Mexique pour 598 443 tonnes.

En *blé tendre*, les principaux fournisseurs de l'Algérie sont la France (4,4 millions de tonnes en 2014 et 3,9 tonnes en 2015) suivi par l'Allemagne (279 804 tonnes en 2014 et 975 787 tonnes en

2015). En 2015, une grande partie du marché français a été cédée à l'Allemagne, la qualité moyenne du blé tendre français ne répondant pas au cahier de charge lancé par l'Algérie. Pour l'orge, le principal fournisseur de l'Algérie est la Grande Bretagne (212 304 tonnes en 2014) et la Fédération de Russie (233 265 tonnes en 2015). Quatre pays fournissant la quasi-totalité du maïs à l'Algérie, il s'agit de l'Argentine, l'Ukraine, le Brésil et les USA.

Les niveaux de production en hausse croissent plus vite que la demande, ce qui conduit à la constitution de stock records à l'origine d'une baisse des prix.

Graphique ; Evolution des prix des céréales (2006-2010)



Source : FAO

En avril 2016, le blé tendre sur le marché à terme de Chicago cotait l'équivalent de 152,3 €/t sur l'échéance mai 2016. A la même date, le contrat à terme blé meunier français cotait 150,5 €/t sur la même échéance. Sur le marché physique, le prix du blé récolte 2015 était coté au 22 avril à 138 €/t base juillet rendu Rouen (146,37 €/t majorations incluses). Comparé aux autres blés étrangers, le blé tendre français est meilleur marché.

La tendance pour les cours du blé tendre est à la baisse. Le cours moyen du blé tendre (BT) a chuté de 40% entre 2013 et 2015 ; il devrait se stabiliser sinon baisser au cours des prochaines campagnes commerciales *si les facteurs climatiques, des accidents commerciaux (demande d'importation d'acteurs majeurs du commerce international comme la Chine) ou des chocs politiques ne viennent pas contrarier les tendances en cours*⁴⁸.

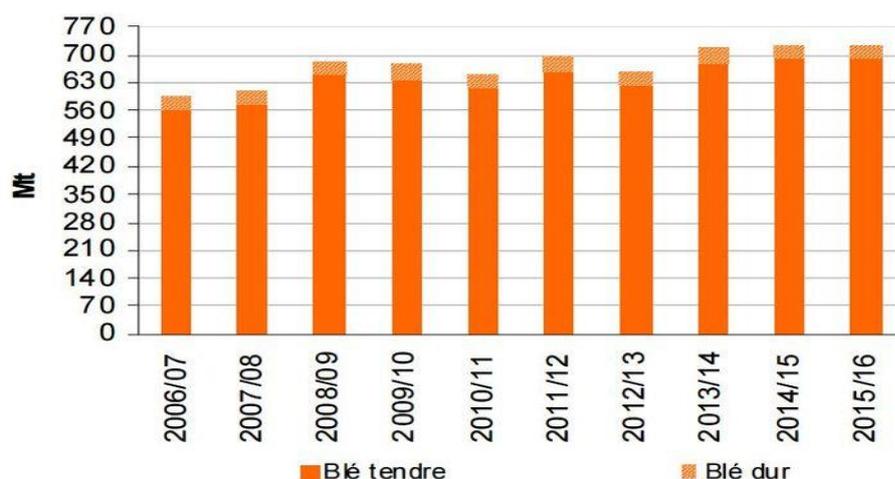
Une différenciation est à introduire entre le marché du blé tendre et celui du blé dur. Les prix mondiaux du blé dur (BD), sont plus élevés sur les marchés mondiaux et sujets à plus de volatilité pour de multiples raisons.

C'est un marché étroit car la production mondiale est inférieure à 40 millions de tonnes (sur un total de plus de 750 millions de tonnes), comme l'illustre le graphe suivant :

⁴⁸Ministère du Commerce-DGROA-DEPIE-SDSIE. Mars 2016. Rapport de conjoncture du secteur du commerce de l'année 2015.

Graphes : Production de blé dur et de blé tendre (2006-2016)

Évolution de la production mondiale de blé



Les niveaux de consommation du blé dur suivent ceux de la production et nous avons un marché du blé dur où les équilibres sont fragiles faute de stocks régulateurs ; au cours des dix dernières campagnes agricoles, la consommation de blé dur a été supérieure à la production à sept (7) reprises, ce qui a eu pour effet de provoquer un renchérissement des cours sur les marchés. Alors que les autres céréales ont enregistré une baisse parfois drastique des prix, depuis la crise de 2007-2008, *le blé dur est en effet la seule céréale qui est restée sous tension*⁴⁹.

Il faut noter d'autres spécificités de cette matière première agricole.

Le blé tendre n'est pas substituable au blé dur pour la fabrication des pâtes ou du couscous. Lorsque la production est inférieure à la consommation, le cours ne peut être soutenu que par un recours à des stocks qui sont au plus bas depuis 1963. A contrario, *lorsque la production est supérieure à la consommation, il n'y pas de débouchés* autre les pâtes et le couscous. Il faut signaler par ailleurs, que la tendance dans les pays exportateurs est à la *réduction des surfaces*. Aux Etats Unis, et particulièrement dans le Dakota du nord, premier producteur de blé dur, la culture a été remplacée par le soja-maïs en raison de prix plus rémunérateurs. Dans les pays de l'Union Européenne (pays du Sud de l'Europe), les surfaces ont aussi été réduites de 1,5 million d'ha soit 40%. Sur les cinq dernières années, la France a réduit de 200 000 ha les surfaces emblavées en blé dur⁵⁰, et la même tendance est à l'œuvre en Turquie (moins 40%) ou en Amérique latine (Argentine).

Enfin, le Canada qui est le premier producteur mondial de blé dur, mais aussi le premier exportateur a réformé sa politique de commercialisation du blé. Le gouvernement a aboli en 2012 le monopole exercé depuis les années 1930 par la Commission Canadienne du Blé (*Canadian Wheat Board*). Cette *mesure de dérégulation du marché* a favorisé l'entrée sur le marché canadien

⁴⁹Le blé dur était coté à 451 euros/T FOB en novembre 2014 contre 247 euros en novembre 2013 (soit une hausse de 75%). Le blé dur était de nouveau 20% plus cher en juin 2015... Des raisons conjoncturelles expliquent ces cours : ils tiennent à un recul de la production totale, à une consommation supérieure à la production, à un commerce mondial dynamique et à une chute drastique des stocks.

⁵⁰Les producteurs de grains ont décidé de reprendre la culture en 2016 (emblavement de 80 000 ha supplémentaires).

d'opérateurs privés jugés peu transparents, ce qui contribue à renforcer leurs capacités de négociation face aux pays importateurs.

Le pari du Plan Filaha 2019 est la suppression des importations en 2019 d'un blé dur qui coûte deux fois plus cher que le blé tendre sur un marché mondial instable. Ce pari est justifié compte tenu des tendances des marchés du BD et de la forte volatilité des prix. Est-il réalisable et peut-on produire 1,5 millions de tonnes additionnelle sur les quatre prochaines campagnes agricoles sachant que parallèlement la tendance est à la baisse de la consommation de blé dur dans les villes comme l'a noté la dernière enquête consommation de l'ONS.

Pour réaliser cet objectif, des mesures techniques fortes (intensification, irrigation d'appoint, recherche agronomique) sont à conjuguer avec des mesures économiques (prix auquel on peut le produire, prix payé au producteur), d'une part, et d'autre part, il faut émettre l'hypothèse de conditions climatiques normales.

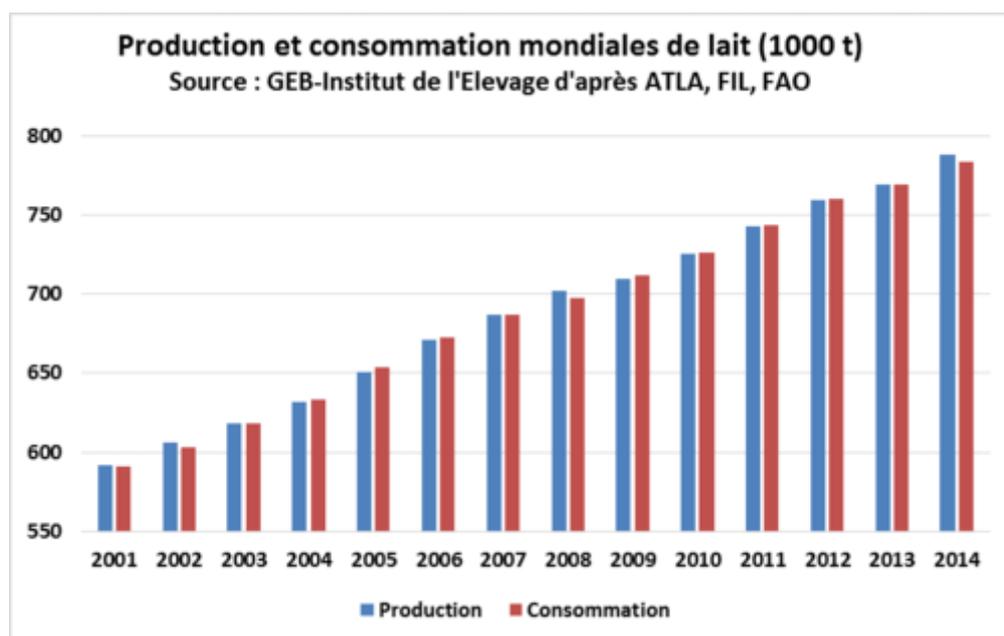
L'examen de l'évolution sur la longue période montre que le marché du blé est un marché cyclique. Les conditions climatiques impactent fortement la production mondiale. Ce marché est « climato-sensible » et comme en Algérie, les volumes comme les cours mondiaux du blé dépendent en partie du climat. *Les accidents liés au changement climatique sont des données à observer et intégrer plus sérieusement dans la politique commerciale du pays.*

5.2 Un marché du lait favorable aux pays importateurs

La conjoncture défavorable aux pays offreurs avant 1983 avait conduit à la mise en œuvre dans les pays de l'Union Européenne d'une politique de quotas. Celle-ci avait permis de soutenir les cours sur une longue période. L'adoption du « Paquet Lait » qui visait à préparer la transition 2014 - 2015 et la fin des quotas n'a pu faire obstacle à l'arrivée massive sur le marché mondial de produits laitiers d'Etats membres, dont les systèmes de production construits sur un modèle industrialisé et intensif (fermes de 1000 vaches et plus) et largement compétitifs. Visant l'après quota qui devait intervenir en 2014, les éleveurs de l'Union Européenne avaient maximisé leur production, ce qui a conduit à une offre abondante sur le marché mondial et une déprise des prix.

Aujourd'hui, la production mondiale de lait est au-dessus des 750 millions de tonnes contre 728 millions de tonnes en 2011 (645 millions en 2007). Il faut signaler que la progression de la production entre 2005 et 2014 a été influencée par de bonnes conditions fourragères, une détente du cours des aliments et des prix du lait incitatif.

Graphique : Production et consommation mondiales de lait ((2001-2014)



Dans un contexte d'une demande mondiale en stagnation, les trois principaux bassins exportateurs (Union Européenne, Amérique du Nord et la Nouvelle Zélande), poussés par des conditions climatiques favorables, n'ont pas adopté de mesures de contrôle de la production. Celle-ci pourrait toutefois connaître une pause entre 2016 et 2020, période qui peut être mise à profit pour restructurer les systèmes d'élevage et installer des modèles plus performants afin de faire face à la crise de l'endettement des exploitations d'élevage peu préparé à affronter une concurrence sur des marchés bénéficiant de moins en moins des interventions publiques.

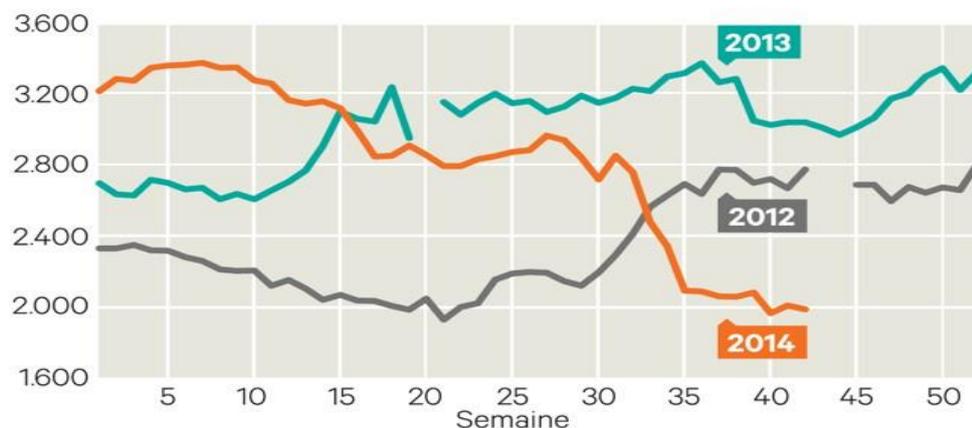
Au niveau européen, les volumes stockés via les outils de régulation et les mesures du « paquet lait » mis en place par la Commission européenne ne cessent de croître depuis le début 2016. Ainsi, les quantités de poudre lait écrémé placées à l'intervention se trouvent désormais au-dessus des 10 000 tonnes hebdomadaires. En parallèle, le recours au mécanisme d'aide au stockage privé est de plus en plus utilisé par les opérateurs. A la fin mars 2016, les volumes de lait écrémé en poudre et de beurre offerts représentent respectivement 35 % et 32 % du total cumulé en 2015. Du fait de ces stocks privés et publics plus importants, un rebond des cotations à horizon fin 2016 est de plus en plus incertain. Du côté néo-zélandais, autre partenaire du commerce international du lait, les conditions climatiques favorables de cette année permettent d'envisager une meilleure croissance fourragère qui entretiendrait la production.

Tous les rapports convergent pour annoncer sur le court terme une balance mondiale de l'offre et de la demande très déséquilibrée. Ce dynamisme de l'offre sur le marché laitier entraîne les cours vers le bas. Sur les marchés de cotation, les cours de la poudre de lait entier qui avait amorcé une baisse sensible dès l'année 2014, s'alignaient aux alentours des 2 000 dollars/tonne jusqu'au mois de juillet 2016. Au niveau européen le constat est le même, le cours d'intervention s'établit à 1 698 €/t demeurant le principal support d'un marché peu dynamique.

Graphique : Evolution des prix du lait 2012-2014

La chute du prix du lait

Prix de la poudre de lait écrémé, en euros par tonne



« LES ÉCHOS » / SOURCE : FRANCEAGRIMER

Il est vrai que les cours mondiaux des produits agroalimentaires sont favorables à l'Algérie et le resteront vraisemblablement sur le court terme (1 à 2 ans) compte tenu de la conjoncture qui caractérise les principaux produits importés. Comparé à l'année 2013, le prix d'achat moyen en 2015 du blé tendre est passé de 278 dollars la tonne à 189 dollars la tonne, celui du blé dur, en hausse constante auparavant, mais qui est passé de 301 dollars à 210 dollars la tonne, du maïs de 277 dollars à 189 dollars la tonne, le prix de la poudre de lait de 2622 dollars à 2.594 dollars la tonne, du sucre roux à 318 dollars la tonne contre 397 dollars la tonne et du sucre blanc de 464 dollars à 396 dollars la tonne⁵¹.

Tableau : Cours moyens des principaux produits agricoles achetés par l'Algérie (USD/Tonne)

| Produits | Année 2013 | Année 2014 | Année 2015 | Evolution (%) | Variation |
|-------------|------------|------------|------------|---------------|-----------|
| Blé tendre | 278,60 | 233,57 | 189,25 | -18,98 | -44,32 |
| Blé dur | 301,59 | 264,62 | 210,33 | -20,52 | -54,29 |
| Maïs | 277,89 | 210,92 | 188,99 | -10,40 | -21,93 |
| Riz | 401,00 | 404,01 | 370,16 | -8,38 | -33,85 |
| Sucre Blanc | 464,36 | 415,05 | 396,80 | -4,40 | -1 |
| Sucre Roux | 397,92 | 369,00 | 318,51 | -13,68 | -50,49 |

Source : Ministère du Commerce-DGROA-DEPIE-SDSIE: Rapport de conjoncture du secteur du commerce de l'année 2015. Mars 2016

Il faut signaler également que les sources d'approvisionnement des blés se sont diversifiées pour l'Algérie. Aux traditionnels pays exportateurs de grains, (Etats-Unis, Union Européenne, Canada, Argentine et Australie) se sont ajoutés des pays comme la Russie, l'Ukraine, le Kazakhstan et plus récemment la Turquie. Mais l'histoire des marchés des produits agroalimentaires et de ses crises récurrentes, qui ont eu parfois pour effet de ruptures dans les systèmes politiques de pays dépendants sur le plan alimentaire, sont là pour nous rappeler les risques auxquels l'on peut être exposé. Les risques à intégrer sont i) exogènes : *volatilité des prix mondiaux qui fait peser de*

⁵¹Ministère du Commerce-DGROA-DEPIE-SDSIE: Rapport de conjoncture du secteur du commerce de l'année 2015. Mars 2016

grandes incertitudes sur les montants de la facture alimentaire du pays pour les prochaines années et, ii) endogènes : capacités nationales à mobiliser les ressources en devises nécessaires à la couverture de ses besoins de base.

6. De quelques orientations de politique agricole mises en débat

Les principales mesures de politiques agricoles et de sécurité alimentaire mises œuvre ces deux dernières décennies- que ce soit dans le cadre du PNDA, de la PRAR ou de la stratégie « *fillaha 2019* »- visent essentiellement, i) *une extension de terres irriguées dans le nord du pays et une exploitation plus intense de l'eau souterraine (underground resources)* dans les régions du sud, ii) *la promotion d'un modèle entrepreneurial d'organisation sociale de la production jugé plus performant*, iii) *d'une politique foncière fondée sur la concession et des modes privés d'exploitation ou d'appropriation de la terre (Accession à la Propriété Foncière Agricole et Partenariat Public-Privé) et plus récemment iv) de réduire les importations (de blé dur ou de poudre de lait) et enfin, v) d'améliorer le potentiel d'exportations agricoles (pomme de terre, fruits, huile d'olive, vins...).*

Les grands exploitants accèdent plus facilement à la terre, à l'eau, au crédit et aux aides de l'Etat. Ils bénéficient de la politique de soutien des prix. Ces conditions offertes leur ont permis de se moderniser par l'utilisation des facteurs de productivité (engrais, PPS, semences améliorés), des équipements (tracteurs, matériel de récolte, de traitement, pompes hydrauliques, matériel d'irrigation sophistiqué...), et de se préparer aux conditions de la concurrence internationale (exportations).

Ces mesures sont appuyées par des instruments financiers (du Fonds National de Développement Agricole au Fond de Développement de la Mise en Valeur par la Concession), le crédit agricole (Crédit « *R'fig* », « *Fédératif* », « *Ettahadi* »), des mesures foncières⁵², des prix garantis à la production pour les céréales (blé dur, blé tendre et orge), les fourrages (luzerne, ensilage...), le lait frais, la tomate industrielle ou la pomme de terre.

Les choix relatifs à l'amélioration de la production agricole doivent en premier lieu prendre la dimension exacte du potentiel naturel dont l'Algérie dispose pour développer son secteur agricole.

6.1. De quel potentiel naturel dispose l'Algérie ?

Il convient en premier lieu, de mettre fin à la persistance d'un mythe récurrent faisant de l'Algérie le « grenier à blé de Rome », pays agricole « incomparable », « d'une fertilité merveilleuse [et] d'une inépuisable fécondité »⁵³. C'est la littérature coloniale qui a construit le récit de « ressources naturelles abondantes mais très mal exploitées » par les autochtones dans le but d'asseoir la légitimité de l'entreprise coloniale⁵⁴. Selon des études savantes, la distribution de blé public à Rome était fournie pour moitié par l'Italie et la Sicile ainsi que les autres provinces non

⁵²Une législation a été édictée en ce sens. Cf. i) la loi 83-18 du 13 août 1983 relative à l'accession à la propriété foncière, ii) le décret n°97-483 du 15 décembre 1997 sur la concession, iii) la loi n° 10-03 du 18 août 2010, iv) la circulaire interministérielle du 23 février 2011 relative au programme de création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage, v) le décret de janvier 2011 et la circulaire de mars 2011, portant sur les fermes pilotes et le partenariat public-privé

⁵³Les termes que l'on retrouve dans le premier traité sur l'agriculture algérienne datant de 1845 du célèbre agronome français L. Moll.

⁵⁴E.F Gautier dans *Les siècles obscurs du Maghreb* (1927) convoque la période de la domination romaine et la légende de l'Algérie « grenier à blé de Rome » pour disqualifier le rôle et l'apport de la civilisation arabo-islamique au Maghreb.

africaines⁵⁵. Pour l'*Ifrikya*, c'est l'Égypte qui a été le principal pourvoyeur avec un approvisionnement estimé à 140 000 tonnes, l'*actuelle Tunisie et l'Algérie ne fournissant qu'à peine 42 000 tonnes/an* (soit quelques tonnes de plus que la production moyenne aujourd'hui d'une seule commune céréalière algérienne, celle de Rahouia dans la wilaya de Tiaret !). Il faut savoir par ailleurs l'Afrique du Nord « grenier à blé de Rome » nourrissait 6 à 10 millions d'habitants en l'an 1000 (Biraben, 2006).

A la différence des autres secteurs d'activités économiques, la géographie et le climat déterminent en partie la quantité et la qualité des dotations naturelles d'un pays⁵⁶. Le stock de terre disponible conditionne en partie la croissance agricole : il est un déterminant économique de l'échelle de grandeur du capital et de la force de travail à employer dans le secteur agricole.

Contraintes liées au relief et conditions bioclimatiques limitent les potentialités agricoles.

Dans l'Algérie du Nord, il faut relever l'existence de deux chaînes montagneuses : l'Atlas Tellien et l'Atlas Saharien- tendues de la frontière Ouest à la frontière Est et orientées dans le sens Ouest-Sud-Ouest et Est-Nord-Est. Entre ces deux chaînes, s'étalent les hautes plaines algéro-oranaises et les hautes plaines constantinoises dont l'altitude varie de 800 m dans la région et jusqu'à 400 m dans la dépression du Hodna, pour atteindre 1100 m à la frontière algéro-marocaine. Si l'on nivelait l'ensemble de ces reliefs, l'altitude serait d'environ 800 m. Partout les pentes marquent le paysage et « *la présence de l'Atlas Tellien« directement flanquée sur le littoral [et] interposée entre mer et espace intérieur arrête les précipitations venues du Nord ou du Nord-Ouest, localise les grands châteaux d'eaux du pays, assèche et continentalise l'intérieur. Elle organise l'hydrographie en une série de cours d'eaux parallèle et courts qui se précipitent vers la Méditerranée sans avoir pu se concentrer* »⁵⁷.

L'Algérie est un pays sec qui appartient au triangle aride- semi-aride. Elle constitue l'une des régions du monde située dans une zone de transition climatique, et qui, de ce fait, subit à la fois l'influence des zones humides et tempérées (en hiver) et l'influence du désert. Cette position de « *frange* » se traduit par une dégradation théorique graduelle en latitude, du littoral au Sahara. Si l'on met en rapport, topographie et bioclimats, il ressort très clairement une contrainte forte pour l'agriculture qui est spécifique à l'Algérie. Du fait que gradient de pluviométrie et gradient de planimétrie sont inversés, la majorité des plaines aptes à l'activité agricole sont marquées par l'aridité ou la semi-aridité et la majorité des zones humides sont montagneuses. Il y a dissociation entre ces deux éléments et leur conjonction n'existe que dans certaines régions très limitées en surface utile telle la Mitidja. Les zones du territoire agricole qui conjuguent à la fois des précipitations supérieures à 600 mm et des pentes inférieures à 3% ne couvrent en Algérie que 500 000 ha sur une Algérie du nord qui s'étend sur plus de 40 millions d'hectares⁵⁸. *La sécheresse et l'aridité constituent une menace constante, même dans les régions humides où la moyenne annuelle des précipitations paraît élevée.* Selon les statistiques de la FAO, l'indice de pluviométrie pondéré pour les terres agricoles est de 241,5 mm pour l'Algérie, contre 287,5 mm pour le Maroc, 190,32 mm pour la Mauritanie et 326,1 mm pour la Tunisie (FAOSTAT). *Près de 70 % de la SAU céréalière est localisée dans des zones où il pleut moins de 450 mm d'eau par an, ce qui explique à la fois les faibles rendements moyens à l'hectare (7 à 15 quintaux*

⁵⁵Virlouve, C. *La consommation de céréales dans la Rome du Haut-Empire [Les difficultés d'une approche quantitative]*. Histoire et mesure. Histoire & Année 1995 Volume 10, numéro 3, pp. 261-275. L'*Ifrikya* « grenier à blé de Rome » nourrissait 6 à 10 millions d'habitants en l'an 1000. Estimation de Biraben JN et Wunsch G (2006). *Histoire du peuplement et prévisions* - INED Paris

⁵⁶Cette affirmation ne signifie nullement que l'on ne peut corriger ou améliorer ces données naturelles par des innovations techniques.

⁵⁷ Côte, M (1986) *L'Algérie ou l'espace retourné*. OPU. Alger

⁵⁸ Côte (M) opus cité

à l'hectare selon les années) obtenus par les exploitations céréalières et le maintien de la jachère⁵⁹. L'on observe même une extension continue de la sole céréalière en marge des zones steppiques arides et semi-arides (Chehat, Agrimed 2006).

Aussi, il nous est apparu essentiel d'insister, en nous appuyant sur ces éléments qui tiennent des conditions géographiques et de relief, sur le fait que l'espace agricole de l'Algérie est donc singulièrement limité. Le climat et les conditions climatiques vont exercer une influence très forte dans la construction du territoire agricole et l'adoption de pratiques intensives d'agriculture - sans irrigation artificielle - est rendue difficile par une pluviométrie globalement déficitaire, aléatoire, irrégulièrement répartie. Par ailleurs, la médiocrité du réseau hydrographique, sa structure et les faibles écoulements, n'ont pas favorisé l'aménagement d'un espace agricole intensif du point de vue de son exploitation. Il convient de noter enfin de souligner que, plus que la succession des saisons, ce sont les irrégularités et les excès qui marquent profondément le régime des pluies en Algérie.

La Superficie Agricole Utile (SAU) est estimée en 2015 à 8,5 millions d'ha contre 7,5 M d'ha en 1970. Rapportée au nombre d'habitants, elle est en réduction continue, passant au cours de ces 20 dernières années de 0,32 ha/habitant en 1995 à moins de 0,21 hectare/habit. en 2016, (soit – 65%).

Tableau 1: répartition de la SAU (Campagne 2012-2013).

| Terres labourables | Surfaces- ha | % SAU |
|---------------------------|------------------|------------|
| Cultures herbacées | 4 354 242 | 51,5 |
| Terres au repos | 3 152 328 | 37,3 |
| Cultures pérennes | 948 060 | |
| dont : | | |
| -Plantations fruitières | 849 387 | 10,1 |
| -Vignobles | 74 338 | 0,8 |
| -prairies naturelles. | 24 335 | 0,3 |
| Total SAU | 8 454 630 | 100 |

Source : Base de données DSASI-MADR

En 2012, plus de la moitié de la SAU est consacrée aux grandes cultures, plus particulièrement les céréales. Avec une jachère qui occupe plus du tiers de la SAU nationale (37,3%), le système de culture extensif domine le paysage agraire du pays. Le système « grandes cultures/jachère » concentre environ 90% de la SAU totale et rassemble 57,4% des exploitations. La faible pluviométrie oblige les céréaliculteurs à pratiquer la jachère une année sur deux ou deux années sur trois, c'est-à-dire à laisser improductifs la moitié ou les deux tiers de leurs terres, pour leur permettre de stocker l'eau nécessaire à la vie de la plante. Ce système de culture est souvent associé à l'élevage.

Les conditions de sol et de climat expliquent également le maintien d'un système extensif de culture.

Les céréales dominent dans les zones arides et semi-arides et les principales zones de production sont :

- La zone semi-aride des plaines telliennes dont la pluviométrie est comprise entre 350 et 500 mm mais avec une distribution irrégulière (Constantine, Bouira, Médéa, Tlemcen, Mila, Souk Ahras, Aïn Defla, Chlef, Aïn Témouchent, Relizane, Sidi Bel-Abbès) ;
- La zone sub-aride des Hauts-Plateaux, caractérisée par une faible pluviométrie (200-350 mm) et un système à prédominance agro-pastorale avec des altitudes supérieures à 1 000m (Tissemsilt, Tiaret, Sétif, Saïda, Oum El-Bouaghi, Bordj Bou-Arréridj) ;

⁵⁹ Le système céréales-jachère occupe près de 80 % des terres cultivées.

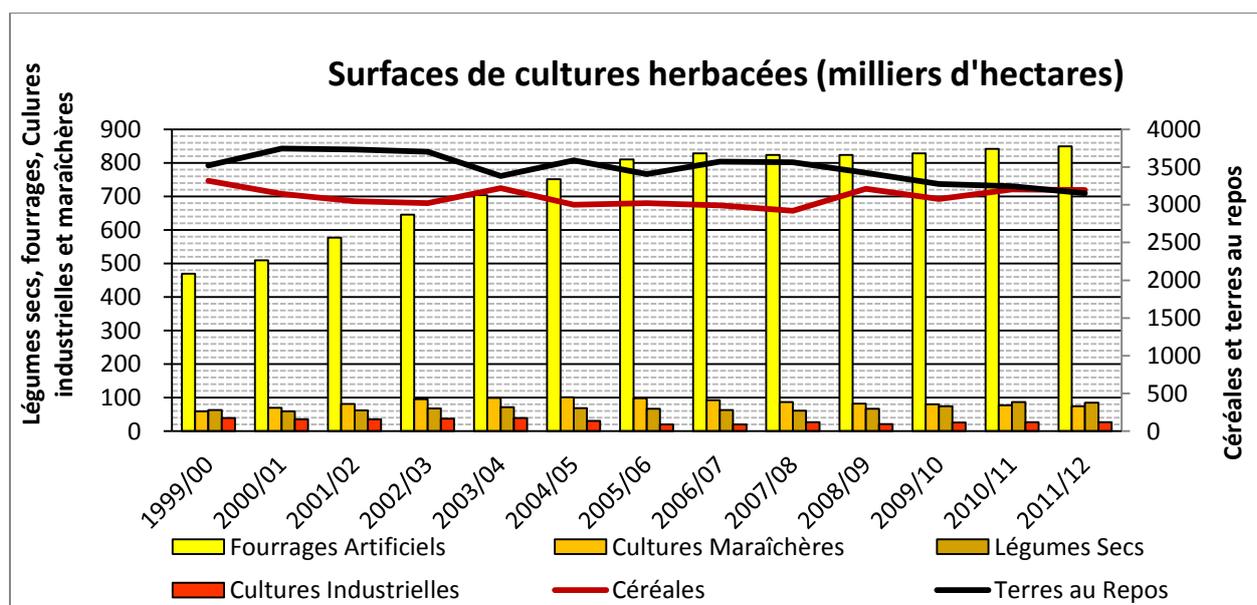
- La zone humide et sub-humide des régions littorales et sub-littorales au centre-est du pays (Tipasa, Skikda, Guelma, El Tarf, Béjaïa, Tizi Ouzou, Annaba), dont la pluviométrie est supérieure à 600 mm et, relativement, bien distribuée.

- La région du Sud avec les périmètres irrigués et les cultures oasiennes.

Avec une jachère qui occupe 39,61% de la SAU, le système de production « grandes cultures/jachère » concentre environ 90 % de la SAU totale et rassemble une majorité d'exploitations agricoles.

L'arboriculture (10,1% de la SAU), d'oliviers, de palmiers dattier et de plantations fruitières constituent l'essentiel des cultures pérennes. Les cultures maraîchères couvrent 4,7% de la SAU.

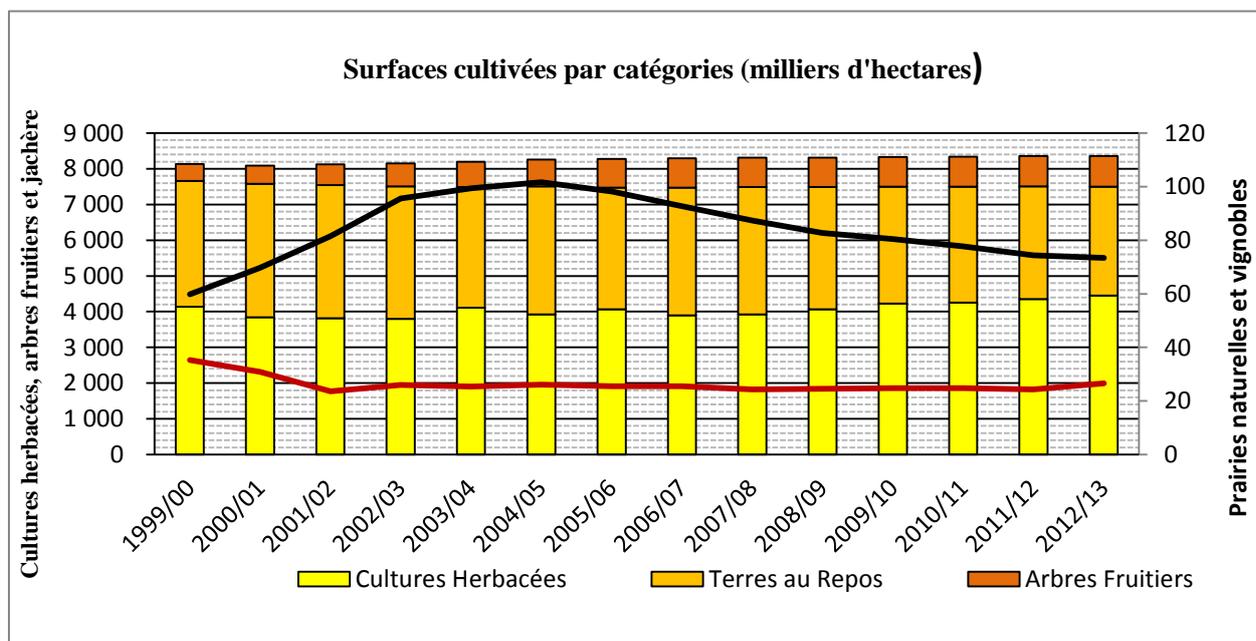
Graphes : Répartition des cultures herbacées (campagne agricole 2012-2013).



Source : Base de données DSASI-MADR

Comme le montre le graphique suivant, un système extensif céréales-jachère domine les surfaces labourables.

Graphe : Répartition des surfaces labourables par culture (campagne agricole 2012-2013).

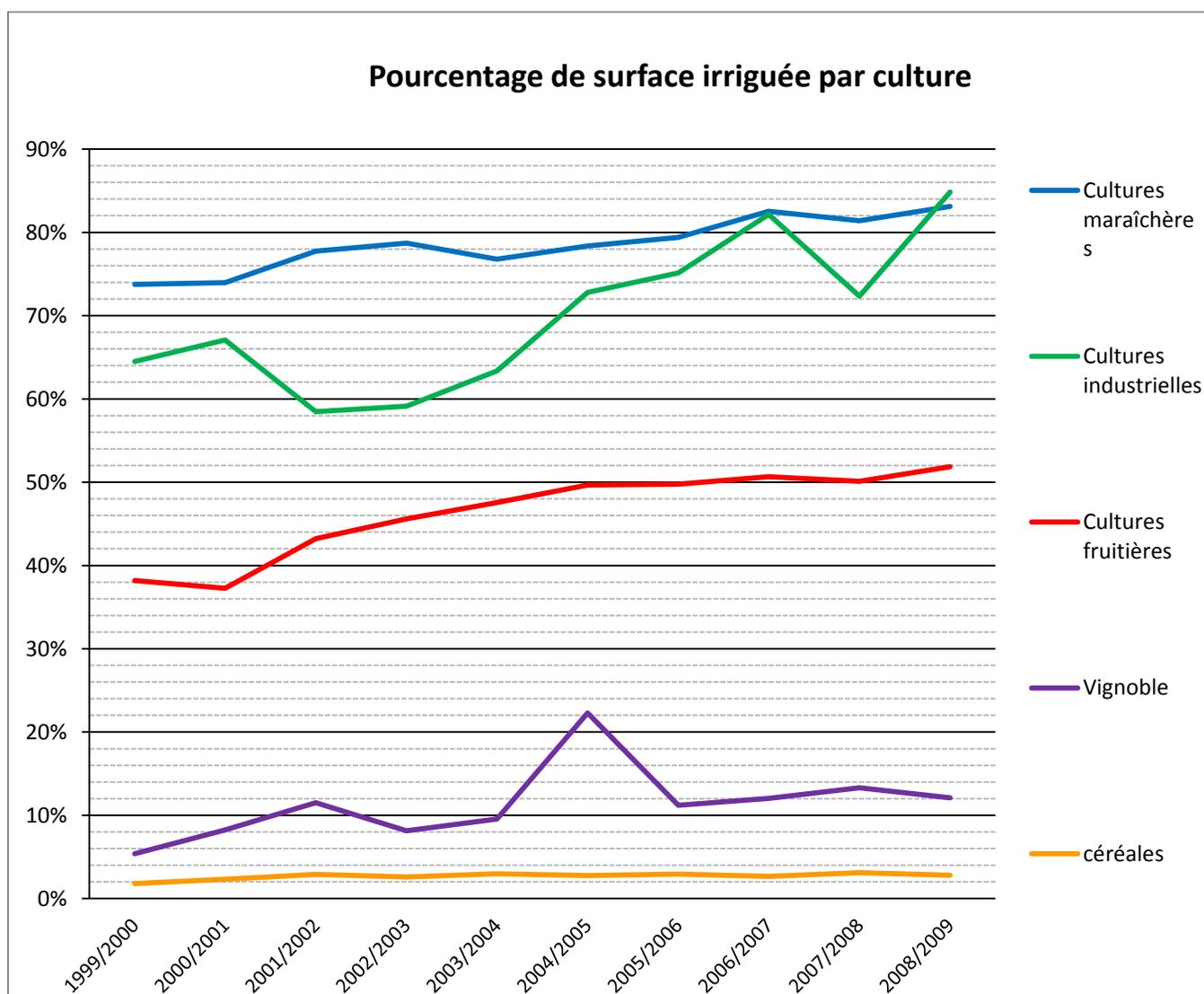


Source : Base de données DSASI-MADR

Les superficies irriguées ont connu une extension inédite dans les années 2000.

Elles occupaient 890 000 ha en 2009-2010 (10,5% de la SAU) contre 512 740 ha en 2000-2001 (6,2% de la SAU). Les superficies irriguées sont essentiellement dédiées aux cultures fruitières (47,9%) et maraichères (32,5%). Les surfaces céréalières bénéficiant d'une irrigation d'appoint ont certes progressé depuis le début des années 2000, mais elles n'utilisent que 10% des surfaces irriguées, localisées en grande partie dans le sud du pays.

Graphes : Répartition de la superficie irriguée par culture (en %)



Source : Base de données DSASI-MADR

L'agriculture subit également d'autres contraintes physiques qui grèvent son potentiel naturel et pèsent sur les équilibres écologiques des différentes régions naturelles. En effet, en dépit des efforts déployés par l'Etat dans les domaines de la conservation des eaux et du sol, *l'érosion* continue sa progression et les ressources hydriques sont gravement affectées par la surexploitation ou la salinisation⁶⁰. L'on assiste ainsi dans certaines régions du Tell à la disparition de l'artésianisme ou à des rabattements des aquifères ayant pour conséquence le recul de certaines cultures (cas de la pomme de terre dans le bassin de production de la wilaya de Mascara).

Si le couvert forestier de l'Algérie du Nord est exposé en permanence au risque naturel (incendie) ou à la pression anthropique (déboisement-défrichement), le bilan écologique national s'aggrave avec un processus de désertification qui constitue sans doute la menace la plus visible et la plus spectaculaire qui affecte les stocks de ressources naturelles du pays. Pour ce qui est des ressources végétales, outre la dégradation des terres de parcours, l'utilisation généralisée des variétés sélectionnées a entraîné l'abandon, sinon la perte, de nombreux cultivars locaux et l'appauvrissement de l'agro-biodiversité (variétés d'orges, de pomme de terre, de tomate, de melons, luzerne...).

⁶⁰ Des programmes publics de soutien à l'irrigation localisée ont été déployés au cours de ces dernières années.

Rappelons que le potentiel en eau est estimé à 19 milliards de m³/an dont 14 milliards de m³ au nord et 5 milliards de m³ en zones sahariennes⁶¹. La disponibilité est de 500 à 600 m³/an/habitant. Au regard à la norme de la Banque Mondiale qui fixe le seuil de rareté à 1 000 m³/an/habitant, l'Algérie est un pays pauvre en ressources hydriques. *Pour la seule année de référence 2014, les utilisations en eaux souterraines renouvelables rapportées aux ressources des eaux disponibles montrent une surexploitation de l'ordre de 36,7 % (FAO, 2014).*

L'on peut faire observer que les ressources naturelles du pays sont limitées, contraignent à l'adoption de systèmes de culture extensifs dans les zones d'agriculture pluviale.

L'irrigation autorise une intensification de culture et un développement sans précédent des cultures maraichères et fruitières qui occupent l'essentiel des surfaces mises en valeur par l'eau. La pression urbaine sur le foncier agricole prive souvent l'agriculture de ses meilleures terres. Selon certaines estimations, entre 1962 et l'année 2015, une superficie de 282 700 hectares a été distraite du patrimoine foncier agricole pour être affecté à la réalisation des constructions de logements et d'équipement socio collectifs, de routes, d'infrastructures touristiques et industrielles (MADR, 2016). Le dernier RGPH de 2010 révèle que l'urbanisation de la ville d'Alger a atteint un taux de 94,67%, et si cette capitale n'occupait pas plus que 7 500 ha en 1977, elle s'étale aujourd'hui sur plus de sur 80 900 ha. Les distances à parcourir pour atteindre le centre se sont allongées : 6 km en 1970, plus de 30 km aujourd'hui. Selon un rapport de l'Inspection Générale des Finances, 10 000 à 20 000 ha de terres cultivables ont été détournées de leur vocation dans la région d'Alger entre 1990 et 2010 (rapport IGF, 2000).

Enfin, il importe de noter les effets du changement climatique en Algérie qui sont identifiés par de nombreux rapports commandés par les autorités: diminution du ruissellement et d'enneigement, érosion plus intense, augmentation de la demande en eau à cause d'une plus grande évaporation et évapotranspiration (principalement au niveau des périmètres irrigués), dégradation de la qualité de l'eau par suite de la baisse des précipitations et de la diminution du taux de dilution des polluants provenant des eaux usées et rejets liquides et solides, raccourcissement du cycle végétal à cause d'un climat plus chaud, déplacement de l'alfa vers le Nord et son remplacement par des espèces plus résistante à la sécheresse, aridification en progression de régions au Nord et désertification de plus en plus apparente du paysage des zones semi-arides et transport éolien important du sable du Sahara vers le Nord, modification de la période de migration des oiseaux migrateurs, occurrence plus grande des incendies de forêts (25 000 hectares par an de surfaces incendiées en Algérie). On note aussi la recrudescence des adventices, de maladies et parasites des végétaux. Les changements de la réserve en eau des sols associés à la sécheresse sont importants.

Tous les rapports officiels et études d'experts notent aussi que le changement climatique va exacerber les facteurs anthropiques de dégradation à l'origine de la baisse de productivité des sols et des élevages. Cette dimension liée au changement climatique est aujourd'hui très largement sous-estimée dans les programmes agricoles affichés par le Ministère de l'agriculture.

6.2 Le pari fait sur l'agriculture saharienne

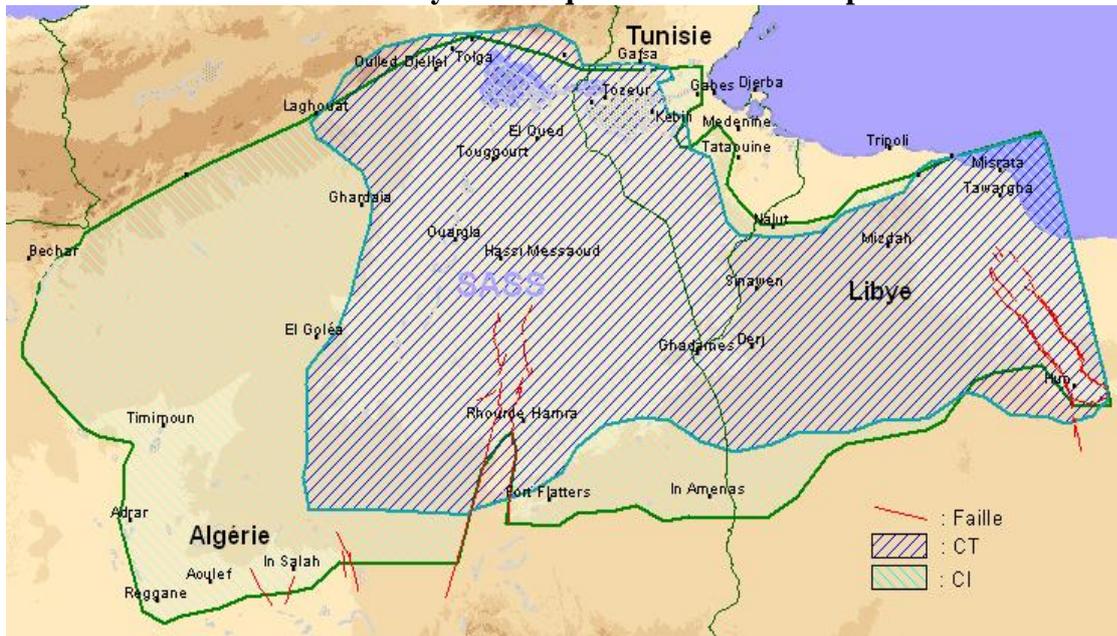
Le Sud du pays dispose de deux grandes nappes. Celle du continental intercalaire (CI) qui s'étend à plusieurs centaines de mètres de profondeur: son toit se trouve entre 50 et 2 300 mètres sous la surface selon les endroits sur 600 000 kilomètres carrés dans des grès et des argiles vieux de 100 à 150 millions d'années. Environ 20 000 milliards de mètres cubes d'eau y sont piégés⁶². La seconde nappe est le complexe terminal (CT) qui renferme 11 000 milliards de mètres cubes supplémentaires. Des eaux de pluies et de ruissellement s'infiltrent directement dans le continental

⁶¹Ministère des ressources en eau. Plan National de l'Eau (PNE horizon 2025)

⁶² Le Système Aquifère Saharien désigne la superposition de deux principales couches aquifères profondes : la formation du Continental Intercalaire (CI), la plus profonde, et celle du Complexe Terminal (CT), notamment très sollicitée dans l'Oued Rhir, le Souf, le Djérid, la Nefzaoua et le golfe de Syrte. Ce Système recouvre une étendue de plus de un million de km² dont 700000 km² se trouvent en Algérie, 80.000 en Tunisie, et 250.000 en Libye. Il y a deux réserves principales de l'aquifère : le « continental intercalaire », la plus profonde et la plus vaste, et le « complexe terminal ».

intercalaire (un milliard de mètre cubes d'eau)⁶³. Au total, l'aquifère du Sahara septentrional s'étend sur plus de un million de kilomètres carrés et recèle environ 31 000 milliards de mètres cubes d'eau.

Cartel : Système Aquifère du Sahara Septentrional



Source : Observatoire du Sahel et du Sahara

Exploitée depuis plus d'un siècle, elle est à l'origine du développement urbain et agricole de la région, en particulier des villes du Sud... Les puits et forages profonds dont certains descendent à plus de 1 000 mètres se sont multipliés au cours des trente dernières années. On en compte près de 10 000 ! Chaque année, plus de 2,5 milliards de mètres cubes d'eau sont ainsi ponctionnés - contre seulement 600 millions de mètres cubes en 1970 - pour alimenter les villes et villages en eau et surtout, les périmètres d'irrigation... » (OSS, 2003)⁶⁴.

L'attribution de concessions et la création de grandes exploitations entraînent une augmentation des consommations d'eau puisée dans la nappe profonde. Chaque hectare attribué au sud s'accompagne d'une affectation/consommation d'eau comprise en moyenne entre 10 000 et 15 000 m³ d'eau par ha et par an⁶⁵.

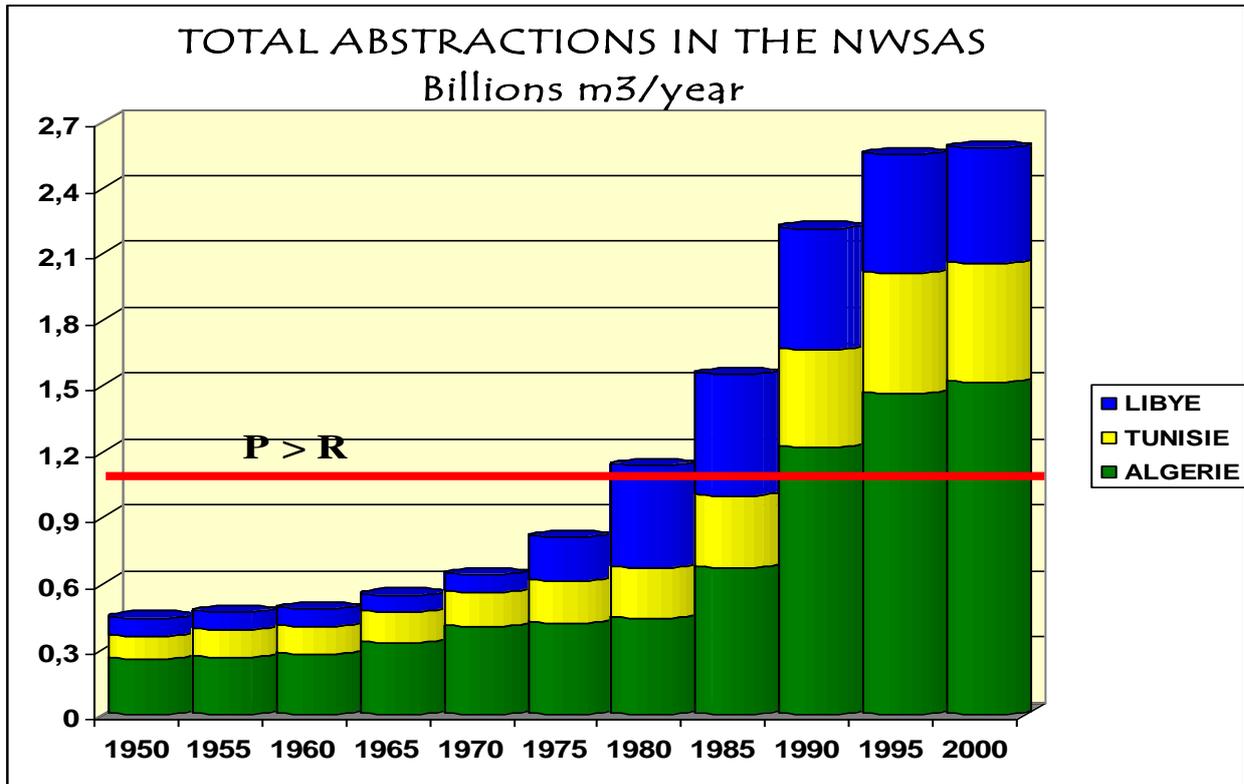
Ainsi, les puits et forages qui se sont multipliés ont eu pour effets des retraits annuels qui sont passés de 0,5 km³ en 1960 à 2,75 km³ en 2010. *Ces consommations excessives entraînent un abaissement généralisé du niveau piézométrique, et de nombreux puits artésiens et sources naturelles, autour desquels se sont développées les oasis, se sont d'ores et déjà taris. Il y a sans conteste aujourd'hui surexploitation de ces nappes profondes.*

Graphe : Prélèvements et renouvellement des nappes du SASS

⁶³ Ould Baba Sy, M (2005). Recharge et paléorecharge du système aquifère du Sahara septentrional- *Thèse*- Présentée pour l'obtention de diplôme de Doctorat en Géologie. Soutenue le 29 janvier 2005- Faculté des sciences de Tunis. Cette thèse démontre que ces nappes sont faiblement alimentées : la recharge du système représente environ 1 Milliard de m³ d'eau par an au total, infiltrés à partie des monts de l'atlas en Algérie, du Dahar en Tunisie et du djebel Neffoussa en Libye.

⁶⁴ Etude OSS. Le Système aquifère du Sahara Septentrional. Gestion concertée d'un bassin transfrontalier (Algérie, Tunisie, Libye). Collection synthèse n° 1. Tunis, 2008.

⁶⁵ Ce qui signifie qu'un millier d'ha attribué et mis en valeur consommera en moyenne entre 1 million et 1,5 millions de m³ d'eau !



Source : OSS

Entre 1950 et 2000, l'Observatoire du Sahel et du Sahara (OSS) qui dispose des outils les plus sophistiqués pour suivre et évaluer le niveau des nappes (outils satellitaires) signale que «le niveau moyen du continental intercalaire et du complexe terminal, mesuré dans les puits et les forages, s'est abaissé de 25 à 50 mètres selon les endroits »⁶⁶. Les eaux de ces nappes sont minéralisées : sur le Complexe terminal, elle contient 2 à 5g de sel par litre et sur le continental intercalaire 1 à 4,5 g de sel par litre. Mal drainée l'eau laisse après irrigation un résidu salin qui détériore les sols cultivables. De plus, l'accroissement des prélèvements modifie la nappe et aggrave le phénomène de salinité des eaux. La salinité de la ressource menace la viabilité de l'agriculture qui s'y développe (Rapport OSS, 2003). «L'accroissement des prélèvements modifie les conditions d'écoulement souterrain et, par conséquent, la composition des eaux. «Le pompage crée une baisse locale du niveau des eaux... Des eaux lointaines sont attirées pour combler le vide, certaines plus salées que d'autres. Comme la teneur en sels des eaux est hétérogène, l'exploitation de l'aquifère est à l'origine d'augmentations locales de la salinité...» (La recherche, 2008)⁶⁷.

L'étude portant sur la gestion des nappes du SASS publiée en 2003 par l'OSS note que, « les risques de l'amplification de toutes ces dégradations sont évidents et très élevés. L'accroissement des productions attendu de l'extension des superficies irriguées n'est pas aisément réalisable compte tenu des défis environnementaux à relever. La situation actuelle de ces zones naturelles est

⁶⁶ Des données sont aujourd'hui fournies par la mission satellitaire GRACE (Gravity Recovery and Climate Experiment) de la NASA et du centre aérospatial allemand. Mis en orbite depuis 2002, GRACE mesure les variations du champ de pesanteur terrestre, ce qui permet de déduire les variations de masse d'eau contenue dans les enveloppes superficielles. Ces données permettent aux chercheurs d'estimer l'évolution du volume d'eau stockée et d'en déduire la recharge des aquifères, une fois pris en compte les prélèvements effectués dans les nappes. Cette approche globale permet, entre autres, de s'affranchir des incertitudes des modèles hydrogéologiques, qui s'appuient sur des mesures locales du niveau piézométrique, c'est-à-dire du niveau d'eau relevé dans les puits et les forages.

⁶⁷ *Revue - La recherche- Actualités des sciences- dossier spécial - Les nappes fossiles du Sahara-* par Fabienne Lemarchand dans mensuel n°421 daté juillet 2008.

préoccupante, elle a atteint déjà des seuils irréversibles dans certaines situations, et la durabilité du processus de développement lancé depuis une vingtaine d'années n'est pas toujours garantie» (OSS, 2003).

L'étude OSS sur la gestion concertée des ressources conduite en 2008, donc bien avant l'expansion des concessions de terres accordées dans les régions sud de l'Algérie, expose trois scénarios :

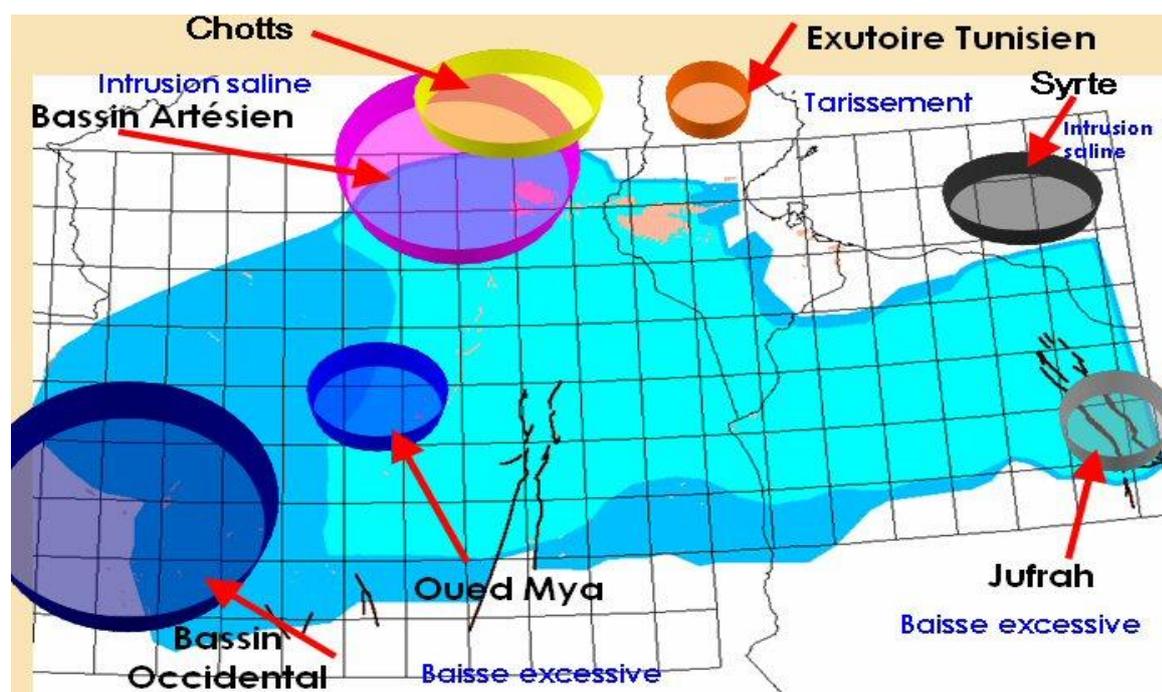
Un premier scénario de référence (scénario zéro) maintenant constants 2000 et 2050 les prélèvements. Le rabattement de la nappe est évalué à plus de 40 m dans le Bas Sahara pour le CI et de 30 à 60 m pour le CT autour des chotts.

Le deuxième scénario fondé sur une hypothèse forte ou l'on poursuit des prélèvements au rythme d'une augmentation de 101m^3 seconde (soit de 42 à 143m^3), entre 2000 et 2030 : il est prévu dans ce cas de figure un rabattement de 300 à 400 m de la nappe du continental intercalaire et un important rabattement de la nappe du complexe terminal.

Un troisième scénario fondé sur l'hypothèse faible d'un rythme une augmentation de 62m^3 (soit de 42 à 104m^3). Le rabattement serait de 250 m pour le CI. Le potentiel mobilisé à l'horizon 2050 est évalué pour l'Algérie à 6,1milliards de m^3 .

Le potentiel mobilisable de ces nappes est 7,8 milliards de m^3 dont 6,1 milliards de m^3 pour l'Algérie à l'horizon 2050. L'étude révèle que Biskra et El Oued sont les régions où la nappe est la plus vulnérable. Avec un doublement de la population entre 2000 et 2030, et en doublant les superficies (de 170 000 ha en 2000 à 340 000 ha en 2050), l'on pourra atteindre 5 milliards de m^3 d'eau additionnelle prélevée sur la nappe, ce qui accentuera l'écart entre l'offre d'eau disponible et la demande. Par ailleurs ces rabattements augmentent à la fois le risque de percolation des eaux salées du chott dans la nappe et la salinisation.

Carte 2 : La carte des risques du SASS



Source : OSS

Toujours d'après les données de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), au rythme de l'exploitation actuelle, la nappe risque de disparaître d'ici 50 à 100 ans et toute installation humaine sera ainsi compromise. En quantifiant la recharge actuelle, des travaux permettront le développement d'outils de gestion raisonnée de cette ressource et ceci dans l'attente de la mise en place de systèmes d'irrigation plus économes⁶⁸. L'enjeu est de taille : ces nappes devront pourvoir aux besoins croissants d'une population qui devrait atteindre 8 millions d'habitants d'ici 2030 d'après l'OSS.

L'OSS préconise définir les règles d'une gestion raisonnée de l'eau et des cultures à installer. Aussi convient-il dans les attributions de concessions de terre dans ces régions de les accompagner de mesures de contrôle des débits de pompage et de mettre en place les outils appropriés de suivi environnemental et d'évaluation de l'état des ressources.

6.3 Le modèle entrepreneurial vs modèle familial et paysan

L'agriculture d'entreprise, émergente est en plein développement dans le pays notamment depuis la mise en œuvre des dispositions sur la concession agricole ou l'APFA. Elle est dotée en ressources foncières, financières, matérielles ou en capital humain. Elle a recours à la mécanisation et au travail salarié permanent et saisonnier et son objectif est la conquête des marchés (domestique ou étranger). Elle a recours au partenariat avec le public, à la concession et fait appel à une large mobilisation des fonds mis en place par l'Etat. Elle est bancable car présentant aux organismes de crédit les garanties exigées. L'entrepreneuriat agricole concerne à la fois de grandes entreprises (firme ou sociétés d'investissement)- certes minoritaires aujourd'hui- et de moyennes entreprises qui est le fait d'entrepreneurs-investisseurs ou bénéficiaires d'aides publiques s'impliquant directement dans le travail et la gestion des terres concédées, loués ou achetées sur le marché foncier.

Cette agriculture d'entreprise est souvent en situation privilégiée pour l'accès à la terre, à l'eau, au crédit, aux moyens de production et aux aides de l'Etat. De plus, elle bénéficie très largement de la politique de soutien des prix et du régime fiscal privilégié de l'agriculture. Les exploitations agricoles portées par ce modèle se sont modernisées par l'utilisation des facteurs de productivité (engrais, produits phytosanitaires, semences améliorés ou à hauts rendements), des équipements (tracteurs, matériel de récolte, de traitement, pompes hydrauliques, matériel d'irrigation sophistiqué...), et se préparent, pour les plus intensives d'entre elles, aux conditions de la concurrence internationale.

Le modèle d'organisation de la production auquel a fait référence le PNDA est celui d'une entreprise agricole, très éloigné de la réalité sociale des 950 000 ménages agricoles qui constituent la paysannerie algérienne. Le dispositif d'octroi des subventions, des prêts bancaires ou des appuis techniques est resté inaccessible à l'immense majorité des petits agriculteurs qui ne maîtrisent ni les circuits administratifs, ni les procédures de formulation des projets. Le dispositif d'aide aux exploitations agricoles a souvent été détourné au profit de réseaux d'une clientèle (non agricole souvent), très active dès lors qu'il s'agit de capter des ressources financières publiques dont les montants sont parfois considérables (de l'ordre de plusieurs millions de dinars algériens pour certain projets).

Les options prises ces dernières années ont été en largement en faveur du modèle de la grande entreprise et le « Plan Filaha 2019 » affiche clairement l'objectif de création de modèles d'exploitation intégrées fondés sur un système productif intensif disposant de capacités de

⁶⁸ L'Observatoire du Sahara et du Sahel a organisé les 4 et 5 juin 2014 à Alger un atelier régional de restitution des résultats de la composante « pilotes de démonstration agricole » du Système Aquifère du Sahel et du Sahara (SASS) proposant un nouveau paradigme de développement agricole dans les zones sahariennes, basé sur une gestion durable de la ressource eau. La conclusion principale qui ressort de l'analyse d'un modèle hydro-économique est que « l'extension des superficies irriguées à travers le SASS n'améliorent pas à moyen et long terme le revenu net des exploitants, et ceci est en raison de l'accroissement des profondeurs des pompages et par conséquent la réduction des débits, de l'augmentation des coûts de pompage et de dégradation de la qualité des eaux par salinisation » (<http://www.oss-online.org/fr/actualites/restitution-des-resultats-du-projet-sass>).

stockage, de transformation et valorisation des produits agricoles. Il prévoit la création de 350 projets de fermes intégrées de grande dimension avec des concessions de terres qui portent aujourd'hui sur des dizaines de milliers d'ha. A ce jour, 350.000 ha ont été attribués dans le cadre de la mise en valeur, dont 200.000 ha sont validés par la Cellule centrale du MADRP au profit de 1.266 investisseurs (céréales, lait, élevage ovin et arboriculture) ; 650.000 ha sont en cours d'étude et 35 Projets de grandes fermes laitières sont en cours de mise en place.

Ce modèle d'exploitation pose la question de la rareté des ressources en sol et en eau, des coûts de production et de la rentabilité des cultures si elles venaient d'être privées d'aides directs ou indirects de l'Etat, des concurrences sociales sur l'accès et les usages du foncier agricole portant sur des terres « arch », des limites techniques confrontées à de faibles résultats de la recherche agronomique et enfin de dégradations environnementales irréversibles.

A l'opposé, le secteur de la petite agriculture familiale ne dispose pas de capitaux nécessaires pour effectuer les investissements en bétail, en équipements, en bâtiments ou en plantations. Les petits paysans qui constituent l'immense majorité des exploitants –faute de soutiens publics- sont dans l'incapacité d'intensifier la production, et le déficit de capitaux est souvent le résultat de la pauvreté qui les caractérise. Ils sont rarement organisés, ont un faible accès au crédit, de faibles qualifications et donc éprouvent des difficultés à tirer profit des progrès technologiques. De plus, ces petites exploitations vont de pair avec le morcellement dû aux lois d'héritage et de succession fondées sur la tradition ou les règles religieuses.

La question est, d'une part, de savoir si le modèle d'entreprise qui est promu est la solution pour résoudre la question de l'offre et de la productivité du secteur, et d'autre part, quel avenir réserve-t-on pour la paysannerie ? En d'autres termes la question posée est de savoir si l'on peut construire une agriculture sans agriculteurs, et en tirer toutes les conséquences y compris sur le plan politique⁶⁹ ?

Les expériences inaugurées de longue date par des pays comme l'Arabie Saoudite⁷⁰, l'Egypte, ou proche de nous du Maroc montrent que ce pari est risqué. Outre les questions de coûts de production, d'exploitation de ressources dans une perspective de non durabilité et d'emploi de la main d'œuvre, ce modèle dédie les terres concédées et ses capitaux à la production de cultures de rentes qui ne substituent pas aux importations des produits qui constituent la base de l'alimentation.

En Algérie, la petite agriculture familiale domine, car plus de 70% des exploitations (à orientation production végétale ou animale) ont ce caractère familial et paysan⁷¹. C'est elle qui assure la sécurité alimentaire locale de populations qui vivent de l'activité agricole avec toutefois une productivité relativement faible fautes de ressources (foncières, en eau ou en capital). L'exploitation familiale est caractérisée selon les régions et terroirs par un système de polyculture-élevage (en zone de montagne, céréales-élevage dans les plaines sèches et hauts plateaux, de maraîchage spécialisé (pomme de terre ou tomate industrielle) dans les zones littorales, les terres irriguées des plaines littorales ou les vallées de l'intérieur, les nouvelles terres mises en valeur du sud, des élevages spécialisés de bovins (viande ou lait). Elles possèdent en pleine propriété ou louent des actifs fonciers, sont pluriactives ; la famille est au centre de l'activité de production et le chef d'exploitation est généralement maître des décisions de gestion des actifs. L'agriculture algérienne est un secteur où se déploient des centaines de milliers de céréaliculteurs, de producteurs de fruits et de légumes, d'éleveurs (notamment dans le bovin laitier) produisant et alimentant les marchés locaux et régionaux, contribuant à la sécurité alimentaire, de leur ménage, de leur territoire ou du pays. Détenteurs de savoir-faire et conservant les semences locales, ils produisent des produits de « terroir » et des produits de qualité. Au sein de cette agriculture

⁶⁹ Cette question a sa pertinence quand on sait la place et le rôle de la paysannerie à la fois dans la révolution algérienne mais aussi dans le système politique du pays. Le régime syrien et le parti bath payent aujourd'hui très cher la rupture de leur alliance avec la paysannerie suite à la politique agraire adoptée au début des années 2000 en Syrie (largement défavorable à la paysannerie).

⁷⁰ Ce pays a abandonné ce modèle dès la fin des années 2000 et a opté pour des achats massifs de terres à l'étranger. Ceci, pour des raisons de coûts induits par l'installation des fermes et d'épuisements des réserves d'eaux souterraines.

⁷¹ L'agriculture familiale (petites ou moyennes exploitations agricoles) est définie essentiellement comme celle qui repose sur le travail familial et un recours au travail saisonnier

familiale se déploie également une petite agriculture paysanne, agriculture où dominant les cultures de subsistance, peu doté en termes de capital (financier ou de formation technique), de foncier ou de matériel. C'est une agriculture pauvre ou précarisée constituée d'une population à forte propension migratoire. Le morcellement dû aux lois d'héritage et de succession ruine les bases d'une production rationnelle. Ces potentiels des terroirs et ces opportunités doivent en définitive être valorisés, reconnus et appuyés.

6.4 L'option pour les exportations

Les exportations agricoles ne représentaient entre 0,1 % (2009) et 0,6 % (en 2013) du total des exportations.

A l'horizon 2019, les exportations portent sur la pomme de terre (71 000 tonnes), la tomate industrielle (25 000 tonnes), l'huile d'olive (5 millions de litres), le vin (200 000 hectolitres), les dattes (60 000 tonnes) et accessoirement fraises, abricot miel et œufs.

Toutes les études portant sur les avantages comparatifs démontrent que l'Algérie n'est compétitive, ni pour l'huile d'olive (sa balance commerciale agricole est actuellement déficitaire), ni pour la tomate industrielle, ni pour la pomme de terre produits inscrits dans les projets d'exportation à l'horizon 2019.

Un calcul économique est à faire...car les coûts devises, les soutiens, les coûts de dégradation des sols et l'exportation d'eau virtuelle doivent être pris en compte pour évaluer les avantages tirés de ces exportations.

La priorité absolue est l'approvisionnement du marché domestique à des prix compatibles au pouvoir d'achat des consommateurs.

Deux produits phare (datte et vin) sont à promouvoir et quelques produits de qualité à haute valeur ajouté...

L'Algérie peut améliorer ses positions dans le commerce international de la datte. Elle doit impérativement réduire sa facture d'importation de vins et spiritueux (le paradoxe est que l'Algérie importe plus de vins et matières premières pour le produire qu'elle n'en exporte !). La culture de la vigne s'autofinance, occupe des terres ingrates et emploi en amont et en aval. L'Algérie peut et se doit d'occuper un segment dans le commerce des vins car les débouchés existent, que ce soit en Afrique, en Asie (Chine) ou dans les Amériques, et de nombreuses raisons (agronomiques, économiques, fiscales et sociales) militent aujourd'hui pour déployer un plan d'urgence afin sauver une filière vin en difficulté. Enfin, des produits de niche à haute valeur ajoutée sont à promouvoir (miel, plantes aromatiques et médicinales, huiles essentielles et cosmétiques à base d'Opencia...).

6.5 La question des subventions

Il convient de distinguer les deux types de subventions : celles affectées à la production et celles ciblant la consommation.

Partout dans le monde l'agriculture est subventionnée soit de façon directe, soit indirectement (transport, stockage, assurances, fiscalité). L'Union Européenne consacre près de la moitié de son budget à l'agriculture et aux soutiens aux revenus des agriculteurs.

Les subventions alimentaires qui représentent moins de 0,5% du PIB corrigent les inégalités dans la répartition des revenus de la Nation, dans l'accès à l'alimentation et au maintien des équilibres nutritionnels (ONS. enquêtes de dépenses des ménages, 2011).

Les subventions aux produits de base soutiennent la consommation de très nombreux ménages de condition modeste. Elles participent à la cohésion de la société et à la stabilité sociale et politique du pays, et il serait suicidaire d'envisager leur suppression au motif que les populations favorisées en profitent également. Un calcul économique rigoureux s'appuyant sur une exploitation fine des données de consommation doit être entreprise avant la révision du système de subventions aux produits de base. Une politique fiscale finançant en partie la Caisse de compensation serait plus équitable.

6.6 Une recherche agronomique à la marge

La recherche agronomique a peu été sollicitée dans la politique agricole en actes. Il est symptomatique qu'elle ne figure comme secteur d'intérêt stratégique, ni dans la politique de renouveau agricole et rural ni dans le *plan filaha 2019*. La part des dépenses de recherche dans la PIBA reste en dessous des normes universellement admises. Elle ne représente en 2012 à peine 0,21%, ce qui est un score bien inférieur aux critères universellement recommandés (5%). Les innovations techniques issues du système de recherche ont été limitées à quelques produits ou branches d'activité (production laitière, de fourrages ou de dattes). Le secteur de la recherche accuse au cours de la dernière décennie en effet un retard considérable comme le montre le tableau suivant :

Tableau: Agricultural science and technology indicators

| pays | Dépenses en % du PIBA Année 2012 | Dépenses pour la recherche | | Chercheurs en équivalent plein temps | Nombre de chercheurs pour 100 000 personnes engagées dans l'agriculture | Proportion de chercheurs femmes plein temps (en%) |
|----------|---|----------------------------|---------------------|--------------------------------------|---|---|
| | | 2011 PPP72 Millions de \$ | 2011 Us \$ Millions | | | |
| Algérie | 0.21 | 91.6 | 38.3 | 593.4 | 17.6 | 51 |
| Maroc | 0.49 | 147.3 | 442. | 556.3 | 19.0 | 23 |
| Tunisie | 0.64 | 63.0 | 97.1 | 541.6 | 66.1 | 33 |
| Egypte | 0.44 | 528.4 | 144.7 | 8419.7 | 133.3 | 36 |
| Liban | 0.95 | 38.2 | 21.3 | 209.2 | 747.1 | 48 |
| Jordanie | 1.84 | 36.2 | 15.0 | 272.3 | 228.8 | 18 |
| Turquie | 0.51 | 537.3 | 376.7 | 3009.4 | 38.5 | 32 |
| Yémen | 0.56 | 38.7 | 13.7 | 526.7 | 23.8 | 7 |
| Oman | 6.51 | 110.0 | 2.6 | 243.6 | 63.6 | 31 |

Source : Rapport IFPRI, 2016.

Sur 47 pays africains et arabes classés par l'IFPRI, l'Algérie occupe la 40ème position juste avant des pays comme l'Erythrée, le Tchad, la République Centrafricaine, le Gabon, la Guinée Bissau, Madagascar et le Soudan. Elle compte 17,6 chercheurs (équivalents plein temps) pour 100 000 personnes engagées dans l'agriculture, score la également de loin inférieur à celui de la Tunisie (66,1) ou d'un pays arabe comme le Yémen (23,8 chercheurs pour 100 000 personnes engagées dans l'agriculture). Si elle se classe en milieu de tableau (14ème pays sur les 47 pays classés) pour le nombre de chercheurs équivalent temps engagés dans la recherche agricole, elle occupe la première place au classement pour le pourcentage (%) de femmes chercheuses : plus de la moitié (51%) des chercheurs engagés dans la recherche agricole sont des femmes.

Une nouvelle vision de la recherche et de sa place dans la conquête de la sécurité alimentaires.

7. Les enjeux et défis de la sécurité alimentaire de l'Algérie

L'enjeu majeur est de définir un modèle de croissance agricole sous contraintes économique et financière (baisse des recettes budgétaires et des subventions et aides publiques à l'investissement à la ferme, sous contrainte sociale (emploi à des actifs nombreux entrant dans le marché du travail) et enfin sous contrainte environnementale (rareté des ressources et changement climatique en cours).

Les défis auxquels est confronté l'Algérie sont multiples et souvent complexes.

⁷² Les parités de pouvoir (PPP) mesurent le pouvoir d'achat relatif des monnaies à travers pays en éliminant les différences nationales dans les niveaux de prix pour une large gamme de produits et services. Les PPP sont relativement stables dans le temps, alors que les taux de change fluctuent considérablement. Mesurer les chercheurs en équivalents temps plein (ETP) prend en compte la proportion de chercheurs à temps consacré aux activités de recherche. Par exemple, quatre universitaires professeurs qui consacrent 25 pour cent de leur temps à la recherche représenterait individuellement 0,25 ETP et collectivement comptées comme 1 ETP.

Le défi premier est de nature politique. Compte tenu de l'état de vulnérabilité alimentaire du pays, l'enjeu majeur est de nature politique. Il renvoie à la préservation de la souveraineté du pays. *Défi économique* compte tenu de la baisse des recettes budgétaires et des ressources financières du pays.

Défi démographique et social qui est celui de l'emploi offert à des actifs nombreux entrant dans le marché du travail de mieux en mieux formés et de plus en plus exigeants sur les conditions de travail ou les rémunérations,

Défi lié à l'état des ressources naturelles et environnementales marquées par la rareté des sols et de l'eau et le risque lié au changement climatique

7.1 Le défi politique

Le pays est aujourd'hui fortement dépendant de ses moyens de paiements extérieurs pour assurer les approvisionnements alimentaires à la population. Si l'état d'évolution des marchés mondiaux est actuellement favorable aux pays importateurs, les possibilités de retournements ne sont pas à écarter à l'avenir. Comme on le sait, les marchés du blé sont sensibles au climat et à la conjoncture économique mondiale. Que la croissance mondiale reprenne, et notamment en Chine et la demande amorcera de nouveau une dynamique ascendante pouvant affecter le niveau des prix sur les marchés du blé ou du lait. Les régions productrices des produits de base importés par l'Algérie ne sont pas à l'abri d'accidents climatiques pouvant affecter les niveaux de l'offre mondiale. Les stocks pourront-ils alors amortir les chocs provoqués par une baisse des productions et maintenir des niveaux de prix compatibles avec les capacités d'achat du pays ? Acheter au prix le plus bas sur le marché mondial comme c'est encore le cas aujourd'hui pour l'Algérie ne garantit pas la sécurité des approvisionnements alimentaires à moyen et long terme en cas de tarissement des moyens de paiement ou d'insuffisance marquée de l'offre nationale face à une demande qui sera croissante sous l'influence de facteurs structurels (effet démographique, pouvoir d'achat des consommateurs, comportements alimentaires). Il convient de rendre la facture alimentaire soutenable et compatible avec les moyens financiers de l'Etat.

Enfin, des crises politiques (risques politiques) peuvent exercer une influence sur les capacités de négocier nos approvisionnements avec des partenaires traditionnels (La France et l'Union européenne en particulier), approvisionnements en céréales ou en produits laitiers notamment si indispensable à la ration alimentaire des populations. Si la baisse des moyens de paiements extérieurs venait à se poursuivre sur les prochaines années –toutes choses restant égales par ailleurs- le risque politique est grand de voir le pays perdre de sa souveraineté alimentaire. Enfin nous savons aujourd'hui le rôle que joue l'arme alimentaire dans la géopolitique du monde. Cette menace politique bien réelle pose à l'avenir l'impératif impérieux de rééquilibrer le rapport entre offre nationale et recours aux marchés mondiaux.

7.2 L'enjeu économique

Il consiste dans le développement des secteurs agricole et agro-alimentaire dans un contexte marqué par la baisse des ressources financières de l'Etat, dans l'objectif stratégique de réduire la vulnérabilité alimentaire. Les défis économiques se résument i) dans l'amélioration des capacités nationales à approvisionner le marché national en produits agricoles à des prix compatibles avec les revenus des consommateurs, et ii) dans la nécessité de fournir les matières premières agricoles et les équipements nécessaires au développement des entreprises agroalimentaires. *L'amélioration de la productivité de l'agriculture est le seul moyen de lever le verrou du handicap naturel qui caractérise le secteur agricole, et la modernisation des industries agro-alimentaires et son intégration avec le système productif national constituent les voies possibles et nécessaires conduisant à une préservation de la sécurité alimentaire du pays.*

7.3 Défi social et démographique

La population a atteint 40,4 millions d'habitants en 2016, elle atteindra 41,2 millions d'habitants en 2017 et 50 millions en 2030.

Deux faits majeurs doivent être soulignés pour l'avenir.

Pour les prochaines décennies (2020-2030), les projections prévoient une croissance importante de la population active (15-64 ans) qui représente aujourd'hui les deux tiers de la population totale (deux personnes actives pour une personne non-active). La demande d'emploi additionnelle est par conséquent de plus en plus importante, de 210 000 par an au début des années 1990, elle est supérieure à 350 000/an pendant la période 2005-2015 et se situera entre 250 000 et 300 000/an jusqu'en 2040 (Kateb, 2010). Cette demande additionnelle s'ajoute naturellement au stock de demandeurs d'emplois déjà existant (1,2 million en 2008). La demande additionnelle ne diminuera d'une manière importante que lorsque les générations dotées de grands effectifs de population arriveront à l'âge de la retraite, c'est-à-dire aux horizons de 2035-2040.

La dynamique de l'agriculture de même que celle du secteur des IAA auront à relever le défi de l'emploi. Les campagnes sont en attente d'activités économiques diversifiées, d'un accroissement du volume d'affaires par une densification du tissu des entreprises (TPME de l'agro-alimentaires, entreprises commerciales ou industrielles, tourisme rural...) et d'un renforcement des processus d'insertion professionnelle et de formation des compétences existantes.

L'indice de dépendance qui est le rapport entre la population non active (0-17 ans et plus de 65 ans) et la population active (18-64 ans) a connu une évolution à la hausse, mais devrait selon les démographes se stabiliser jusqu'en 2050. Le vieillissement de la population (65 ans et plus) devrait toutefois connaître une progression importante à partir de 2035. En 2035, près de 1 algérien sur 10 aura plus de 65 ans alors qu'ils sont aujourd'hui un peu moins de 1 sur 20 à être dans cette tranche d'âge (Kateb, 2010). *L'évolution de cet indice signifie qu'il faudra non seulement relever le défi d'une densification du tissu économique et sa diversification mais aussi améliorer la productivité du travail dans l'agriculture comme dans tous les secteurs d'activités économiques.*

7.4 Le défi lié de la protection des ressources naturelles et des risques liés au changement climatique

Protéger les ressources rares, les systèmes écologiques et les patrimoines naturels dans un contexte de changement climatique constitue un défi capital, car ces ressources constituent le déterminant d'une croissance des productions et des productivités du travail et des sols. Tous les bilans établis aujourd'hui soulignent les risques d'une pression croissante sur les capacités de reproduction de la fertilité naturelle des terres (érosion, désertification, surexploitation des nappes d'eau), ou les volumes (rabattement des nappes, recours aux eaux fossiles) ou la qualité des eaux (salinité, pollution). Les tensions exercées sur le potentiel mobilisable des sols et des eaux ont atteint un seuil critique qui appelle à l'abandon des modes d'exploitation miniers qui prévalent actuellement, notamment dans les zones Sud du pays.

L'Algérie figure parmi les pays à fort risque de changement climatique, et tous les rapports et recherches notent que ce changement climatique va exacerber à l'avenir les facteurs anthropiques de dégradation à l'origine de la baisse de productivité des sols et des élevages.

Ce défi écologique met l'Etat dans l'obligation d'inscrire la durabilité des modes de production comme un élément clé de sa politique agricole car la pression anthropique sur les ressources naturelles a des limites qu'il convient dorénavant de fixer. Ce défi pose l'exigence d'un changement de paradigme technique accordant à l'agro écologie, aux savoirs faire éprouvés des paysans et à la recherche agronomique une place privilégiée.

8. Les recommandations

8.1 Deux remarques préliminaires

- i) *La sécurité alimentaire est indissociable du développement économique global du pays. La sécurité alimentaire ne relève pas du seul secteur agricole. Elle résulte des performances de l'économie nationale, de ses capacités à générer des richesses et des ressources financières. Si le pays veut une agriculture prospère qui contribue au mieux à la sécurité alimentaire et à la souveraineté alimentaire, il doit disposer d'une industrie, des services et des sources de financement diversifiées qui répondent au*

mieux aux besoins de l'agriculture, des agriculteurs et du milieu rural. *Sans une économie nationale suffisamment intégrée, il ne saurait y avoir ni sécurité, ni souveraineté alimentaires durables.* On ne peut pas demander au secteur agricole d'être performant s'il n'y a pas densification du tissu économique, développement technologique et diversification des activités économique. Les richesses économiques qui seront générées au sein de l'économie globale peuvent être mises au service de la sécurité alimentaire du pays.

- ii) *Toutes les constructions politiques et toutes les vocations agricoles ont été construites au moyen de ressources financières et de budgets publics alloués au secteur agricole.* Les Etats les plus développés ont subventionné leurs agricultures et soutenu les revenus de leurs agriculteurs au nom même du principe de sécurité alimentaire. Les Accords de Marrakech (1994) qui organisent les nouvelles règles du commerce international des produits agricoles mises en œuvre dans le cadre de l'OMC sont adoptées une fois réalisé et consolidé l'objectif de sécurité alimentaire dans les pays industrialisés. Les mesures de libéralisation engagées à la suite de ces Accords n'ont actuellement pas réussi à éliminer les aides et subventions implicites accordés dans de nombreux pays à leur secteur agricole. Ainsi, il importe de rappeler que les transferts de ressources au profit du secteur agricole que les Etats réalisent sont le prix à payer pour atteindre l'objectif stratégique de sécurité alimentaire.

L'Algérie qui a accordé au secteur agricole plus de 13% du PIBA (et seulement 3,6% des dépenses publiques totales) doit impérativement poursuivre, sinon intensifier, cet effort d'investissement qui a autorisé les progrès enregistrés dans le domaine des productions et de la productivité agricoles (IFPRI, 2016). Les conditions naturelles sont difficiles dans de nombreuses régions du pays et l'agriculture saharienne ne serait pas réalisable sans la péréquation des prix (sur les transports et l'énergie), un accès quasi-gratuit au sol et à l'eau et sans les aides et subventions publiques. *En dépit des contraintes budgétaires, les interventions publiques doivent continuer garantir la croissance continue du secteur des industries agroalimentaires, appuyer les entreprises (PME et TPME) activant dans les différentes filières. Il doit, par ses aides et investissements directs ou indirects assurer la pérennité de très nombreuses exploitations agricoles.*

Ces multiples raisons fondent la nécessité d'une politique publique forte dans le secteur agricole et alimentaire et justifient amplement les aides et transferts de l'Etat au profit des agriculteurs.

8.2 Recommandations principales

Réunir les conditions d'une sécurité alimentaire sur des produits agricoles stratégiques.

A l'occasion d'une conférence sur la sécurité alimentaire présentée au printemps dernier à l'INESG, S. Bedrani avançait l'idée que, « si on admet d'une part le postulat qu'un pays – pour sauvegarder son indépendance - doit auto produire au moins un minimum de la nourriture de sa population, d'autre part que l'autosuffisance alimentaire est irréaliste sur le plan économique, la question qui se pose alors est celle de savoir où se situe ce minimum d'alimentation à produire ? » Autrement dit, comment fixer le niveau de sécurité alimentaire à atteindre ? En deçà de quel niveau notre souveraineté alimentaire est-elle menacée ? [...] Il s'agit là d'un choix éminemment politique, choix qui nécessite donc un débat au sein de la société ». Les pays les plus industrialisés se sont en effet attachés à réaliser cet objectif majeur au nom de leur sécurité alimentaire. La construction de la Politique Agricole Commune en 1958 visait explicitement cet objectif de conquête d'une sécurité alimentaire en produisant les aliments indispensables au moyen de budgets public conséquents.

Le Japon (4.6% des importations mondiales) est aujourd'hui le principal importateur mondial sans pour autant être classé comme pays menacé d'une insécurité alimentaire. Les importations de ce pays représentent 90 % de ses besoins de blé et de soja, 100 % de son maïs et près de 50 % de ses

besoins carnés, mais ce pays est autosuffisant en riz, et en protéines issus de sa production de poissons dans le monde, car ces deux produits constituent la base alimentaire de sa population.

La première exigence qui s'impose dans le cadre de l'objectif de réduction de la vulnérabilité alimentaire de l'Algérie, est d'établir un nouvel équilibre entre approvisionnements extérieurs et offre nationale en réalisant l'objectif d'amélioration du taux d'autosuffisance au sein de trois filières prioritaires dont les produits ont un poids décisif sur le profil nutritionnel et les habitudes alimentaires des populations : le blé dur, la lait et la pomme de terre.

Deux produits stratégiques peuvent être inscrits dans l'objectif d'une conquête d'une meilleure autonomie alimentaire et de la réduction de la dépendance vis-à-vis des marchés mondiaux : le blé dur et le lait.

Pour le blé dur, l'option d'une réduction des importations sur le moyen terme est justifiée et légitime compte tenu des tendances des marchés du BD et de la forte volatilité des prix qui les caractérisent. Le blé dur occupe la part la plus importante des surfaces agricoles utiles dédiées aux céréales et constitue la base alimentaire de la majorité des populations rurales et agricoles. Produire plus de 1,5 millions de tonnes sur le moyen terme (3 à 5 ans) exigent un engagement de l'Etat pour renforcer les moyens techniques aptes à améliorer les rendements (intensification, irrigation d'appoint, recherche agronomique). Ces moyens techniques doivent être conjugués à des mesures économiques (prix auquel on peut le produire, prix payé au producteur).

Pour le lait, il est clairement établi que deux raisons majeures font obstacle à l'accroissement des productions de lait : la disponibilité fourragères et la productivité des vaches qui reste faible (3 000 l/vache et par an contre près de 7 000 l/vache/an en moyenne dans les pays de l'Union européenne).

Là également, les réserves de production supplémentaire et de productivité existent. Elles reposent, i) sur des modes de conduites et d'alimentation améliorés, ii) sur des mesures de valorisation des races locales qui représentent près de 70% du cheptel bovin laitier, iii) des mesures incitatives intégrant les exploitations laitières familiales très largement majoritaires (90% des exploitation laitières), iv) la poursuite des mesures de soutien au développement des productions fourragères (incitations pour accroître les surfaces fourragères en irrigué), iiv) la mise en œuvre d'innovations locales validées par la recherche (production de rations fourragères (techniques hydroponiques...) et iiiv) le développement des industries des aliments du bétail. Des instruments économiques (politique de prix garantis, de crédits bancaires et de subventions) et organisationnels (notamment l'organisation des marchés des aliments) adaptés à cet objectif devront être poursuivis.

La production de pomme de terre a enregistré les performances les plus spectaculaires dans le pays. Elle a transformé la carte des cultures du pays et favorisé des changements dans les comportements alimentaires des populations⁷³. Une véritable transition alimentaire est en cours, car ce produit qui est— en dépit des hausses de prix qui le caractérise— l'un des produits les moins chères offerts sur les marchés, de plus en plus consommé par les ménages. La filière pomme de terre doit être encouragée et être exclusivement orientée vers l'approvisionnement du marché national et des industries de transformation. Il est en effet illusoire d'envisager des volumes d'exportation et concurrencer des pays où les options agro-exportatrices sont très anciennes. Les études de l'INRA-Algérie montrent que les coûts de production de la pomme de terre des pays voisins (Maroc ou Tunisie) sont plus bas, les rendements plus élevés, ce qui permet à cette filière d'être plus compétitive sur les marchés extérieurs que l'Algérie (Observatoire National des Filières Agricoles, 2013). L'option principale à retenir est d'améliorer la productivité et les rendements de cette culture afin de stabiliser et abaisser les prix à la consommation afin et de les rendre plus compatibles avec les revenus des ménages les plus modeste. *La diversification de la consommation qu'elle peut favoriser permettra d'assurer une transition alimentaire faisant moins de place aux consommations de céréales (premier poste de dépenses alimentaires des ménages).*

⁷³ Un certain nombre de pays européens ont réalisé leur révolution alimentaire et éradiqué la faim au XIXème siècle par la consommation de pomme de terre.

Le modèle d'organisation sociale de la production et le foncier

Modèle entrepreneurial vs modèle familial et paysan

L'agriculture d'entreprise est en plein développement dans le pays notamment depuis la mise en œuvre des dispositions sur la concession agricole ou l'Accès à la Propriété Foncière Agricole. Des investissements sont mobilisés dans la création de petites et moyennes exploitations familiales (de l'ordre de 5 à 10 ha en irrigué) ou de grandes exploitations (supérieures à 50 ha) jugées plus qualifiées car mieux dotés en capital pour développer la production agricole. L'agriculture d'entreprise (ou patronale) concurrence très fortement les deux autres pôles structurant l'agriculture algérienne que sont le pôle de l'agriculture familiale et celui de la petite agriculture paysanne de survie⁷⁴. Ces trois formes abritant des populations différentes ont des objectifs et des logiques de fonctionnement différents. Une politique agricole rationnelle ne consiste pas simplement à définir des modes de gestion technique ou l'atteinte d'objectifs de production. Elle s'adresse également à une diversité de producteurs ou à des populations avec des intérêts qui ne gèrent pas de la même façon. *Il convient ainsi d'intégrer la diversité des exploitations agricoles dans les objectifs de politique agricole et de sécurité alimentaire, et de soutenir équitablement et conjointement les trois pôles qui structurent l'agriculture du pays.* L'agriculteur d'une exploitation familiale maîtrise et connaît le milieu naturel (connaissance transmise ou acquise par l'expérience), il est détenteur d'un savoir et d'un savoir-faire ; il préserve quand les conditions sont réunies la fertilité de ses terres car ayant une vision de long terme de son patrimoine foncier qu'il transmettra à ses descendants. L'agriculture familiale qui domine les structures agricoles tend enfin à optimiser l'emploi de la force de travail disponible dans sa famille.

Le pôle de l'agriculture familiale est en attente d'une reconnaissance et d'une politique forte lui permettant d'améliorer sa contribution à la sécurité alimentaire du pays. L'Etat doit énoncer des mesures de promotion des petites et moyennes exploitations agricoles familiales par l'appui à la reconversion des cultures, à l'intensification (des céréales), à la diversification des activités et au développement des produits de qualité et des produits de niche dans les différents terroirs inventoriés. L'on ne peut construire une agriculture sans agriculteurs⁷⁵ et l'Etat se doit de poursuivre un processus de modernisation des exploitations familiales. Il doit les aider par le moyen de dispositions fiscales et réglementaires à se doter d'outils collectifs de proximité (coopératives d'utilisation de matériel, coopératives de commercialisation...) leur permettant de réaliser les économies d'échelle et de mieux s'insérer dans la chaîne de valeur. Les solutions au pôle de la petite agriculture paysanne, caractérisé par de faibles dotations foncières et de nombreux actifs sous employés ou sans emploi, sont à rechercher dans les secteurs non agricoles. L'Etat doit localiser les projets de développement local dans les zones rurales et promouvoir les nouveaux métiers ruraux liés au développement de l'agriculture et des industries agroalimentaires. Les agences de promotion de l'emploi tels l'ANSEJ peuvent développer des activités non agricoles en milieu rural ce qui contribuera à desserrer la pression foncière.

En définitive, un modèle de croissance agricoles fondé sur une exploitation intensive des ressources en eau et en sol confié à un seul « pôle capitalistique » –et assignant des millions de paysans à survivre dans de petites exploitations- ne pourra faire face ni aux défis des changements

⁷⁴ *L'agriculture familiale* (petites ou moyennes exploitations agricoles) est définie essentiellement comme celle qui repose sur le travail familial et/ un recours au travail saisonnier. L'exploitation familiale est caractérisée selon les régions et terroirs par un système de polyculture-élevage (en zone de montagne, céréales-élevage dans les plaines sèches et hauts plateaux, de maraîchage spécialisé (pomme de terre ou tomate industrielle) dans les zones littorales, les terres irriguées des plaines littorales ou les vallées de l'intérieur, les nouvelles terres mises en valeur du sud, des élevages spécialisés de bovins (viande ou lait). Elles possèdent en pleine propriété ou louent des actifs fonciers, sont pluriactives. La famille est au centre de l'activité de production et le chef d'exploitation est généralement maître des décisions de gestion des actifs. *La petite agriculture paysanne* est une agriculture où dominant les cultures de subsistance, peu doté en termes de capital (financier ou de formation technique), de foncier ou de matériel. La dotation foncière n'autorise pas une mobilisation du travail ou du capital technique élevée. C'est une agriculture pauvre ou précarisée constituée d'une population à forte propension migratoire.

⁷⁵ Evoquant l'agriculture coloniale caractérisée par la domination de l'agriculture d'entreprise, A. Berque, écrivait que les « sociétés ne sont pas des gens de terre » et ne peuvent de ce fait servir de modèle au développement agricole.

climatiques, ni à celui de la protection des ressources naturelles largement dégradées, ni in fine à celui de la sécurité alimentaire. *Aussi convient-il de renforcer par des mesures institutionnelles, techniques et financières les interventions publiques au profit de l'agriculture familiale dont on sait le rôle primordial qu'elle joue dans la couverture des besoins alimentaires des ménages et la sécurité alimentaire des territoires ruraux.*

Etroitement liée aux formes sociales d'organisation sociale la question foncière constitue l'une des questions centrales des politiques agricoles.

Le foncier rural ou comment améliorer la gouvernance foncière

Quelle forme de propriété ou d'exploitation promouvoir ? Quel droit foncier inventer ou quels objectifs fixer aux législations foncières ? Comment mettre fin aux incertitudes sur la nature des droits de propriété, libérer le sol, faciliter les transactions et faire de la terre un « objet de commerce » ? Telles sont les principales questions posées par les tenants des droits de propriété qui font de l'appropriation privée une condition *sine qua non* de la croissance agricole.

L'objectif premier d'une législation foncière à adopter n'est pas tant de favoriser l'accès à la propriété foncière aux exploitants agricoles que de leur assurer la stabilité nécessaire à leur modernisation et à l'accroissement de leur productivité.

La législation définissant les modes d'exploitation des terres du domaine privé de l'Etat reste en effet incomplète. Pour le secteur privé, comme pour les terres relevant du domaine privé de l'Etat, l'Etat doit combler le vide juridique et afficher clairement les principes visant, d'une part, à consolider les droits des exploitants agricoles, et d'autre part, réduire les pratiques informelles, rentières et spéculatives portant sur ses actifs fonciers et préjudiciables à la production. Il doit définir les règles de la location des terres et encadrer le marché des droits de location des terres.

Le fermage, c'est à dire le contrat qui lie un propriétaire (Etat ou personne privée) paraît être le cadre juridique le plus approprié. Il évite aux exploitants le paiement d'une lourde charge foncière liée à l'achat des terres, charge qui augmenterait des coûts de production des produits passablement élevés actuellement dans l'agriculture algérienne. Ce statut doit fixer le cadre juridique définissant les règles régissant les relations entre le bailleur et le fermier et leurs droits respectifs (encadrement des loyers, durée minimale et tacite reconduction des contrats, droit de préemption en cas de vente, indemnités en cas d'éviction, etc.). Ce contrat de fermage doit cependant être encadré et étroitement contrôlé par l'Office Nationale des Terres Agricoles dont les moyens humains et matériels devraient être renforcés.

Il est utile de signaler qu'en France, le statut du fermage constitue l'un des piliers central de la politique foncière. Il est le mode de faire-valoir le plus répandu car plus des trois quarts de la surface agricole utilisée sont cultivés par des agriculteurs qui n'en sont pas propriétaires (recensement général de l'agriculture de 2010). Ce statut assure un cadre incitatif à l'investissement productif, notamment par l'amélioration de la fertilité du sol.

Ce mode d'exploitation constitue sans conteste une réussite de la politique foncière française. Il a fait obstacle au morcellement des exploitations agricoles et favorisé la modernisation des exploitations familiales et leurs restructurations. Le statut du fermage a garanti à l'exploitant fermier la continuité de son activité productive (renouvellement automatique du bail, droit de préemption en cas de vente, encadrement des prix du fermage...) l'a incité à développer des investissements de productivité.

L'adoption d'un statut du fermage infléchissant les rapports locataire-propriétaire en faveur de l'exploitant agricole, l'encadrement de la superficie ouvrant droit à l'autorisation d'exploiter, le contrôle foncier visant à favoriser l'accès à la terre de jeunes agriculteurs, tous ces dispositifs doivent contribuer à consolider l'exploitation agricole et sécuriser les droits des exploitants directs.

Afin d'éviter le morcellement des terres lié à l'héritage intergénérationnel et à l'indivision, la législation foncière peut inciter les co-exploitants ou co-indivisaires à créer des sociétés civiles et/ou des sociétés agricoles d'exploitation en commun, constituées de parts transmissibles et négociables de manière à maintenir l'unité et la viabilité des terres agricoles.

Les ressources naturelles et le risque du changement climatique

Quelle agriculture et quelle alimentation à l'échelle des territoires ruraux à l'horizon 2030 tout en préservant notre capital naturel en bon état ? Comment concilier sécurité alimentaire et « sécurité de l'environnement » ? Cette question relative à la préservation des ressources naturelles doit faire l'objet d'une attention particulière si l'on s'inscrit dans une dynamique de croissance de la production.

Le diagnostic porté sur l'état des ressources naturelles est sévère : les ressources naturelles dont dispose le pays sont rares et dégradées par des formes multiples d'érosion et de dégradation. Même si la politique des barrages a amélioré au cours de ces deux dernières décennies le potentiel mobilisable, l'eau est plus chère (coût élevé des forages et de l'exploitation), plus rare et plus salée. L'on assiste dans certaines régions à la disparition de l'artésianisme ou à des rabattements progressif des aquifères car les prélèvements sont supérieures au renouvellement. Ces processus de dégradation qui affectent les sols et nos réserves en eau sont accentués par le risque climatique. Ce sont toujours les pluies et leur bonne répartition qui fait dans le pays les bonnes ou les mauvaises récoltes, et ceci même si l'agriculture est replacée au centre des politiques publiques.

Le changement climatique en cours qui affecte sévèrement les régions agricoles est devenu en outre un « *multiplicateur de menaces* » pour l'agriculture.

Dans la définition de ses objectifs, l'Etat doit assurer une meilleure gestion environnementale et décliner dans le cadre des concessions de terres les règles écologiques et définir dans les cahiers des charges les mesures agro-environnementales et de protection des ressources confiées au concessionnaire. Il faut impérativement réduire les pressions exercées sur la ressource terre ou eau, réhabiliter les espaces naturels et dégradés et poursuivre la vaste entreprise d'aménagements des bassins versants visant à conserver les eaux et le sol.

Les plans d'orientation agricoles fondés sur les vocations naturelles des régions et des wilayas doivent identifier les mesures d'adaptation, de reconversion des cultures. Ils doivent enfin identifier les pratiques agricoles aptes à favoriser une résilience des agroécosystèmes (robustesse des itinéraires techniques, choix des rotations et des variétés plus résistantes aux aléas climatiques...). La diversification des activités ou la reconversion des cultures au sein des exploitations au profit des productions de qualité que préconise le programme permettent de réduire les risques des aléas climatiques sur l'exploitation et d'atténuer leurs effets du CC

*Pour faire face aux aléas et aux risques liés au changement climatique, l'Etat doit mettre à son service les outils et institutions les plus modernes. Les premiers satellites au service du climat permettent d'envisager la mise en place des mécanismes de monitoring et de suivi des précipitations afin de gérer sur la base de l'état végétatif les risques encourus par les agriculteurs et permettre aux agriculteurs mais aussi aux assurances de mobiliser les moyens de leur adaptation. Pour prévenir et gérer les risques liés au climat de façon rigoureuse, le Ministère de l'agriculture devrait davantage mobiliser les ressources et les expertises de l'Agence Spatiale Algérienne. Il peut utilement tirer profit de l'adhésion du pays à des organisations internationales (Bureau des Affaires Spatiales des Nations Unies), et bénéficier des données sur la « *food security* » mis en place par le système Copernic⁷⁶.*

⁷⁶ Images satellitaires à haute résolution fournies sur l'état des précipitations, de la végétation, des ressources en eau à l'échelle de la planète

Articuler les industries agroalimentaires au secteur agricole et promouvoir l'agriculture contractuelle

Les entreprises de l'agroalimentaire sont en déficit de relations l'amont des filières et notamment les producteurs du secteur agricole. Les approvisionnements en produits dans la durée ne sont pas assurés pour des raisons qui tiennent à la fois au caractère saisonnier et aléatoire des productions réalisées dans les exploitations agricoles, mais aussi de relations organisées et contractualisées. Faute de professionnalisation et d'organisation des acteurs, il y a déficit d'articulation entre l'agriculture et les IAA. La question des volumes, des prix relatifs de la matière première agricole et des coûts de production font obstacle à l'accroissement des approvisionnements des entreprises des IAA par l'agriculture. Ces déficits enregistrés dans les relations des entreprises avec le secteur agricole incitent les entrepreneurs à acheter des actifs fonciers ou à prendre des concessions dans le cadre du partenariat public-privé, ceci afin de sécuriser leurs approvisionnements.

L'agriculture contractuelle semble être l'une des voies facilitant les articulations nécessaires entre agriculture et IAA. Elle permettra de mieux exploiter la chaîne des valeurs et d'améliorer la coordination entre les secteurs.

Le développement conjoint de l'agriculture et des IAA offre l'opportunité de création d'emplois et de nouveaux métiers. L'Etat peut dans ce cadre orienter les investissements et les aides octroyés dans la création d'unités de transformation (pomme de terre, huile d'olive, plantes aromatiques et médicinales, pépinières, produits vétérinaires et de santé animale...), de fabrication, de maintenance ou d'entretien des équipements ou de conseils en ingénierie de l'alimentation, santé animale...

Un autre aspect mérite une attention, celle relative au développement de la logistique, de la chaîne de froid, du stockage, du transport, du conditionnement ou du marketing. Les bassins de production qui se développent dans les nouvelles régions agricoles doivent bénéficier en priorité de ces investissements.

Les procédures liées aux signes de qualité et à l'identification des produits doivent être appuyés et accompagnés par les institutions publiques. Un organisme de certification doté de laboratoires et d'équipements appropriés favoriserait cette évolution vers une alimentation de qualité respectant les normes sanitaires requises.

Un plan d'urgence pour la recherche agricole et la formation

Le levier majeur pour agir sur la productivité des facteurs réside dans la recherche agronomique. C'est aujourd'hui l'un des points aveugles de la politique publique agricole. La sécurité alimentaire de l'Algérie dépend de la recherche et de l'innovation.

Quelques données résument l'état de la recherche et son statut dans la politique agricole. Les dépenses allouées annuellement aux importations de fruits exotiques (banane, mangue, ananas...), aux fruits secs (amandes, raisins secs, pistaches, abricots secs...) et autres fruits (raisins d'Afrique du Sud, pommes, poires...) sont de 5 fois supérieures aux dépenses de recherche agricole. La part des dépenses rapportées au PIBA n'est d'après le dernier rapport de l'IFPRI que de 0,21% (soit 10 fois inférieure à la norme de 2% recommandée), et au regard de ce critère l'Algérie occupe la 37ème position sur 43 pays. Suivent derrière l'Algérie l'Erythrée, le Gabon, la Guinée Bissau, le Madagascar et le Soudan qui sont loin de disposer de ressources financières ou du potentiel universitaire de l'Algérie. Enfin, l'Algérie figure parmi les derniers pays arabes si l'on examine le nombre de chercheurs équivalent-temps affecté à la recherche agronomique. Selon les indicateurs techniques et scientifiques (Agricultural science and technology indicators), l'Algérie ne compte 17,6 chercheurs (équivalents plein temps) pour 100 000 personnes engagées dans l'agriculture, contre 19/100 000 au Maroc, 66 en Tunisie et 133 en Egypte.

Ce bilan rapide et cet état des lieux appellent un plan d'urgence et un redressement du secteur de la recherche agricole. L'on ne peut réaliser de progrès significatifs dans la productivité du secteur de l'agriculture si l'on n'accorde pas à la recherche agricole une place privilégiée. Les pouvoirs publics doivent reconsidérer leurs rapports avec les institutions de recherche et investir davantage dans l'activité de recherche-développement. Les innovations techniques et les connaissances scientifiques ont des effets directs sur la croissance agricole.

La recherche technologique et innovatrice enregistrée au niveau universitaire doit apporter une valeur ajoutée aux chaînes de valeur agricoles, ce qui signifie que les rapports entre les IAA et les laboratoires universitaires doivent être plus étroits et plus denses. Les entreprises doivent dans ce cadre multiplier les accords cadre avec les universités et centres de recherche nationaux.

Trois ministères sont en charge de l'encadrement des activités agricoles et rurales : le MADR, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS) et le ministère de la formation et de l'enseignement professionnel (MFEP). Cela confère au dispositif de formation un caractère sectoriel où les profils à former, la répartition des formations entre les établissements impliqués et l'implantation des structures de formation restent liés aux objectifs sectoriels propre à chacune des institutions.

Alors que le monde agricole évolue de façon dynamique à la faveur des politiques successives, la formation se trouve aujourd'hui de moins en moins en adéquation avec les besoins d'emploi du secteur. Les programmes de formation se heurtent ces dernières années à un déficit croissant d'une main d'œuvre qualifiée maîtrisant les techniques modernes (d'irrigation, d'entretien des plantes, de conduite technique des cultures et des arbres fruitiers,...). *Il apparaît ainsi qu'une diversification de l'offre de formation agricole s'appuyant sur les besoins des agriculteurs, des chefs d'exploitation et des entrepreneurs agricoles contribuera au développement agricole du pays. L'Etat, formateur attiré pour le secteur agricole, doit se doter d'une vision actualisée du marché du travail et réviser sa politique de formation en rapport avec les nouveaux référentiels techniques exprimés par le secteur agricole.*

Réformer la gouvernance et perfectionner les institutions agricoles

Perfectionnement du cadre institutionnel et légal du secteur

Le secteur agricole dispose d'une législation couvrant de nombreux domaines d'activité, et l'Algérie a le privilège de disposer d'une loi d'orientation agricole depuis l'année 2008. De nombreuses dispositions de la loi d'orientation peuvent inspirer des orientations de progrès et les moyens institutionnels de les réaliser. Si le titre 2 de la loi d'orientation qui porte sur les instruments d'orientation agricole doit être actualisé à la lumière de l'expérience passée, de nombreuses dispositions restent pertinentes et méritent d'être mises en œuvre par des de décret d'application. Il s'agit en particulier des dispositions relatives aux nécessités d'élaboration de schémas d'orientation aux échelles régionales, aux dispositions juridiques portant sur le foncier agricole, à celles renvoyant au Conseil supérieur du développement agricole et rural (article 71-72)...

Les liens forts reliant la santé à l'alimentation, la transition alimentaire en cours posent aujourd'hui l'exigence de la création d'une Agence Nationale de Sécurité Sanitaire et de Sécurité alimentaire dont l'objectif sera de veiller à établir et faire respecter les règles de sécurité sanitaire des aliments au profit du bien-être et de la santé des citoyens.

Améliorer l'organisation et les modes de gouvernance du secteur

Les défis et enjeux auxquels est confronté l'Algérie conjugués à la complexité des problèmes nécessite la mise en place d'une administration agricole plus experte, dotée de cadres formés et compétents, de techniciens et de fonctionnaires jouissant de responsabilités et de moyens adaptés et inscrivant leurs activités dans le cadre de plans de carrière incitatifs et/ou attractifs.

La sécurité alimentaire pose par ailleurs la nécessité d'instruments de gouvernance intersectorielle et de structures de coordination impliquant aux côtés de l'Administration agricole des institutions du commerce, de l'industrie, des finances, la santé, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et la recherche. Les liens et les coordinations entre l'agriculture et le secteur des IAA doivent être renforcés sinon institutionnalisés.

Au plus haut niveau de l'administration agricole, un Conseil National de l'Agriculture (prévue par la loi d'orientation agricole de 2008), véritable cellule favorisant la mobilisation de l'intelligence collective composé de cadres de haut niveau et d'experts reconnus par leurs pairs doit assister le ministre dans l'élaboration de la politique agricole, son suivi et son évaluation permanente. Cette institution est majeure dans le dispositif d'une construction agricole moderne et efficace.

L'Administration agricole doit impérativement *refonder un Système d'information, d'intelligence et de veille économique agricole au service de la décision publique*. Ce système est dans l'incapacité actuellement de renseigner le public sur l'état des structures agricoles (le dernier recensement de qualité médiocre remonte à l'année 2000), l'état des revenus agricoles, des actifs et de leurs qualification (alors que le marché du travail dans l'agriculture est en crise), d'indice des prix agricoles, de l'état du marché foncier, des coûts de production, des Comptes de l'agriculture etc...Ce système d'information refondé doit intégrer plus systématiquement les outils satellitaires (pour les prévisions de récolte) et autres système d'information géographiques développés à une échelle locale. L'Agence spatiale algérienne peut être au service de la sécurité alimentaire du pays. La politique agricole a été accompagnée par la mise en place de fonds de soutien aux investissements (FNDIA, FMVTC...). Des aides et primes sont allouées à des opérateurs économiques (agriculteurs, transformateurs, collecteurs...) activant dans les filières agricoles (lait, blé). *Une Agence unique et spécialisée dans le paiement, le suivi et l'évaluation des fonds (agence chargé dans la gestion des fonds), devrait être mise en place afin de discipliner davantage le système des aides, le rendre plus transparent et mesurer à terme son efficacité économique sur la base d'indicateurs de performance objectifs*.

Le Ministère ne dispose ni d'une Direction des Etudes et de la Prospective, ni d'une véritable Direction des relations internationales aptes à gérer les questions globales (les questions de climat...) ou les questions de coopération régionale (accords d'association avec l'UE...). Ce déficit d'administration et de gouvernance du secteur devra également être comblé.

La sécurité alimentaire qui est une question politique, est également une question de société qui conditionne l'avenir du pays. Des structures de concertation, de débat et d'échanges doivent favoriser la mobilisation de tous les secteurs de la vie sociale, des acteurs économiques, des représentants des associations et de la société civile (écologiques, de consommateurs, de producteurs, forums et think thank nationaux..). Les synergies créées seront un facteur de renforcement de la politique agricole et de la sécurité alimentaire nationale.

BIBLIOGRAPHIE

- Aït-Amara H. (2009). *Quel avenir alimentaire pour l'Algérie*. Editions Millefeuilles. Alger.
- Agarwal B. (2014). Food sovereignty, food security and democratic choice: critical contradictions, difficult conciliations. *The Journal of Peasant Studies*, Vol. 41, No. 6, p. 1247-68, <http://dx.doi.org/10.1080/03066150.2013.876996>
- Bais I. (2012). *La politique de renouveau agricole et rural, premiers résultats 2009-2012*. Présentation en diapositives (format power point), 2012.
- Berque A. (1939). *Pour le paysan et l'artisan indigène*. Ed. Minerve. Alger
- Boukella M. (2008). *Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire de l'Algérie*. Fondation F. Ebert. Sept. 2008 Série L'Algérie de demain. Relever les défis pour gagner avenir.
- Bouyakoub A. (2009). *Le paradoxe de la consommation inégalitaire en Algérie*. Septembre 2009 - www.socialgerie.net/spip.php?article80
- BNEDER. (2007). *Schéma directeur de développement agricole (SDDA)* - Octobre 2007
- Breisinger C., van Rheenen T., Ringler C., Pratt A., Minot N., Aragon C., Yu B., Ecker O., Tingiu Z. (2010). Food security and economic development in the Middle East and North Africa. *IFPRI Discussion Papers*, <http://www.ifpri.org/node/6807>
- Cederstrom T., Costa P., Sarriot E. (2009). *Assessment of existing food security and vulnerability mapping systems and the adverse effects of rising food prices on children and women in Mena region*, ICF Macro International report for UNICEF, <http://pages.au.int/print/381>
- Centre National des Statistiques des Douanes algériennes, site web : <http://www.douane.gov.dz/applications/stat/>
- Chehat F. (2006). Les politiques céréalières en Algérie. In : CIHEAM. *Agri.Med, Rapport annuel 2006*, p. 87-116
- CIHEAM (sous la direction de Hervieu, B). *AgriMed 2006. La Méditerranée et la question céréalière. Géostratégie, échanges, perspectives*. Montpellier-Ciheam. Mars 2006
- Coulomb P (1990). L'agriculture, une affaire d'Etat. In : *Les agriculteurs et la politique*. Collectif CNRS. Conseil International du blé. Bulletin du 26 mai 2016
- DIVECO - Algérie : *Appui stratégique du secteur des céréales transformées –Rapport de mission – Unité d'Appui et d'Assistance Technique -Juin/juillet 2011*.
- DIVECO - Algérie : *Evaluation des coûts et potentiel de production pour les céréales –Rapport de mission – Unité d'Appui et d'Assistance Technique -Juin/juillet 2011*.
- DIVECO - Algérie : *Evaluation des coûts et potentiel de production pour les pommes de terre –Rapport de mission – Unité d'Appui et d'Assistance Technique – Octobre 2011*.
- DIVECO - Algérie : *Evaluation des coûts et potentiel de production pour le lait –Rapport de mission– Unité d'Appui et d'Assistance Technique – juillet 2011*.
- Doukkali R. (2016). *Etude sur l'identification des potentialités de complémentarité des offres et des demandes des produits agricoles, agroalimentaires et de la pêche entre les pays de l'UMA*. Rapport FAO.
- FAO (2016). *Perspectives de l'alimentation, les marchés en bref. Juin 2016*.
- FAO. (2005). *Rapport sur l'eau*. Algérie. www.fao.org/nr/water/aquastat/countries_regions/.../indexfra.stm
- Hervieu B. (2009). Note d'alerte CIHEAM n° 63. Décembre 2009
- Harrigan J. (2011). Food security in the Middle East and North Africa (MENA) and sub-Saharan Africa: a comparative analysis. *CEI Working Papers*, n. 2011/5, <http://hdl.handle.net/10086/19397>

- Harrigan J. (2012). The Political Economy of Food Security in North Africa. *AfDB Economic Briefs*, <http://www.afdb.org/en/documents/>
- IFPRI (2015). *Global hunger index: armed conflict and the challenge of hunger*. Report 2015
- Kateb K. (2010). Transition démographique en Algérie et marché du travail. *Revue Confluences Méditerranéennes*, 2010/1, n. 72, p. 155-172.
- OAIC. *Rapport de conjoncture. Campagne agricole*. 3ème trimestre 2012
- OECD-FAO. *Agricultural Outlook 2008-2017*, OECD-FAO Report, Roma, May 2008
- Omari C, Moisseron J-Y, Alpha A. (2012). L'agriculture algérienne face aux défis alimentaires, Trajectoire historique et perspectives. *Revue Tiers Monde*, 2012/2, n. 210.
- Office National des Statistiques. (2011). *Enquête sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages 2011, Dépenses des ménages en alimentation et boissons en 2011*. Collections Statistiques n. 195, Série S.
- Organisation mondiale du commerce. (2015). *Statistiques du commerce international 2014*
- OSS. (2003). *Système aquifère du Sahara septentrional. Gestion commune d'un bassin transfrontière*. Rapport de synthèse, Janvier 2003, 51 p.
- OSS. (2008). *Système aquifère du Sahara Septentrional. Gestion concertée d'un bassin transfrontalier (Algérie, Tunisie, Libye)*. Collection synthèse n. 1. Tunis, 2008. 48 p.
- Lemarchand F. (2008). Les nappes fossiles du Sahara. *Revue La recherche - Actualités des sciences*, Dossier spécial, juillet 2008, n. 421.
- MADR. Ministère de l'agriculture et du développement rural. (2008). *Etat des lieux et résultats* (juin 2008)
- MADR. Ministère de l'agriculture et du développement rural (Algérie). (2012). *Rapport de la Direction de l'organisation foncière et de la protection des patrimoines*. 31 mai 2012.
- MADR. Ministère de l'agriculture et du développement rural (Algérie). (2012). *Fonds d'Etat. Bilan de l'exercice 2012*. Alger. Avril 2012
- MADR. (2008). *Le renouveau rural*. Rapport de la commission nationale du développement rural – Août 2008.
- MADR (2006). *Note sur l'état du potentiel productif* – Mai 2006
- MADR (2003). *Recensement général de l'agriculture 2001*. Rapport général – Alger - Minagri 2003.
- MADR : Statistiques agricoles – Direction des Statistiques Agricoles et des Systèmes d'Informations - www.minagri.dz
- Mahavedi V., Cheriet F., Rastoin J.-L. (2010). *La situation alimentaire en Méditerranée : enjeux stratégiques et éléments de prospective*. IPAMED.
- Ministère du Commerce-DGROA-DEPIE-SDSIE. (2016). *Rapport de conjoncture du secteur du commerce de l'année 2015*. Mars 2016
- Molle F. (2011). Politiques agraires et surexploitation de l'eau au Maghreb et au Machrek. In : Tarik D. et al. (eds.). *Pouvoir, société et nature au Sud de la Méditerranée*. Paris, Karthala, p. 109-30.
- Rebah A. (2012). *Le développement national contrarié*. Anis Editions. Alger
- Sen A. (1981). *Poverty and famines. An essay on entitlement and deprivation*, Oxford, Clarendon Press.
- World Bank, FAO and IFAD (2009). *Improving food security in Arab Countries*, <http://siteresources.worldbank.org/INTMENA/Resources/FoodSecfinal.pdf>

SIGLES ET ABREVIATIONS

APFA: Accession à la Propriété Foncière Agricole
BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BM : Banque mondiale
BNEDRR : Bureau National d'Etudes pour les Développement Rural
CCLS : Coopérative des Céréales et des Légumes Secs
CI: Continental Intercalaire
CT: Complexe Terminal
CNIS : Centre national de l'informatique et des statistiques
DIVECO : Diversification Economique
DSASI : Direction des Statistiques Agricoles et des systèmes d'Information
FAO : Fonds pour l'Agriculture et l'Alimentation
Fonds National de Développement Agricole
FNDIA : Fonds national de développement des investissements agricoles
FNRPA : Fonds national de régulation des produits agricoles
FPZPP : Fonds de protection zootechnique et phytosanitaire
FGCA : Fonds de garantie contre les calamités agricoles
FDRMVTTC : Fonds de développement rural et de mise en valeur des terres et concessions
FLDPPS : Fonds de lutte contre la désertification et la protection des parcours et steppes
FSAEPEA : Fonds de soutien aux éleveurs et petits exploitants agricoles
IFPRI : International Food Policy Research Institute
ITGC : Institut Technique des Grandes Cultures
ITELV : Institut Technique pour l'Elevage et les Viandes
FAO : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
MADR : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MADRP : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches
MESRS : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
MFEP : Ministère de la formation et de l'enseignement professionnel
OAIC : Office Agricole Interprofessionnel des Céréales
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
ONTA : Office national des Terres Agricoles
ONS : Office National de la Statistique
OSS : Observatoire du Sahara et du Sahel
PAC : Politique Agricole Commune
PIB : Produit Intérieur Brut
PIBA : Produit Intérieur Brut Agricole
PME : Petite et Moyenne Entreprise
PNDA : Programme Nationale de Développement Agricole
PRAR : Politique de Renouveau Agricole et Rural
SASS : Système Aquifère du Sahara Septentrional
SYRPALAC : Système de Régulation de Produits de Large Consommation
TPME : Très Petite et Moyenne Entreprise
U.E : Union Européenne